

DOSSIER D'ETUDE N° 61

Octobre 2004

**Synthèse des connaissances
sur les vacances et les temps libres
des familles, des enfants et des jeunes**

Françoise Potier, Josette Sicsic, Vincent Kaufmann

Bureau (6-t)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
I - ETAT DES LIEUX CRITIQUE DES METHODES D'INVESTIGATION ET D'ENQUETES.....	6
1 - De nombreux outils d'observation de nature qualitative et quantitative	6
2 - Des sources de données très éparpillées	6
3 - Peu d'enquêtes nationales disponibles (accessibles) sur les pratiques touristiques.	7
4 - ... Et de rares travaux portant sur le sujet	7
5 - Propositions.....	8
II - LE TEMPS LIBRE, LOISIR ET TOURISME	9
1 - Essai de définition des loisirs, du tourisme, du temps libre	9
2 - De l'évolution du temps libre	10
3 - Temps libérés et esprit des lois.....	10
4 - Forte augmentation des temps libres avant la RTT	11
III - EVOLUTION DE LA LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS.....	13
IV - LES LOISIRS QUOTIDIENS HORS DOMICILE	13
1 - Les activités de loisirs hors de domicile se transforment	13
2 - Des facteurs explicatifs	14
3 - Evolution des activités hors domicile.....	14
4 - Des pratiques hors domicile très inégalitaires	15
4.1 - Qui n'accèdent pas aux loisirs hors domicile?	15
4.2 - Des pratiques cumulatives et non pas des pratiques différentielles	16
4.3 - Les activités des enfants âgés de 8-11 ans.....	16
4.4 - Les adolescents	18
4.5 - Une typologie des Français selon leurs loisirs hors domicile	18
V - LE TOURISME.....	20
1 - Les quatre phases d'évolution du tourisme.....	20
2 - Dynamiques socio économiques et tourisme en France	21
3 - Le tourisme, un phénomène fortement lié aux évolutions de société.	22
4 - De profondes inégalités.....	22
5 - Les non-partants.....	22
6 - Analyse chronologique des taux de non-départ.....	23
7- Les départs des familles : Où, quand, comment?	27
7.1 - Motivations de départ.....	27
7.2 - Transport : la fréquence d'utilisation de la voiture augmente avec la taille des familles au détriment du train.....	27
7.3 - Hébergement : le triomphe du non marchand.....	27
7.4 - Des activités variables : plus la famille est grande plus les activités sont nombreuses.....	27
7.5 - Quand partent- ils en vacances?	28
7.6 - Les territoires favoris	28
7.7 - Les modes de réservation.....	28
7.8 - Où vont les familles ?	28
8 - Typologie des Français selon leur activité de tourisme.....	28

VI - POLITIQUES ET DISPOSITIFS	30
1 - Rétrospective de l'action publique dans le domaine des loisirs et des vacances.....	30
1.1 - La naissance de la promotion du tourisme vers les familles.....	30
1.2 -Un premier tournant : la promotion sociale du départ en vacances.....	30
1.3 - Un deuxième tournant : l'aide au temps libre	30
2 - Dispositifs et prestations	31
2.1 – Les Comités d'entreprises et organismes assimilés.....	31
2.2 - Les subventions « stages BAFA ».....	38
2.3 - Financement aux institutions, organismes, collectivités publiques	38
2.4 - Les partenariats CE-Associations de tourisme social pour les séjours et voyages enfance et famille.....	39
2.5 - Les aides à la personne	40
3 - Les offres et leur adéquation à la demande	43
3.1 - Les vacances des familles.....	44
3.2 - Le tourisme des jeunes.....	44
3.3 - Les loisirs des enfants et des adolescents	45
4 - Comparaisons internationales	46
4.1 - Au niveau national.....	46
4.2 - Au niveau européen.....	46
4.3 - Un regard particulier sur l'action des syndicats européens : des institutions économiques et sociales différentes des institutions françaises	47
4.4 - Les coopérations CE français/syndicats européens	52
4.5 - Vers des coopérations syndicats-organismes de tourisme social européens ?.....	52
ANNEXES	54
Références bibliographiques.....	58

INTRODUCTION

L'évolution des modes de vie et celle des temps de travail vers une société de moins en moins fondée sur une relation privilégiée au travail ont entraîné des changements importants dans le comportement des Français en matière de loisirs, de tourisme et de vacances.

La vie sociale qui, hier encore, était dominée par les rythmes de travail se structure maintenant aussi autour des rythmes de temps libres, de loisirs, de vacances.

C'est un fait évident que démontrent maintes statistiques, mais sans avoir à les consulter, l'homme de la rue, acteur de ce phénomène, sait bien lui-même à quel style de vie il aspire et où se portent ses choix, ses désirs. Et, sans tomber dans l'individualisme, chaque individu a ses propres stratégies familiales, de sociabilité, d'art de vivre.

Bernard Prével montre aussi le rôle croissant des cultures générationnelles, et les spécialités de la famille insistent sur le *faire-ensemble* prime de plus en plus sur le *faire -avec*, l'on cherche à aller ensemble, tout en faisant des choses différentes¹.

Temps de travail, temps de la famille, temps libre, temps du voyage, temps des courses... l'équilibre ancien des temps a été rompu. La croissance du temps libre (et non pas libéré par le travail) marque une évolution des pratiques de loisirs et de tourisme qui assurent une fonction de distinction sociale et produisent de nouvelles normes collectives, comme les vacances qui en rythmant le temps social sont un grand marqueur temporel de notre époque.

Les temps libres deviennent de plus en plus des organisateurs spatiaux et sociaux structurants de notre société :

- *organiseurs spatiaux* par leurs effets sur l'investissement en logement, sur les localisations résidentielles en péri-urbain et dans les zones touristiques mais aussi par leurs effets sur les transformations des politiques d'équipements, notamment par le (ré)aménagement de quartiers centraux, la transformation du périurbain (centres commerciaux - loisirs, parcs d'attraction) et par la construction de grandes infrastructures ;
- *organiseurs sociaux* par leur fonction organisatrice de nouveaux liens sociaux, amicaux et familiaux et par la structuration de tribus, culturelles, sportives et estivales.... ou exclus , assignés à résidence au cœur d'une culture des mobilités.

Les recherches et les études abordent rarement ce thème, le cas échéant, elles sont extrêmement éparpillées. Les activités que sont le récréatif, les réseaux sociaux, le sport, la culture ... sont les activités les moins bien appréciées et plus particulièrement dans leur rapport à la vie quotidienne, dans leurs inégalités d'accès.

On estime que la part de la fréquence des activités de loisirs hors domicile² dans l'ensemble des fréquences des activités quotidiennes hors domicile est passée de 33% en 1981 à 45% en 2000, alors que celle liée au travail avait diminué durant la même période de 37% à 30%³. Pour les voyages touristiques, on estime qu'ils ont augmenté, de 3,5% l'an, depuis 1985, plus que toute autre consommation des ménages, plus que le PNB.

Pour des raisons économiques et d'accessibilité, tout le monde ne participe pas à la culture généralisée de la mobilité des loisirs et des inégalités profondes se sont creusées entre les différentes catégories quelles soient sociales ou d'appartenance à un territoire ⁴.

Malgré les efforts publics, le taux de départ en vacances ne progresse quasiment plus depuis quelques années, notamment parce que pour les exclus de notre société, l'imaginaire ne se trouve plus guère dans les offres collectives.

¹ B. Prével, la société des enfants gâtés, la découverte, 1989

² La définition des loisirs est donnée ci-après.

³ F. Potier, la France des temps libre, ed.Aube, 2002

⁴ F. Potier.: inégalités et exclusions en matière de loisirs-tourisme, PUCA, octobre 2002

Les outils d'actions sociales et les politiques publiques bâtis dans une visée de démocratisation et d'apprentissage par brassage social sont devenus inopérants.

On a construit des stades, des théâtres, puis des piscines, des cinémas, des maisons de la culture, des maisons de quartiers, on a inventé même, plus tard, l'animation pour tenter de donner vie à d'immenses quartiers neufs et sans âme. On a mis en place les billets SNCF « congés payés », puis les chèques vacances.

Que doit-on faire maintenant ? Quelles politiques et dispositifs doivent être mis en œuvre qui répondent aux attentes, aux souhaits des familles et des jeunes ?

Objet de l'étude

C'est répondre aux trois axes de travail indiqués par la CNAF :

- 1- Etat des lieux critique des évaluations, outils de mesure, méthodes d'investigation et d'enquêtes sur les pratiques et évolution de ces pratiques en insistant sur les disparités, les inégalités entre groupes sociaux voire les exclusions induites par une différenciation des usages du temps libre ;
- 2- Etat des lieux des politiques et des dispositifs publics, associatifs, privés : outils, accompagnement, équipements et services ;
- 3- Comparaison européenne des dispositifs de vacances.

I - ETAT DES LIEUX CRITIQUE DES METHODES D'INVESTIGATION ET D'ENQUETES

Comment sont appréhendés les pratiques et les comportements et les aspirations en matière de tourisme et de loisirs?

1 - De nombreux outils d'observation de nature qualitative et quantitative

Les outils d'observation des comportements en matière touristique ne sont pas spécifiques au tourisme et aux loisirs, ils sont équivalents à ceux des autres domaines sociétaux : observations dites qualitatives ou quantitatives de ces deux types d'observation qui devraient être complémentaires découlent un ensemble de méthodologie : entretien semi directif, analyse de groupe, enquête quantitative ponctuelle, panel, enquête répétitive avec échantillons indépendants, Bench marking,

Les méthodes d'enquêtes sont :

- en face à face, le plus généralement, pour des questions de coût, des investigations qualitatives;
- par voie postale avec des questionnaires auto-administrés (dépôt ou envoi régulier d'un questionnaire);
- par téléphone (avec un temps maxi d'interrogation qui ne doit pas dépasser 20mn);
- etc...

cependant, l'investigation comportementale touristique pose des difficultés particulières :

- des concepts encore flous : loisir, tourisme;
- des activités moins régulières que les activités quotidiennes et surtout celles liées au travail et à l'école;
- des temporalités variées : l'été, le week-end, les petites vacances...;
- des lieux d'interrogation souvent indéterminés : à domicile, sur les lieux de villégiatures – mais comment obtenir les adresses en dehors des hôtels ou des villages vacances, sachant que 30% seulement des touristes français utilisent ces modes d'hébergement -, près des monuments et musées – tous ne pratiquent pas ce type d'activités.

En effet, les comportements touristiques sont variés, complexes, moins réguliers et moins fréquents, ni dans le temps ni dans l'espace, beaucoup moins prévisibles que ne le sont les comportements d'activités quotidiennes liées au travail et à l'enseignement voire aux achats. Pour les saisir, les bases temporelles des enquêtes doivent être nécessairement longues et les échantillons grands. S'ensuivent des difficultés de coût d'enquêtes, de mémorisation par l'individu et de stabilité des typologies utilisées.

Les différentes pratiques de tourisme sont souvent étudiées selon les descripteurs classiques socio-économiques de l'individu (âge, sexe, CSP, revenu, taille du ménage, taille de l'agglomération) et plus rarement spatiaux (urbain, périurbain, rural) et territoriaux.

2 - Des sources de données très éparpillées

De nombreuses enquêtes sont réalisées, sur des pratiques spécifiques de tourisme portant sur des cibles particulières de la population, définies par des organismes ou entreprises privés ou publics, mais elles abordent rarement l'ensemble de la population française. Replacer ces populations dans l'ensemble de la population est alors plus délicat.

Parmi ces enquêtes, nous citerons notamment celles menées par UNAT, VVF, Vacances pour tous et les fédérations des œuvres laïques, les CAF, les CE, les Temps jeunes dont le siège est à Lyon - les départs en vacances des jeunes (6-16 ans)-, les Francas, Léo Lagrange, Bourse solidarité Vacances.....

Les enquêtes quantitatives réalisées sur les comportements et les aspirations touristiques en France sont :

- soit ciblées sur le tourisme : la fréquentation hôtelière et le SDT- Suivi des déplacements Touristiques (bien que celle-ci s'intègre dans le panel-Métascope de la SOFRES) conduites par la Direction du tourisme;
- soit l'objet d'un volet spécifique d'un ensemble d'interrogations comportementales et d'aspirations sur différents sujets : l'enquête sur les conditions de vie - CREDOC, celle de la COFREMCA, le baromètre Ipsos/Sofinco ...;
- soit intégrées dans une enquête dont l'objet principal n'est pas le tourisme : les enquêtes nationales transport (INSEE) et les enquêtes ménages (CERTU), l'enquête emploi du temps (INSEE) ;
- soit focalisées sur des pratiques spécifiques : pratiques sportives- INSEP-, pratiques culturelles, Ministère de la culture.....

3 - Peu d'enquêtes nationales disponibles (accessibles) sur les pratiques touristiques.

La seule enquête existante au niveau nationale qui peut aborder aussi le niveau régional est l'enquête de la Direction du Tourisme sur le suivi de la demande touristique française qui décrit mois par mois l'ensemble des déplacements touristiques en ignorant, jusqu'à très récemment, les départs de la journée (excursions) mais qui ne permet aucune explication de ces comportements⁵ ;

D'autres enquêtes nationales permettent d'obtenir quelques résultats intéressants sur le loisir et le tourisme . Citons :

- l'enquête hébergement réalisée par l'INSEE sur l'hôtellerie et le camping, oubliant par là même 70% de la population;
- l'enquête transport déjà ancienne de l'INSEE-INRETS qui décrit les déplacements quotidiens et de tourisme, avec une nomenclature des activités qui ne correspond plus à la réalité ;
- l'enquête emploi du temps de l'INSEE qui aborde les activités quotidiennes de loisirs.

Les enquêtes nationales menées sur les activités portent essentiellement sur les jours de semaine, comme les enquêtes-ménages, les enquêtes emploi du temps, et saisissent mal le phénomène des activités de tourisme. Les loisirs sont généralement abordés au niveau de la quotidienneté à partir de carnets sur lesquels sont enregistrées toutes les activités pratiquées au cours d'une journée - généralement la veille de l'enquête; les différents voyages touristiques le sont au niveau mensuel ou annuel.

Cependant, à ce jour, aucune enquête ne permet d'aborder de façon globale les loisirs et le tourisme, d'une part, les différentes activités au cours d'une année des différents membres composant une famille et les arbitrages exercés à l'intérieur d'une famille.

Pratiquement aucune enquête aborde en même temps les pratiques de tourisme, les aspirations et les freins éventuels au départ. Il est donc impossible de mesurer ces écarts et pourtant de nombreux acteurs du tourisme souhaiteraient vivement en connaître les réponses.

Les résultats portant sur le tourisme des familles, des enfants et des adolescents sont souvent issus d'enquêtes dont l'échantillon n'est pas assez important pour extraire une sous population et en obtenir des résultats fiables et non triviaux.

Une multitude de typologies

Dans un esprit typiquement marketing, de nombreuses typologies sont construites concernant les besoins et les aspirations des familles, plus rarement des jeunes en matière de tourisme. Cependant ces typologies si elles sont instructives à un premier niveau, deviennent vite triviales ici aussi car faute de ne pas avoir été approfondies ou fondées sur des données riches.

Si de nombreux résultats obtenus à partir de ces données permettent de conforter ou d'infirmer les hypothèses des donneurs d'ordre, ils n'autorisent pas :

- l'analyse de la demande potentielle qui permettra d'avoir une véritable réflexion prospective;
- la mesure de l'éventuel écart la réalité des comportements et les aspirations. Des enquêtes ont fait la démonstration du décalage existant entre les rêves de vacances et les vacances vécues

4 -... Et de rares travaux portant sur le sujet

On confond généralement données d'enquête et résultats obtenus et publiés à partir de l'exploitation des données. Des bases de données existent qui pourraient apporter quelques informations intéressantes. Mais **ces enquêtes n'ont généralement pas été exploitées sous l'angle des loisirs et du tourisme, et les résultats issus de ces enquêtes** ne permettent pas de répondre, au moins partiellement, à certaines interrogations qui peuvent être posées :

- qu'elles sont les familles, les enfants, les adolescents qui pratiquent et qui ne pratiquent pas des activités de loisirs et de tourisme.?

⁵ Conduit par la SOFRES et inclus dans le « METASCOPE », le SDT (Suivi des Déplacements Touristiques) porte sur un panel de 10 000 (20 000 depuis 2000) personnes âgées de 15 ans et plus, représentatif de la population française métropolitaine. Chaque mois, les panélistes sont interrogés, par voie postale, sur leurs déplacements incluant au minimum une nuit hors du domicile du mois précédent l'enquête.

- qui part -plus ou moins régulièrement - en week-end, en vacances ? Mais aussi qui ne part jamais? Et dans quel cadre ? qui profite des aides, des politiques?

5 - Propositions

Vers une nouvelle méthodologie d'enquêtes et outils d'analyse

Les méthodes d'interrogation "classiques" ne permettent d'aborder qu'un champ réduit des attitudes, des perceptions, des attentes et des besoins des individus surtout dans un domaine aussi complexe que celui du tourisme. L'introduction dans les questionnaires de questions à réponses textuelles réduit considérablement le temps d'interrogation en remplaçant les longues batteries de questions difficiles à administrer. Pour l'analyse, les réponses ouvertes autorisent la mesure de la satisfaction versus l'insatisfaction et l'anticipation de la connaissance des besoins des usagers.

Vers une enquête multifinancée

Les modes de vie ont changé. Les méthodes d'investigation doivent être renouvelées dans la forme et dans le fond. Le tourisme domaine économique et social extrêmement important doit s'en donner les moyens. Actuellement, à notre connaissance, il n'existe pas une enquête sur les pratiques, les besoins et les aspirations des Français en matière touristique :

- dont la démarche soit scientifique, c'est à dire une étude de type qualitatif afin de définir les bonnes questions – tout le monde croit connaître le tourisme- qui servirait de base à une enquête de type quantitatif afin d'obtenir des éléments fiables;
- dont le champ d'interrogation serait l'ensemble des pratiques et les aspirations de loisirs et de tourisme sur une période déterminée (minimum un an) non pas seulement d'un individu mais de l'ensemble des membres d'une famille.

Ce type d'enquêtes ne pourrait pas être porté par un seul organisme mais par un ensemble d'organismes publics-privés (enquête multi-financée) et dont l'exploitation sur différents thèmes de l'enquête serait confiée à plusieurs experts universitaires ou chercheurs.

Le but de cette importante investigation serait la connaissance des activités **de temps libre dans leur ensemble**, les motivations et les attentes qui les structurent, **les particularismes locaux, générationnels**, sociaux qui les influencent. Elle viserait à mieux comprendre les évolutions en cours et à anticiper les évolutions.

Les résultats seraient:

- une quantification et une analyse structurelle des comportements d'activités de temps libres dans la journée, la semaine et l'année et au-delà vu sous l'angle hexagonal et régional si possible;
- une compréhension des stratégies et des attentes et des exclusions;
- l'élaboration de schémas prospectifs.

II - LE TEMPS LIBRE, LOISIR ET TOURISME

1 - Essai de définition des loisirs, du tourisme, du temps libre

Une difficulté pour aborder le champ des loisirs, du tourisme et du temps libre concerne le flou des concepts et les définitions, bien qu'ils soient en cours de stabilisation. Pour la plupart des chercheurs spécialistes du domaine, le tourisme est une partie des loisirs.

Une définition officielle du tourisme a été établie par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme). Le tourisme est défini, par cette organisation, comme tout voyage effectué hors de l'environnement habituel, comprenant une nuit minimum hors du domicile principal, pour des motifs autres que les trois motifs suivants : travail régulier, étude régulière ou santé. Sont notamment inclus dans ces déplacements, ceux motivés pour aller voir des amis ou des parents, mais aussi les voyages d'affaires (motivés par les congrès, les colloques, les expositions, les salons, les visites dans une filiale, etc.....). Les touristes sont définis à partir des caractéristiques de leurs déplacements et de leurs motivations.

En revanche, la situation est plus complexe pour le temps libre et les loisirs.

Tout le temps hors travail n'est pas du temps libre. L'ensemble du temps libéré du travail n'est pas transformé en temps libre. On a trop tendance à attribuer à la réduction du temps de travail une conséquence équivalente sur la progression du temps de loisirs. Mais, le temps libéré par le travail peut aussi être transformé en travail domestique (repas, ménage, courses, aide aux enfants, démarches administratives, sommeil, toilette,).

Le temps libre, au-delà du temps libéré du travail, est aussi le temps dégagé des contraintes liées aux études, à la santé, aux démarches administratives et aux activités ménagères quotidiennes.

Les loisirs sont les occupations qui se placent dans un temps dégagé de toutes contraintes (de travail, domestique et physiologiques), dans un temps à soi. **Les loisirs peuvent être actifs ou passifs (sortir ou se reposer), se dérouler chez soi ou à l'extérieur.**

F. Dumontier et J.L. Pan Ké Shon⁶, dans leur description des activités quotidiennes réalisée à partir de l'enquête emploi du temps de l'INSEE, distinguent « quatre temps qui viennent scander la journée des Français :

- le temps physiologique consacré à dormir, se laver, manger, ... ;
- le temps de travail professionnel ou d'études;
- le temps consacré aux travaux domestiques tels que le ménage, les courses, ... ;
- le temps des loisirs qui comprend les promenades, la télévision, la pratique d'un sport, la lecture, ».

Les auteurs reconnaissent que ces regroupements sont conventionnels et comportent une part d'arbitraire. Certaines catégories font l'objet de débats notamment pour les « soins aux enfants » que des chercheurs hésitent à classer dans les tâches domestiques et qui pourraient constituer une catégorie spécifique : «le temps parental ».

Les activités de loisir peuvent être regroupées selon plusieurs types :

- *la sociabilité* regroupe les réceptions et les sorties, les repas pris avec des amis, des voisins ou des parents hors ménage, les conversations et autres contacts hors professionnels, les cérémonies religieuses et les rites funéraires, la participation civique et l'entraide, les contacts à but bénévole ;
- *les activités physiques de loisir* regroupées sous l'appellation se promener ou faire du sport sont la pratique d'un sport, les promenades et activités de plein air;
- *les activités culturelles et artistiques*;
- *les activités définies par les médias* : regarder la télévision, les jeux vidéos ;
- *les activités de détente et de repos* ;
- enfin, certains auteurs regroupent sous le terme « *semi-loisirs* » le bricolage, le jardinage et les soins aux animaux domestiques.

⁶ Dumontier F. et Phan Ké Shon J.L. (1999) - En treize ans, moins de temps contraints et plus de loisirs , Insee Premières n°675

2 - De l'évolution du temps libre

Quatre évolutions importantes ont marqué l'évolution des pratiques ou des non pratiques de loisir et de tourisme.

La première est relative à l'urbanisation. Rappelons un fait historique notable : c'est seulement à partir de 1932 qu'en France le nombre de résidents des villes est devenu supérieur à celui des résidents des campagnes. En Grande-Bretagne, ce changement s'est produit en 1861. Il semblerait que, en reprenant l'expression de J. D. Urbain, « la France soit malade de son urbanisation tardive » et que la crise de l'urbanisation vécue par les Anglais à la fin du 19^{ème} siècle, soit maintenant vécue par les Français. Les Anglais, pour se distraire dans et hors des villes ont alors inventé de nombreuses formes de loisirs collectifs et associatifs comme le cyclotourisme. Sans ignorer que l'urbanisation en Angleterre ait été réalisée avec les transports en commun, et celle en France avec la voiture, on peut se demander si les Français ne doivent pas être maintenant imaginatifs, innovants en matière de loisir pour sortir de cette crise de l'urbanisation?

La seconde est **relative à la motorisation.** Le train, premier transport pour les voyages touristiques depuis le 19^{ème} siècle a cédé sa place de leader à l'automobile dans les années 60. Depuis, le formidable essor de la voiture particulière n'a cessé d'offrir des possibilités d'évasion facile : 64 voitures pour 1000 habitants en 1955, 450 voitures pour 1000 habitants en 2002. Cette multiplication par 7 est tellement intégrée dans les pratiques quotidiennes que l'on oublie cette donnée essentielle : maintenant la grande majorité des ménages dispose du «véhicule» permettant de réaliser leur rêve de départ... voire même créant les conditions du rêve.

La troisième évolution importante correspond à **l'augmentation de l'emploi féminin** : 80% des femmes en âge de travailler, travaillent aujourd'hui Il faut rappeler que le nombre de couples actifs (les deux conjoints travaillent) est devenu supérieur au nombre de couple mono-actif (un seul des deux conjoints travaille) en 1975. Les classes moyennes ont connu une forte augmentation du taux de femmes actives. Tout ceci a impliqué, au sein des ménages, des arbitrages différents entre le capital temps et le capital argent : davantage d'argent disponible mais moins de temps pour le dépenser, et la conciliation des absences de longue durée pour deux actifs est difficile à réaliser.

Enfin, la quatrième, sans avoir été une révolution, est celle relative au temps de travail et au temps libre. La diminution du temps de travail et l'évolution des temps libérés, réputés " libres ", pendant la semaine, pendant l'année et pendant la vie, ont été fondamentales dans l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme.

3 - Temps libérés et esprit des lois

Quelques dates historiques, en France, ont marqué l'accélération de la réduction du temps de travail : notamment, 1906 avec l'instauration du repos hebdomadaire, 1936 avec celle des congés payés, 1981 avec la généralisation de la cinquième semaine de congés et aujourd'hui avec la loi relative à la Réduction du Temps de Travail et l'avènement des 35 heures hebdomadaires, même si l'esprit des lois a différé considérablement entre 1906 et 2002 !

En 1936, le temps libéré par le gouvernement du front populaire avait pour fonction de soulager les salariés de leur labeur, des mesures concernant la diminution du travail se sont accompagnées de créations d'organismes divers capables d'aider les salariés à occuper leurs nouvelles plages de temps libérés (comme les associations de tourisme social).

Les lois sur les 35 heures (Robien et Aubry) ont été élaborées dans un esprit très différent, celui de créer des emplois. Il n'a donc pas été prévu d'accompagner cette réduction de temps de travail par des aménagements d'offres de loisirs.

En 1950, quand les grandes politiques de démocratisation de la culture et du loisir, du sport, des vacances ont été mises en œuvre : le temps de travail moyen dans une vie était de l'ordre de 120 000 heures, est tombé à 70 000 heures en 1988, alors qu'il représente 63 000 heures aujourd'hui, dans une vie qui s'est allongée de 93 000 heures : l'augmentation de l'espérance de vie obtenue depuis la guerre est supérieure à l'ensemble du temps que l'on va consacrer au travail. Ainsi, le temps de travail, depuis la guerre, a baissé de 45% sur la durée de vie et que nous n'y consacrons plus en moyenne que 11% de notre temps de vie.- moins de 18% en y intégrant les études. Ceci s'explique par l'addition de trois phénomènes :

1. sur une vie entière : une diminution moyenne de 11 ans ;
2. sur une année : une diminution de 4 semaines par an ;
3. sur une semaine : une diminution d'environ 11 h chaque semaine.

4 - Forte augmentation des temps libres avant la RTT

Les temps libres ont connu une croissance de grande ampleur entre 1974 et 1986 - de plus de trois quarts d'heure par jour - une croissance plus réduite au cours des années suivantes - d'une petite demi-heure entre 1986 et 1998⁷. Depuis, la RTT, pour les actifs qui en bénéficient, a eu un effet d'accélérateur, mais n'a pas marqué une rupture dans la croissance des temps libres.

De même, sur la population urbaine âgée de 18 à 64 ans, A. Chenu et N. Herpin confirment que «le temps des loisirs quotidiens augmente entre 1974 et 1998 de près de sept heures par semaine. L'augmentation de la durée des loisirs est deux fois plus forte entre 1974 et 1986 qu'entre 1986 et 1998. Cet accroissement est en grande partie lié à l'évolution du temps de travail professionnel. Celui-ci diminue passant de 32h24 par semaine à 29h dans le dernier quart du siècle, mais avec une évolution différente au cours des deux sous-périodes. Après avoir fortement diminué pendant la première période, cette durée augmente légèrement dans la seconde (de 28h42 en 1986 à 29h en 1998). Ce renversement de la tendance séculaire à la baisse de la durée du travail professionnel n'est pas propre à la France. Il concerne également d'autres pays industrialisés - notamment le Canada »⁸.

Ces évolutions ne sont pas homogènes selon les différents groupes sociaux....

Globalement, si le temps quotidien de loisirs s'est accru d'une demi-heure pour l'ensemble de la population dans les années 90, cette évolution n'est pas uniforme selon les catégories sociales. Notamment, entre 1986 et 1998, il s'est accru de 37 minutes par jour pour les personnes inactives et de seulement neuf minutes pour les actifs occupés.

Selon A. Chenu et N. Herpin⁹, le diplôme est le déterminant de la durée du travail dont l'impact a le plus changé durant les 25 dernières années : ce sont en 1998 les plus diplômés qui travaillent le plus, et qui consacrent le moins de temps de loisirs. Alors qu'en 1974, les loisirs apparaissaient comme un privilège des classes aisées, et que les milieux populaires bénéficiaient de moins de temps de loisir que les milieux favorisés ; c'est aujourd'hui l'inverse : **les milieux populaires disposent désormais de plus de temps de loisir** (32h42 par semaine contre 26h42).

Plus de temps de loisir pour les hommes que pour les femmes

La durée hebdomadaire des loisirs des femmes et celle des hommes augmentent de manière similaire depuis 25 ans, de 4 heures 30 par semaine. Mais les hommes bénéficient toujours de cinq heures de loisirs de plus que les femmes au cours d'une semaine.

..... les causes en sont différentes

La diminution du temps de travail et la progression du temps de loisirs pour les milieux les moins favorisés résultent de leur plus grande exposition au chômage et de l'extension de celui-ci. Mais les activités de temps libre des plus défavorisés sont bien différentes, laissant une place de choix à la télévision. A. Chenu et N. Herpin montrent que "la différenciation des pratiques de loisirs selon le niveau scolaire conserve les mêmes caractéristiques principales en 1974 et en 1998 : les spectacles et sorties, la participation à la vie associative, la lecture et la pratique des jeux ou de la musique sont plutôt l'apanage des Français les plus diplômés. Les téléspectateurs sont encore plus souvent que dans le passé les titulaires du certificat d'étude et les non diplômés".

Substitution entre les temps

L'essor du temps libre, selon les catégories sociales, résulte d'un jeu de substitution entre non pas deux - qui seraient le travail et le temps libre - mais quatre ensembles d'activités, loisir, travail rémunéré, travail domestique et temps personnel (sommeil, toilette, habillement et hygiène personnelle). Ainsi, le temps de travail et d'études, le temps physiologique et le temps domestique ont diminué entre 1986 et 1999 respectivement de 16mn, 17mn et 5mn, celui des loisirs y compris la sociabilité a augmenté de 40mn. Mais cette substitution moyenne n'est pas identique selon les catégories d'individus.

⁷ Dumontier F. et Phan Ké Shon J.L. (1999) «En treize ans, moins de temps contraints et plus de loisirs » Insee Premières n°675

⁸ Schor, 1990 ; Robinson et Godbey, 1999 ; Gershuny, 2000

⁹ A. Chenu et N. Herpin - Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs ? – Economie et statistiques - INSEE - n°352-353 - 2002

L'augmentation du temps libre chez les femmes en 25 ans s'explique par la diminution du temps que les femmes consacrent au travail domestique (7 heures 30 en moins par semaine en 25 ans) et moins par celle consacrée aux activités professionnelles (15 mn en moins par semaine). Tandis que l'augmentation du temps libre des hommes est surtout la conséquence d'une baisse du temps professionnel (plus de 7 heures en moins par semaine en 25 ans). La modernisation du foyer avec l'équipement ménager, l'achat des produits prêts à consommer et l'accroissement du recours à des services domestiques rémunérés allègent le travail domestique des membres du foyer et surtout celui des femmes au profit de leur temps de loisir.

Tableau : Evolution des temps moyens d'une journée moyenne entre 1986 et 1999

	1974	1986	1998-99
Diplôme			
CEP, sans diplôme	22h42	28h24	32h42
CAP, BEP, BEPC	23h12	27h30	32h42
Bac ou plus	24h12	26h42	26h42
Actifs en emploi	21h15	24h45	24h45
dont			
actifs à temps plein	21h06	24h42	24h36
actifs à temps partiel	22h18	25h36	25h54
CEP, sans diplôme	20h30	24h42	25h06
CAP, BEP, BEPC	21h06	24h48	25h24
Bac ou plus	23h24	29h54	23h36
Inactifs	27h45	32h35	37h30
dont			
chômeurs	28h12	32h42	36h24
retraités	27h18	35h30	37h42
dont			
CEP, sans diplôme	31h42	37h42	41h48
CAP, BEP, BEPC	40h36	41h36	42h12
Bac ou plus	34h06	42h48	43h12
Femmes	20h30	24h54	27h12
dont			
actives en emploi	17h06	21h24	21h54
chômeuses	28h12	32h42	36h24
retraitées	27h12	33h30	37h48
femmes au foyer	24h18	27h30	30h24
dont			
CEP, sans diplôme	23h42	27h24	31h54
CAP, BEP, BEPC	25h12	27h48	28h48
Bac ou plus	29h48	27h36	29h00
Hommes	25h48	30h30	32h24
dont			
actifs en emploi	23h54	27h24	27h12
chômeurs	51h12	45h12	50h36
retraités	37h42	43h12	45h18
Ensemble	23h06	27h42	29h42

III - EVOLUTION DE LA LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS

Traditionnellement l'hôtellerie et surtout la restauration étaient des équipements privés de loisir, symboliques des centres villes. Elles structuraient une représentation collective attachée à la ville. L'implantation de l'hôtellerie en centre ville a longtemps été imposée par la proximité des gares, des lieux de réunions à savoir les bureaux et des visites culturelles (comme les musées, les monuments, les églises, les cathédrales...) pour des séjours généralement de courte durée qu'ils soient professionnels ou personnels. La restauration correspondait à une forte attractivité ludique du centre ville et impliquait une forme de sociabilité de représentation et d'évasion.

La croissance des déplacements en voiture, puis celle des déplacements aériens et le déclin des déplacements ferroviaires concomitants avec la délocalisation des activités du centre ville vers la périphérie ont abouti à une délocalisation des hôtels et des restaurants des centres villes vers d'une part les aéroports et, d'autre part, sur les grands nœuds et les infrastructures routiers importants.

L'attractivité des zones périphériques pour la grande distribution a débuté depuis une vingtaine d'années. Après l'explosion de la grande distribution en périphérie fondée sur la généralisation de la motorisation, les services liés à l'hôtellerie, à la restauration (surtout celle de chaîne), des multiplexes et des parcs de loisirs se sont développés particulièrement en périphérie des villes. Ce phénomène s'explique facilement par la disponibilité et le bénéfice du prix favorable des terrains, par la construction d'infrastructures de transports rapides (transport en commun, autoroutiers en radiales ou périphériques) et par la présence d'autres pôles attractifs complémentaires que sont les "anciennes" zones commerciales.

Parallèlement, la spécialisation du centre ville comme lieu culturel, sophistiqué et de haut de gamme, s'est accrue.

Les nouvelles localisations des équipements de loisirs ont de toute évidence induit une croissance et de nouvelles formes de mobilité. Mais les Français ne sont pas tous égaux devant l'offre de loisirs. La zone d'habitation est particulièrement discriminante : les citadins bénéficient d'un grand nombre d'infrastructures sportives et culturelles tels que les centres sportifs, les salles de gymnastique et de concerts, d'opéras, de théâtres, les multiplexes, les musées, alors que les résidents des grandes banlieues et les ruraux s'en trouvent plus ou moins privés.

IV - LES LOISIRS QUOTIDIENS HORS DOMICILE

L'augmentation des activités de loisirs est la conséquence directe de plusieurs évolutions sociétales :

- une diminution importante du pourcentage d'actifs depuis 20 ans : la part de la population en emploi à l'âge actif diminue de 68% en 1980 à 60% en 2000 ;
- des plages plus larges et plus fréquentes de temps libérés - même si la durée des loisirs des actifs en emploi a cessé d'augmenter au cours des années 90;
- une augmentation du nombre de célibataires surtout dans les grandes agglomérations, avec des contraintes financières moindres;
- une augmentation des couples sans enfant ;
- une diminution des familles nombreuses ;
- des retraités plus jeunes, plus urbains et éduqués à la culture des loisirs pendant leur vie active ;
- un nombre croissant d'individus pour lesquels l'ordre des contingences matérielles et temporelles est redistribué pour dégager du temps à soi ;
- une offre marchande de loisir et de culture qui se développe rapidement et qui tente de capter une clientèle de proximité. Notamment, la politique des promoteurs et des aménageurs des grands centres commerciaux est orientée dans cette direction en remplacement de l'hyper marché en tant que locomotive par le multiplexe, le parc de loisir ou la reconstitution du terroir.

1 - Les activités de loisirs hors de domicile se transforment : la sociabilité, les réseaux, les "tribus "

Les loisirs sont pratiqués toute la semaine, toute l'année, sans être réservés aux seuls week-ends ou aux vacances. Ces activités se développent à travers des réseaux sociaux élargis et renforcés - essentiellement en dehors de l'économie de marché - et une plus grande intensité culturelle. Lorsqu'on évoque les activités de loisirs, on pense à la culture, au sport, mais on oublie **le rôle croissant des liens amicaux et familiaux dans les pratiques d'activités quotidiennes et non quotidiennes**. Ces activités de sociabilité représentent maintenant

près de 20% des activités hebdomadaires, 40% de l'ensemble des activités de tourisme court (séjour touristique de une à trois nuits hors du domicile).

2 - Des facteurs explicatifs

Parce que le travail ne joue plus son rôle de sociabilité qu'il avait à travers les syndicats, les associations..., les relations tribalo-amicales qui se concentrent hors travail se sont massivement développées.

Le processus d'individualisation affecte la sphère du travail et la sphère domestique, l'autonomie quotidienne et la gestion rationnelle des activités « obligées » conduit l'individu à rechercher dans la sphère privée, affective, des liens de sociabilité et identitaire qui lui procurent le sentiment d'appartenir à un « monde » où les valeurs sont partagées et distinctives. Le phénomène des « tribus » est un exemple significatif.

Si l'intensité des activités de sociabilité et d'agrément hors domicile a connu une formidable croissance tout au long de la semaine, le dimanche tend à devenir un jour d'activités au domicile réservé à la lecture, au bricolage, au jardinage - l'accès à la propriété renforce ces tendances - à la reconstitution de la famille nucléaire et élargie,... , et au repas dominical puisque 36% des activités hors domicile du dimanche en 1994 sont motivés par la visite à la famille, même si parallèlement ce repas dominical perd son formalisme et sa rigueur.

G. Larmet¹⁰ confirme à partir de ses travaux réalisés sur la base des enquêtes emploi du temps de l'INSEE que « les repas de sociabilité se concentrent en fin de semaine : la présence d'amis ou de parents lors des repas du samedi soir et du dimanche midi devient la pratique majoritaire, quelles que soient la catégorie sociale et la configuration familiale. L'amélioration des conditions de logement et le recul du temps de travail ont sans doute permis aux milieux populaires de s'investir dans la sociabilité et la vie à domicile. A l'inverse, les cadres qui ont connu une augmentation de leur temps de travail ont limité les invitations chez eux pour les repas au profit des sorties au restaurant.

Nous n'assistons pas à la disparition d'une institution, le repas pris chez soi à heure fixe avec les membres du groupe domestique. Entre 1986 et 1999, horaires et lieux de repas se modifient peu, même si la part des repas pris chez soi recule légèrement. En revanche, le type de personnes avec qui le repas est partagé évolue plus nettement et les repas pris seuls ou avec des amis progressent au détriment de ceux pris avec le groupe domestique, qui diminuent de près de 6%. Les repas de type mixte pris chez soi avec des invités ou hors du domicile pris avec les autres membres du ménage, deviennent plus fréquents. *Par ailleurs, les enfants de plus de 15 ans vivants chez les parents prennent plus souvent leurs repas seuls ou avec des amis, tant à domicile, qu'en dehors.* »

Le week-end est doté d'une forte symbolique de temps collectif familial et/ou amical, un temps fort de la vie hors travail : le samedi est consacré aux rencontres amicales, le dimanche est plus centré sur la famille. La vie familiale est perçue comme moyen et lieu de recomposition face à la fatigue et au stress engendrés par le travail. Un usage des temps disponibles consiste à se reposer, à réaliser des activités au sein du domicile.

Ne pensons pas pour autant que personne ne sort le dimanche. **Et les Français qui sortent ce jour ont des activités à des distances plus grandes.**

3 - Evolution des activités hors domicile

Les rythmes temporels ne sont plus caractérisés comme auparavant par leur unicité. Le modèle spatio-temporel des activités est progressivement passé d'un modèle bipolaire (domicile-travail, domicile-lieu de vacances) à un modèle de multipolarité mouvante que les Italiens appelle « zigzagante ». Les lieux de loisirs se sont multipliés et dispersés. Les activités de « temps libres » réalisées hors domicile deviennent plus fréquentes dans des espaces plus lointains, hors agglomération, voire hors région, pendant la semaine, le week-end, les vacances. Les Français choisissent l'offre de loisir qui répond au mieux à leur aspiration, à leur désir, à leur plaisir. **Ils privilégient la qualité de l'offre à sa proximité, alors que dans un passé encore récent, ils ne privilégiaient que la proximité.**

¹⁰ G. Larmet , La sociabilité alimentaire s'accroît - Economie et statistique - INSEE - N° 352-353 - 2002

Evolution des fréquences d'activités quotidiennes hors domicile				
	Lundi-vendredi	samedi	dimanche	semaine entière
Travail	5%	-25%	-26%	2%
Achats	25%	-6%	-24%	13%
Visites famille-ami	44%	38%	7%	33%
Loisir	23%	36%	9%	22%

Source - F. Potier

4 - Des pratiques hors domicile très inégalitaires

On estime, qu'en moyenne, les Français pratiquent 4,2 loisirs hors domicile par semaine. Mais cette mobilité de temps libre laisse des exclus volontaires ou non. Une dérive consisterait à voir le temps libre dans une logique activiste. Pour certains Français, temps libre ne signifie pas obligatoirement déplacement et la non pratique de loisirs hors de leur domicile est un choix. Pour d'autres, faute de ressources économiques suffisantes ou de bonne santé, temps libre signifie astreinte à résidence.

Les statistiques¹¹ suggèrent qu'environ un quart **des Français n'aurait pas d'activité de loisirs hors domicile durant la semaine**. Les inégalités dans les pratiques de loisirs hors domicile sont aussi d'importance puisque 20% des Français ne déclarent qu'une seule activité de loisir durant la semaine alors que **50% des activités de loisirs sont réalisés par seulement 15% des Français**.

4.1- Qui n'accèdent pas aux loisirs hors domicile?

L'âge, la santé, le revenu, le niveau d'étude, l'activité professionnelle et l'éloignement à la ville centre sont des éléments très déterminants pour ne pas avoir de loisirs hors du domicile et leurs effets sont cumulatifs :

- *les retraités* (43% d'entre eux n'ont pas d'activités de loisirs hors domicile) et les *personnes âgées* : 41% des 65-75 ans et 55% pour celles âgées de plus de 75 ans;
- *les familles aux faibles revenus* : 40% des familles de faibles revenus contre 17% des familles aux très hauts revenus n'ont aucune activité de loisir hors de chez eux durant toute la semaine.
- *les personnes de bas niveau scolaire* : le taux de non sortie diminue avec le niveau d'étude de 39% pour les Français non diplômés à 21% pour les Français titulaires d'un diplôme universitaire ;

Le taux de non-sortie pour des motifs d'agrément étant corrélé avec le niveau d'instruction, les ouvriers et les employés (26% de non sortie) vont moins se distraire à l'extérieur de leur domicile que les cadres (22%). De même, le retraité cadre aura plus de chance d'avoir des activités de loisirs hors domicile que le retraité ouvrier.

A. Degenne, M.O. Lebeaux, et C. Marry¹² montrent que « les personnes qui travaillent beaucoup ont de nombreuses relations et activités sociales, culturelles et sportives ; elles cumulent ces activités en réduisant le temps consacré aux activités passives (télévision et sommeil). A l'opposé, celles qui sont moins dotées en capital culturel et social et qui travaillent moins consacrent plus de temps aux activités d'intérieur et aux tâches ménagères et restreignent le nombre de leurs activités extérieures ».

De même, P. Coulangeon, P.M. Menger et I. Roharik constatent aussi, à partir de l'enquête emploi du temps (1999), que la pratique des loisirs culturels (cinéma, théâtre, visites de musées..) est déterminée par les diplômes, le revenu et le lieu d'habitation (Paris offrant davantage de possibilités de sorties culturelles et les villes moyennes étant plus favorables aux loisirs de plein air), alors qu'elle est relativement indépendante du temps libre dont disposent les individus, sauf, en cas d'horaires de travail très lourds, qui handicapent toute autre activité. Au contraire, le temps consacré aux loisirs plus quotidiens, plus « interstitiels », tels que la télévision, certains loisirs de plein air, ou les semi-loisirs (bricolage, jardinage) semble s'étendre à mesure de l'allongement du temps libre.

- Un tiers **des femmes** n'a aucune activité de loisir hors de son domicile contre un quart des hommes. A. Chenu et N. Herpin montrent, à partir de l'enquête emploi du temps de 1999, que « pour les femmes, le fait de vivre en couple, ou d'avoir des enfants diminue le temps de loisir quotidien d'une demi-heure environ ».

¹¹ enquête transport 94 et enquête emploi du temps 1999

¹² A. Degenne, M.O. Lebeaux, et C. Marry, Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie - Economie et statistique - INSEE - N° 352-353 - 2002

- Avant 65 ans, les couples sans enfant sont plus enclins à rester chez eux que les personnes seules. Après 65 ans, le constat est inversé : les personnes seules sortent moins que les couples.

- L'influence du nombre d'enfants dans le ménage est une combinatoire un peu plus compliquée. Les ménages avec un enfant ont un taux d'activité de loisir hors domicile plus faible que les ménages avec deux enfants. Au premier enfant, les parents appréhendent de le confier à une tierce personne. Le deuxième semble libérer les parents. A partir du 3^{ème} enfant, des considérations financières et matérielles interviennent.

Le profil moyen de ces Français, dont les pratiques de loisirs hors domicile sont très faibles voire inexistantes, peut être décrit comme une personne seule âgée de plus de 65 ans (55%), un non motorisé (56%), un ancien agriculteur, artisan, employé ou ouvrier (48%), appartenant à un ménage aux faibles revenus (45%), un non diplômé (41%), une personne ayant un handicap pour se déplacer (62%), *et enfin une personne qui en tout état de cause ne se déplace pas pour d'autre motif au cours de la semaine.*

4.2 - Des pratiques cumulatives et non pas des pratiques différentielles

Outre les « exclus » de la mobilité de loisir, Les Français ont des pratiques de loisir hors domicile plus ou moins fréquentes au cours de la semaine selon leur appartenance à un groupe social.

Les personnes appartenant à des ménages aux revenus élevés auront 4,7 distractions pendant la semaine en des lieux situés à 19,3 km en moyenne du domicile alors que celles aux faibles revenus ne pratiqueront que 3,6 activités de loisirs, dans des lieux plus proches de leur domicile à 10 km en moyenne.

Alors que ce sont justement ces Français les plus favorisés qui travaillent le plus longtemps et souvent le plus tard le soir, on les voit aussi aller au théâtre, à l'opéra, voyager, faire du sport, sortir entre amis. Comment trouvent-ils le temps de tout faire ? Dorment-ils moins ? Font-ils les choses plus vite ? Est-ce une question d'organisation, de niveau d'éducation ou de revenus ?

Des travaux qui portent sur certains domaines de la vie quotidienne comme les sports, les pratiques culturelles ou les échanges de sociabilité montrent une tendance à la cumulativité, ce mot désignant un modèle de comportement qui consiste à ajouter des activités nouvelles à celles que l'on a déjà plutôt qu'à choisir et procéder à une substitution. Le modèle cumulatif s'applique aussi aux activités culturelles - comme le confirme O. Donnat à partir des enquêtes du ministère de la culture de 1999- et sportives - comme le montre R. Laporte¹³ : il n'y a pas des sports qui intéressent les riches et des sports qui intéressent les pauvres mais des sports qui intéressent des individus de toutes les catégories sociales et des sports qui intéressent presque uniquement des personnes de catégories aisées.

En termes méthodologiques, l'hypothèse de cumulativité a une conséquence sur les indicateurs de pratiques à construire pour analyser les emplois du temps. Ceux qui font plus de choses changent également plus souvent d'activité. L'étude des rythmes doit donc être privilégiée quand on veut analyser le temps passé à chaque activité (Gershuny et Sullivan, 1998).

4.3- Les activités des enfants âgés de 8-11 ans¹⁴

4.3.1- Des activités extra-scolaires

Bien que nombreuses et apparemment choisies, les activités que les enfants multiplient, surtout le mercredi, servent souvent d'occupation palliative, durant l'absence des parents.

Courant d'un cours de piano à un cours de gymnastique, ils se soustraient à la solitude liée au mercredi. D'où le peu de goût manifesté pour beaucoup des activités de loisirs pratiquées, qui tiennent plus de la contrainte que d'affinités réelles. On découvre ainsi que le tennis est souvent pratiqué à contre coeur, tout comme le solfège ou la poterie. En revanche, les enfants qui pratiquent de l'équitation ou du football manifestent un grand plaisir pour ces activités.

¹³ R. Laporte, Sports et réseaux sociaux, thèse de doctorat, Université Paris V, 1999

¹⁴ Enquête touriscopie avril 2001

4.3.2- Un taux de satisfaction élevé par rapport aux centres de loisirs

Si des enfants de plus en plus nombreux parviennent à rester avec leur mère, le mercredi, bénéficiant ainsi de sa journée libérée, ils sont, nombreux à fréquenter les centres de loisirs de leurs écoles. Et, ils le font, pour la moitié d'entre eux avec un certain plaisir.

Les centres aérés proposent des activités de plus en plus attrayantes, notamment dans le domaine des sorties, bien que variables en termes de qualité. On sent une forte demande pour la consommation en libre service du centre aéré. **Cette notion de libre-service est effectivement déterminante. Généralisée aujourd'hui, elle permet aux enfants de choisir de fréquenter le centre en fonction des activités proposées.**

4.3.3- La survivance du dimanche en famille

Le week-end reste un espace temporel fort pour des pratiques de loisirs familiaux surtout le dimanche qui semble être consacré aux enfants et aux sorties, avec de nombreuses variantes, selon les ménages :

- **les familles recomposées** : Vivant, soit avec leur père, soit avec leur mère, souvent avec une nouvelle fratrie, les enfants se doivent donc, avant tout, de passer une partie de leur week-end, avec l'un des parents avec lequel ils ne vivent pas. Les grands-parents se démultiplient aussi en fonction du nombre de parents et beaux parents. Au point que certains enfants consacrent une grande partie de leur temps libre en visites familiales, durant lesquelles leur sont imposées des activités qui ne sont pas toujours de leur goût.
- **La taille et l'âge des fratries** : Traditionnelle, la famille se compose également de fratries dont l'importance sera tout aussi déterminante dans le domaine des sorties. Ainsi, les enfants dotés de petits frères et sœurs sortiront relativement moins que les enfants uniques! Au contraire, très tôt, ils feront l'apprentissage d'une certaine autonomie et opteront aisément pour les loisirs qu'ils préfèrent. En revanche, des frères et sœurs plus âgés entraînent les plus jeunes vers leurs pratiques de loisirs.
- **Le réseau familial** : Certaines familles entretiennent des réseaux relationnels importants. Elles sont très habituées à recevoir des visites de leurs proches -familles, amis.- à l'occasion des week-ends ou de courtes vacances qui permet alors aux enfants d'effectuer des sorties vers le patrimoine de leur région.

4.3.4- Un révélateur des affinités parentales

Si la structure familiale influe fortement sur les programmes de sorties, les habitudes et les pratiques des parents en matière de loisirs, les influencent tout autant.

Ainsi, les parents sportifs entraînent encore assez facilement leurs enfants vers les stades et les piscines qu'ils fréquentent. Mais attention, si, à 8 ans, on est fier de suivre sa mère ou son père à la piscine, à 11 ans, on l'est beaucoup moins et on oppose facilement un refus à toute sollicitation ne correspondant pas à ses goûts.

Les parents cinéphiles ou mélomanes en font autant. Mais, s'ils emmènent volontiers leurs enfants au cinéma, au spectacle, au musée... par souci pédagogique, ils le font de moins en moins, au fur et à mesure que l'enfant grandit.

4.3.5- Une génération du « fast »

Nés dans une société où les informations affluent en grande quantité et très vite, ces enfants affichent des difficultés encore plus grandes que les générations précédentes à attendre. En fait, dès qu'ils ont vu un produit qui les intéresse, il trouve anormal de ne pas le posséder «immédiatement ». Génération du « vite », du « je veux », du « fast food », d'internet, de tous les possibles, ils font preuve d'un tempérament particulièrement impatient en toutes occasions.

Une sortie ou la pratique d'une activité ne peuvent donc les intéresser que si on peut la consommer rapidement, sans aucune forme d'attente.

4.3.6- Les parcs de loisirs : grands favoris

Les seules attractions qui attirent unanimement les enfants sont les parcs de loisirs. Toujours prêts à y retourner, les enfants plébiscitent ces sorties et se déclarent disposés à visiter d'autres parcs, mais à condition qu'ils soient aussi attractifs. Il convient de noter que, pour cette génération, c'est Disneyland qui est synonyme de parcs de loisirs

4.3.7- En guise de synthèse : une cible complexe

Très occupés, souvent épuisés par leurs activités scolaires et extra scolaires, tiraillés entre les goûts de leurs parents et les leurs, penchant soit vers l'enfance, soit vers l'adolescence, les jeunes n'échappent pas aux normes en cours à leur âge :

- ils veulent déjà être grands et libres de leurs mouvements,

- ils veulent avant tout être en compagnie de leurs copains;
- Ils aiment la musique, mais aussi le cinéma et toutes sortes de distractions à caractère ludique;
- Ils ne tiennent pas à effectuer de longs trajets au cours d'une sortie;
- Ils aiment bien rester chez eux et y recevoir leurs amis, sans les parents ou avec une présence discrète des parents,
- Mais ils aimeraient bien aussi qu'existe un espace « idéal » où ils puissent se retrouver « entre eux »;

4.4 - Les adolescents

Avec leurs codes, leurs rites, leurs modes vestimentaires et culturelles, les adolescents sont souvent stigmatisés par les adultes. Empêchés de tourner en rond, mal dans leur peau, en plein "complexe du homard", ils constituent cette génération mutante dont on attend avec impatience qu'elle en finisse avec sa paresse chronique, ses caprices, ses tics, son imprévisibilité, bref, son âge bête

Tout aussi difficiles à gérer dans le secteur des vacances que dans celui de l'école ou de la famille, les "ados" n'en constituent pas moins un segment à part qu'il vaut mieux connaître en profondeur.

Les adolescents représentent 12,5% de la population, soit 7 millions d'individus, si l'on retient la tranche d'âge des 12-20 ans. Selon Michel Fize, de meilleures conditions de vie, une meilleure hygiène et une éducation plurielle ont permis d'avancer d'environ 5 mois tous les dix ans, le début de l'adolescence. Aujourd'hui, elle pourrait donc bien commencer aux environs de 11 ans, pour se terminer tout aussi tôt aux environs de 15 ans

"Si l'adolescent est un être singulier, il vit au pluriel", dans un groupe qui constitue pour lui une échappatoire, une manière de se soustraire aux parents, en priorité, et au reste de la société ensuite. Par ailleurs, le groupe a pour principale fonction, celle de rassurer. On se rassure en étant comme les autres. En étant accepté par le groupe. Par ailleurs, la culture ado c'est beaucoup d'inventivité, de créativité, de dynamisme, d'adaptabilité et de bruit... Elle est une réponse à cette identité que la société ne fournit plus à cette génération.

4.5 - Une typologie des Français selon leurs loisirs hors domicile¹⁵

Le groupe des Français (25%) ne pratiquant pas de loisir quotidien hors domicile par choix ou par contrainte forment une classe particulièrement homogène qui a été largement décrite. En dehors de ces « exclus » de la mobilité de loisirs, l'ensemble des Français a comme pratique commune de loisir et quasiment irréductible la sociabilité. Celle-ci est généralement traduite par une relation avec uniquement la famille et plus rarement avec uniquement des « amis ». C'est-à-dire que tous les groupes de Français, que nous décrivons ci-après, ont une pratique commune de sociabilité familiale qu'il est donc inutile de répéter dans la description de chacun des groupes.

a - Les exclus des loisirs hors domicile (30% des Français) - Les Français qui n'ont aucun loisir hors du domicile tout au long de la semaine : ces Français sont pour la plupart des handicapés, des personnes âgées, appartenant à des familles peu aisées, des non diplômés, des ruraux. Lorsqu'ils voient la famille, la famille vient chez eux.

b - Les accros de la résidence secondaire (3% des Français) - Partant parfois le vendredi soir pour leur résidence secondaire pour y passer la majorité des week-ends, ces Français ont, de ce fait, des relations sociales très limitées. Ce sont plutôt des personnes âgées de 45-65 ans, des couples sans enfant, des résidents des centres villes des grandes agglomérations.

c - Mobiles la semaine et casaniers le week-end (12% des Français) - Ces Français sortent, durant la semaine ordinaire, pour quelques visites et se promener sans que ces promenades aient une fonction culturelle, ou distractive précise. La semaine, ils rencontrent des voisins, le week-end, ils reçoivent leurs enfants. Ce sont des inactifs, des personnes retraitées, anciens employés ou ouvriers, aux revenus moyens ne possédant pas de résidence secondaire.

d - Les mobiles du week-end (10% des Français) - Contrairement au groupe précédent, ces Français ont des pratiques de loisirs hors domicile uniquement le week-end. Ils rendent visite à la famille et sortent plus particulièrement le dimanche pour se balader dans un environnement proche de leur résidence.

¹⁵ F. Potier - Typologie construite à partir de méthodes d'analyses multidimensionnelles : l'analyse factorielle des correspondances multiples et la classification ascendante hiérarchique

Caractéristiques des retraités agriculteurs ou commerçants, artisans, des résidents des zones rurales.

e - Le repas traditionnel du dimanche (13% des Français) - Outre une ou deux visites de sociabilité, ces personnes ne sortent de chez elle que pour aller déjeuner en famille le dimanche. Ce sont plutôt des femmes, des personnes seules, souvent âgées, mais aussi des familles avec de jeunes enfants, aux revenus moyens voire très moyens, de niveau d'étude lui aussi moyen.

f- Les sorties culturelles se décomposent en deux sous groupes :

f1 : Les sorties culturelles « associatives » (3% des Français) - Réalisées en majorité par des enfants mineurs dont les parents sont actifs, par des étudiants, plutôt par des femmes, par des résidents de l'agglomération de Paris.

f2: Les cultureux (5% des Français) – Si ces Français se distinguent aussi par des sorties culturelles, les lieux afférents à ces sorties peuvent être relativement éloignés. Elles sont le fait de personnes de niveau d'étude supérieur, plutôt jeunes, aisées.

g- Les sportifs (9% des Français) - **Les loisirs des mineurs** qui se caractérisent par une forte fréquence vers des centres sportifs.

h- Les hédonistes (8% des Français) - Des personnes dont le nombre de déplacements de loisirs est élevé vers des lieux éloignés pendant toute la semaine : ils ont le choix du lieu, ils privilégient le sport, le culturel et le relationnel amical autour d'un repas. Ce sont plutôt de jeunes cadres, des hommes, vivant seuls en centre ville; ils ne possèdent pas (encore) de résidence secondaire.

i- Les zappeurs des loisirs (7% des Français) - Peu importe la distance pourvu que l'on rencontre des gens, ou que l'on « se fasse une toile » : les hypermobiles des loisirs, en intensité et en distance, en semaine, comme le week-end. : la mobilité de loisir à peine caricaturale des jeunes de 18-25 ans, étudiants dont les parents sont aisés.

V - LE TOURISME

Deux remarques préliminaires

a - **Le tourisme ne se limite pas aux vacances.**

La définition d'un déplacement touristique est, rappelons-le, un déplacement incluant au moins une nuit hors du domicile pour un motif autre que le travail régulier, les études ou la santé. Les motifs pour relations sociales, pour aller voir la famille, ses amis sont inclus notamment dans le tourisme.

Les excursions sont les déplacements pour motif touristique n'incluant pas de nuit hors du domicile, et dont la distance de destination est à plus de 100 km.

b - « **Vacances** » ne signifie pas « **départ** ».

Si pendant toute une génération, les vacances ont été perçues comme un devoir de départ, une couche de la population ne ressent plus maintenant les vacances comme une obligation de départ. D'ailleurs, la première raison de non départ est une raison financière, la seconde raison est le choix de ne pas partir.

Ainsi, la lecture, la cuisine, la télé, le bricolage, le jardinage, l'amélioration de sa résidence sont des centres d'intérêts de plus en plus marquants. Pendant les vacances, une énergie de travail est dépensée. Les vacances sont devenus un autre moment de production¹⁶. Ceci s'est traduit par l'explosion des commerces de bricolage, de jardinerie.

Mais les non départs peuvent être aussi liés à des départs tous les 3-4 ans pour une destination plus lointaine et emprunte d'exotisme, de découverte.. , comme la marche en Pentagone, le canoé au Groenland, la découverte du Bush en Australie....

1 - Les quatre phases d'évolution du tourisme

On peut schématiser l'évolution des pratiques touristiques depuis quarante ans en quatre étapes majeures : d'abord l'augmentation du taux départ en vacances, puis le fractionnement des vacances depuis la moitié des années 80 avec la diminution de la durée des séjours et la progression des courts séjours, la diversification des destinations enfin le développement des excursions. Une plus grande autonomie des touristes et des choix "coup de coeur" complètent ces inflexions. Elles ont conduit notamment à une croissance importante des flux touristiques vers la ville, principale destination du tourisme de courte durée. Ces quatre phases d'évolution se situent approximativement avant 1984, de 1984 à 1990, de 1990 à 2000 et après 2000.

Avant 1984, le taux de départ en vacances des Français a fortement augmenté. Ce taux a été marqué par une croissance continue jusqu'aux débuts des années 90 : 15% en 1950, 40% en 1960, 50% des Français en 1974, 60% en 1992. Mais à partir de 1984, la progression du taux de départ en vacances s'est fortement ralentie et l'introduction de la cinquième semaine de congés n'a pas eu d'effet sur ce taux. Cette tendance à la hausse continue du taux de départs en vacances ne va pas sans évolution des pratiques puisque si la masse des demandeurs s'accroît, la durée moyenne des séjours décroît passant de 19,5 jours au début des années 70 à 13,5 jours aujourd'hui.

Entre 1984 et 1990, les courts séjours se développent. Les Français voyagent plus souvent et moins longtemps. Le nombre de courts séjours a fortement augmenté durant les années 80 : 2% l'an entre 1980 et 1985, puis une très forte croissance de 5% par an entre 1985 et 1990. Le modèle du mois entier de congés passé dans un seul endroit, celui des "grandes vacances" est alors devenu caduc, il est alors remplacé par le modèle "*plus souvent, moins longtemps et plus loin*".

Durant le milieu de la dernière décennie, le paysage touristique français est entré dans une phase de recomposition accélérée : diminution de la durée des séjours et progression des courts séjours. Les Français voyagent plus souvent et moins longtemps. Le nombre de séjours courts a fortement augmenté durant les années 80 : 2% l'an entre 1980 et 1985, puis une très forte croissance de 5% par an entre 1985 et 1990.

Les longs week-ends, les ponts, les petites vacances sont autant d'occasions mises à profit par les automobilistes et principalement les résidents des grandes métropoles pour aller chercher détente et loisirs.

¹⁶ On est en droit d'ailleurs de se demander si l'on n'assiste pas aux prémices d'une économie parallèle

Ces courts séjours, qui ont été longtemps considérés comme un aspect secondaire des classiques "grandes vacances", ont connu le développement le plus rapide, ils ont progressés au détriment des vacances plus longues.

Le modèle du mois entier de congés passé dans un seul endroit, celui des "grandes vacances" est alors devenu caduc, il est alors remplacé par le modèle "*plus souvent, moins longtemps et plus loin*".

Dans les années 90, les séjours courts progressent et le tourisme urbain s'affirme. Une nouvelle évolution importante dans la durée des séjours se produit : celle des "séjours courts" de 4-5 jours, les mid-weeks, pendant que les « séjours longs » raccourcissent. Ce changement des comportements dans les pratiques de tourisme a favorisé considérablement le tourisme urbain par les visites répétées de grandes expositions artistiques, les visites ponctuelles de villes, la participation à de grands événements culturels, sportifs et historiques. Le modèle émergent peut se formuler ainsi "*plus souvent, plus diversifié, plus culture*".

A partir des années 1990-91, une nouvelle évolution importante dans la durée des séjours se produit : celle des séjours de 5 à 7 jours. Deux modèles de comportement fondés sur la durée des séjours se dessinent alors : la durée des "séjours courts" qui tend vers les 5 jours - les mid-weeks- , celle des "séjours longs" vers les 11 jours. Ce changement des comportements dans les pratiques de tourisme a favorisé considérablement le tourisme urbain par les visites répétées de grandes expositions artistiques, les visites ponctuelles de villes, la participation à de grands événements culturels, sportifs et historiques. Le nombre impressionnant de publicités qui fleurit un peu partout incitant à aller passer un week-end (ou une petite semaine) dans une ville de plus en plus lointaine à des tarifs préférentiels illustre bien cette pratique.

Les grands événements - le bicentenaire de la Révolution, les Jeux Olympiques de Barcelone, l'exposition universelle de Séville, de Lisbonne et d'Hanovre, le cinquantenaire du débarquement, la chute du mur de Berlin, la coupe du Monde de football, la fête de la musique, le festival de jazz de Marziac, les Folles nuits de Nantes....- ont favorisé et favorise le tourisme urbain dans ces villes.

Enfin, récemment, l'effet des 35 heures est sensible. C'est l'explosion des déplacements d'une journée pour une destination relativement éloignée, dénommés "excursions". Ces excursions augmentent au détriment, semble-t-il, des voyages de très courte durée. Ceci s'explique facilement par l'économie de l'hébergement. Les Français deviennent des « zappeurs » du tourisme.

2 - Dynamiques socio économiques et tourisme en France

L'évolution des pratiques touristiques décrite ci-dessus doit, pour être interprétée correctement, être replacée dans un cadre plus large tant d'un point de vue temporel que d'un point de vue socio-économique.

Le tourisme a un peu plus de cent cinquante ans, au moins dans sa forme actuelle, c'est-à-dire impliquant une motivation centrée sur le plaisir et l'enrichissement culturel et mettant en oeuvre des structures d'offres et de transport organisées. On attribue aux classes aisées des pays du Nord, et plus spécialement aux Anglais, les premières organisations touristiques : voyages Cook, guides Baedeker, séjours d'hiver sur la Riviera, premières stations de sports de neige, "grands tours" culturels initiatiques en Italie et en Grèce ont tout au long du XIXième siècle balisé un champ touristique "élitiste" dont les traces demeurent encore aujourd'hui très présentes dans le subconscient des candidats au voyage.

Au cours du XXIème siècle deux phénomènes majeurs modifient profondément le tourisme. Le premier est un **changement idéologique avec l'avènement du tourisme social**. Le tourisme se massifie et n'est plus réservé aux "happy fews". S'ensuit un phénomène géographique qui va perdurer : l'abandon par les plus riches de sites et d'habititudes touristiques trop démocratisés et encombrés. Les élites vont ainsi, sans arrêt lancer de nouvelles pratiques en des lieux toujours plus protégés, souvent plus lointains. On pourrait citer comme exemple récent les Seychelles, l'île Maurice, et la Réunion, le Vietnam, le Cambodge et l'Alaska.

Le second phénomène majeur est la **généralisation des congés payés et le développement de la motorisation de masse**. Ils ont donné au tourisme dès les années 50 dans la plupart des pays européens son visage le plus connu : celui de la foule sur la plage, sur la neige, en quelques hauts lieux sacralisés.

Veblen, Reisman et Baudrillard illustrent bien les trois âges du tourisme : élitiste, "groupiste" et conformiste, exigeant et narcissique. Ils permettent de comprendre comment les offres touristiques ont évolué dans un sens favorable à une production massive, mais de plus en plus différenciée par un marketing de surface, avec une

tendance récente à une réelle segmentation par grands thèmes (tourisme régénérateur du corps, tourisme culturel, tourisme lié au jeu, tourisme sportif, d'aventure..).

3 - Le tourisme, un phénomène fortement lié aux évolutions de société.

Prendre des vacances est devenu un droit pour les populations occidentales, voire une nécessité et parfois une contrainte sociale. Dans l'hypothèse de restrictions budgétaires, celles-ci porteront en dernier recours sur les voyages bien après l'acquisition de certains biens de consommation.

L'avancement de l'âge de la retraite, l'allongement de la durée de vie et la plus grande solvabilité des retraités font progresser le taux de départ touristique chez les personnes de 55-75 ans, taux qui était particulièrement faible. Et son attractivité est telle qu'il devient normal de voyager pendant la vieillesse. Quant aux adultes seuls et aux couples sans enfant, de plus en plus nombreux, particulièrement disponibles pour le tourisme et des départ fréquents, ils constituent également des cibles privilégiées pour les acteurs du tourisme.

Au-delà des phénomènes économiques souvent lents, l'activité touristique est extrêmement sensible à la conjoncture socio-politique.

4 - De profondes inégalités

Les taux de départs en vacances varient considérablement avec le niveau de revenu du ménage, le degré d'urbanisation de la zone dans laquelle est située la résidence principale et l'âge de l'individu, surtout les jeunes. Et, ces disparités de taux de départ perdurent, voire s'accroissent. Par exemple, le taux de départ en vacances est passé, chez les jeunes, de 26% en 1993 à 35% en 1999 ; 27% des moins de 18 ans ne partent pas en vacances. Ce taux atteint 36% chez les enfants d'ouvriers, 39% pour les habitants d'HLM, plus même chez les 8-13 ans vivant en HLM.

5 - Les non-partants

Un peu plus d'un quart des Français n'est pas parti au cours de l'année 2001 pour un séjour dit de tourisme.

La répartition des taux de non-départ selon les caractéristiques socio-économiques et géographiques de l'individu souligne les facteurs prépondérants dans les inégalités de départ.

Trois catégories de variables jouent des rôles fondamentaux pour les taux de départs en tourisme. Il s'agit, d'une part, de l'emploi et du niveau de revenu, d'autre part, du degré d'urbanisation dans lequel se situe la résidence principale et, enfin, de l'âge de l'individu.

Des amplitudes importantes de taux de départ révélées par l'exploitation du SDT de 2000¹⁷:

- de 40 points entre les ménages dont les revenus sont en dessous du SMIC et ceux dont les revenus mensuels sont supérieurs à 3 000 Euros;
- de 20 points entre les Français dont le niveau d'instruction ne dépasse pas le collège et ceux titulaires d'un diplôme universitaire;
- de 25 points entre les artisans, commerçants, agriculteurs et les cadres supérieurs et professions libérales, voire de 40 points si l'on considère uniquement les agriculteurs;
- de 20 points entre les habitants des communes rurales et ceux de l'agglomération parisienne;
- enfin, de 15 points entre les Français âgés de 20-25 ans ou ceux âgés de plus de 70 ans et les Français âgés de 25 à 65 ans.

Excepté pour l'âge, les taux de départ en séjour évoluent linéairement avec tous ces facteurs, soulignant une causalité directe.

L'âge entraîne des variations du taux de non-départ et corrélativement celles du taux de départ plus complexes surtout pour les jeunes et les personnes retraitées ou en âge de l'être : **les jeunes de 20 à 25 ans partent peu**

¹⁷ F. Potier 2002

(35% de non départ) pour des raisons essentiellement financières; la période 60-70 ans correspondant au début de la retraite entraîne un taux élevé de départs en séjour (80%). En revanche, au-delà de 70 ans, le taux de départ qui chute nettement est alors lié à des difficultés pour se déplacer (65%) mais aussi à une forme d'acculturation au tourisme.

Ce taux de départ en tourisme de l'ensemble des retraités est évidemment corrélé avec le type d'emploi exercé avant la retraite. Ainsi, les anciens agriculteurs, artisans commerçants, ouvriers et employés partent moins en séjour (68%) que les anciens cadres (81%). Si des considérations économiques interviennent indéniablement dans le niveau des taux de départ, **les habitudes de départ en tourisme prises pendant la période d'activité perdurent pendant la retraite.** C'est une autre manière de parler d'acculturation au tourisme.

Etre en activité implique un taux de départ plus important (80%), que le fait d'être à la retraite (72%) voire n'avoir jamais travaillé (66%).

Autre fait, les salariés de l'Etat ou assimilés partent plus en tourisme que les salariés du secteur privé ou que les travailleurs indépendants. Ceci ne s'explique pas par une aisance économique des salariés du public par rapport à ceux du secteur privé. En revanche, les fonctionnaires ou assimilés bénéficient globalement de plus de jours de congés et leur niveau culturel est globalement plus élevé, conséquence de l'obligation d'obtenir certains examens d'entrée dans la fonction publique.

D'un point de vue géographique, **l'agglomération parisienne et sa région** se détachent de toutes les autres agglomérations et de toutes les autres régions avec un taux de départ de 15 points au-dessus de la moyenne. Hors Région Parisienne, la variance du taux de départ selon les régions est assez faible. On notera cependant que les plus faibles taux de départ se situent dans le Nord et dans l'Est, les deux régions les plus fortement sinistrées économiquement.

Est-ce la pollution de l'air, le bruit, le stress urbain ? Est-ce le manque d'espaces verts dans les grandes agglomérations qui génèrent des taux de départ plus élevés ? Difficile de répondre à ces questions d'autant que le phénomène est sans aucun doute plus complexe.

Certains chercheurs avancent aussi l'hypothèse de l'influence de la possession d'un jardin voire d'un balcon pour pouvoir y poser un barbecue -« hypothèse du barbecue » - pour le niveau de taux de départ. A la lecture des résultats issus du SDT, la vérification de cette hypothèse n'est pas immédiate puisque 27% des personnes résidentes dans une maison avec jardin ne partent pas en séjour, 21% pour celles résidentes dans des appartements avec balcon et 23% pour celles résidentes dans des appartements sans balcon.

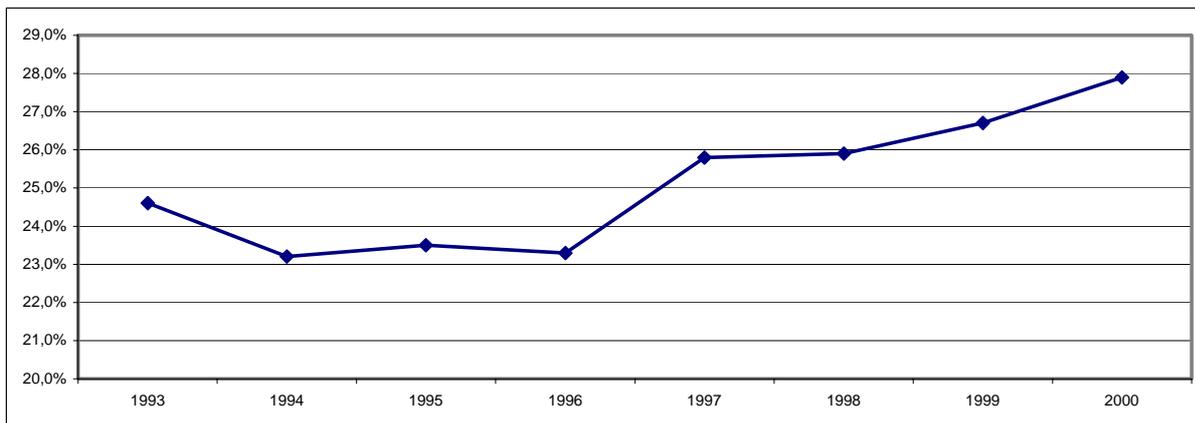
L'ancienneté de la construction du logement de résidence influe sur le taux de non-départ, avec de plus faibles taux pour les habitants des logements les plus récents traduisant les contraintes financières des nouveaux accédants à la propriété et leurs difficultés pour concilier remboursement des prêts sur le domicile principal et départ en tourisme - raison exprimée pour les causes de non-départ.

La possession d'une résidence secondaire favorise les départs ne serait-ce que vers la résidence secondaire : 89% de partants parmi les Français qui possèdent une résidence secondaire contre 72% parmi ceux qui en sont dépourvus.

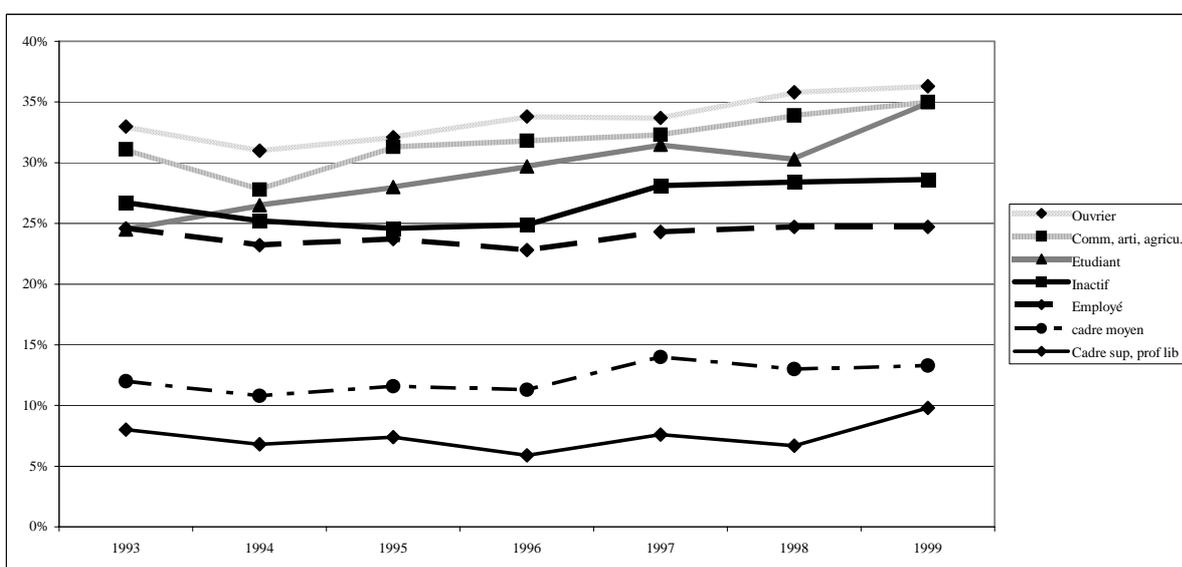
Enfin, contrairement aux loisirs quotidiens, les personnes vivant en couple ont des taux de départ plus élevés que les personnes seules.

6 - Analyse chronologique des taux de non-départ

Selon l'enquête SDT réalisée depuis plusieurs années, **le taux de non-départ** en tourisme **augmenterait au cours des années.** Mais, il convient d'être prudent et ne pas donner une interprétation trop hâtive. En effet, les comportements de mobilité de tourisme évoluent rapidement. Notamment, en considérant aussi la réduction des durées de séjours, il est très probable que les séjours les plus courts se transforment, depuis quelques années, en excursions. - des voyages de la journée n'entrant pas dans le champs de l'enquête de 2000.



Graphique 1 : Evolution des taux de non départ des voyages personnels
source : SDT- Direction du Tourisme

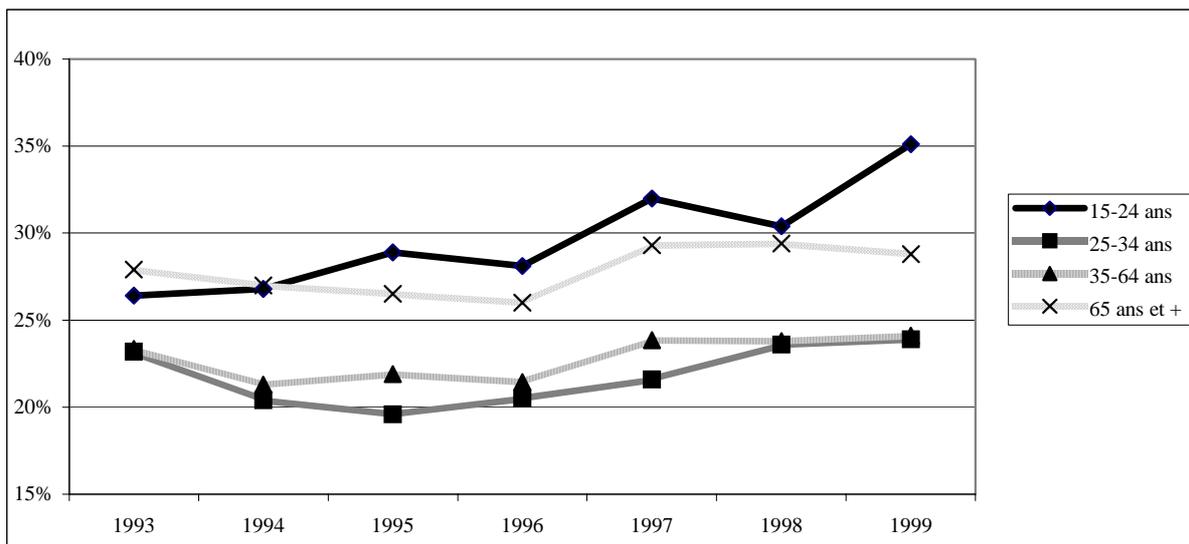


Graphique 2 : Taux de non départ des séjours personnels selon la catégorie socioprofessionnelle
Source : SDT - Direction du Tourisme/SOFRES

En revanche, les disparités du taux de non départ sont stables au cours du temps, excepté en ce qui concerne les jeunes. Trois variables - la catégorie professionnelle, l'âge et la taille de l'agglomération - illustrent la relative constante des disparités.

- **La catégorie socio-professionnelle** marque les écarts les plus importants des taux de non départ en tourisme : 36% de non-départ en 1999 parmi les ouvriers contre 10% la même année parmi les cadres supérieurs et les professions libérales; et ces écarts perdurent.

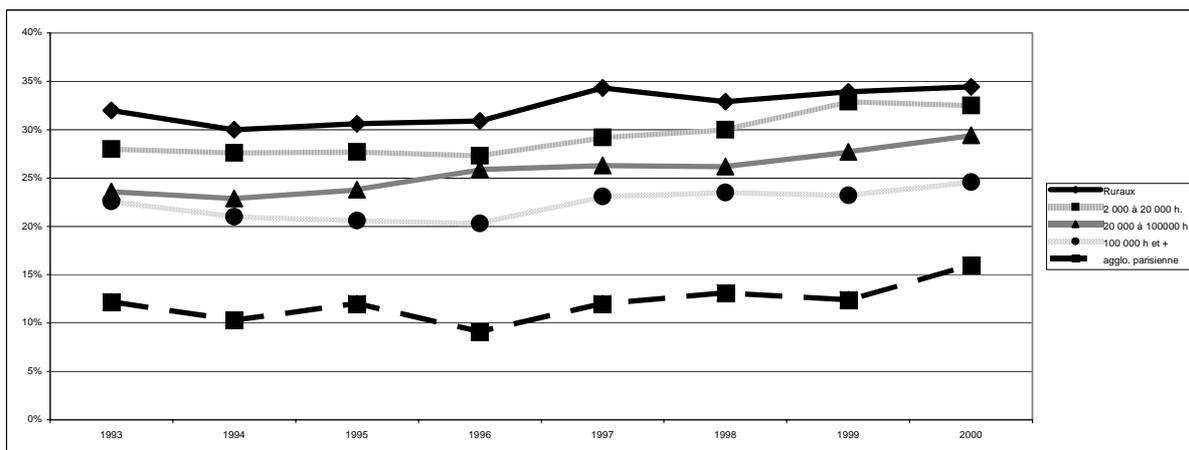
Si le taux de non-départ est très étroitement lié aux ressources financières, il est aussi lié à la situation professionnelle qui nécessite parfois certaines contraintes. Ainsi, les commerçants, les artisans et les agriculteurs ont un taux de non départ relativement élevé avec 30%.



Graphique 3 : Evolution des taux de non départ en séjour selon l'âge de l'enquêté
Source : SDT - Direction du Tourisme/SOFRES

- **L'âge : Les jeunes partent de moins en moins en voyage touristique au cours des années.** Les taux de non départ des jeunes âgés de 15-24 ans augmentent régulièrement depuis près de 10 ans. En 1993, ils étaient seulement 27% à ne pas partir au cours d'une année, en 1999, ils étaient 35%.

- **La taille d'agglomération : Les taux de non-départ augmentent lorsque la taille de l'agglomération diminue.** Ainsi, les habitants de l'agglomération parisienne ont les plus faibles taux de non départ, les habitants des communes rurales, les plus élevés.



Graphique 4 : Evolution des taux de non-départ selon la catégorie d'agglomération de résidence
Source : SDT - Direction du Tourisme/SOFRES

Les causes de non départ

Comme nous l'avons indiqué, **ne pas partir une année ne signifie pas être exclu de la mobilité de tourisme**. Il y a ceux qui ne partent pas chaque année par choix, préférant réserver leur temps et leurs finances pour des voyages très lointains et plus onéreux. Il y a ceux qui ne peuvent partir que tous les deux ou trois ans pour des raisons financières. Enfin, les véritables exclus.

Une étude de la Direction du Tourisme/SOFRES met en évidence que «le consommateur a une stratégie touristique sur un laps de temps qui dépasse une année, et certains individus non partis durant une année peuvent très bien partir l'année suivante». « Un fort pourcentage de la population française a effectivement cette intention ».

«Le non départ n'est pas systématiquement lié à des contraintes, notamment financières, mais peut résulter

également d'une stratégie volontaire de libre utilisation de son temps de loisirs à d'autres fins que le dépaysement, incitant l'individu à choisir fréquemment de rester à son domicile pendant les congés au moins un an sur deux.»

Ainsi, des 25% des Français qui ne sont pas partis ni en court, ni en long séjour en 1999, 16% ne sont pas partis en 1998 et 1999 et 15% en ajoutant 1997, c'est à dire des non partants en tourisme sur trois ans.

Les personnes âgées de plus de 65 ans et les jeunes sont particulièrement nombreux à ne pas partir en vacances sur trois ans, respectivement 25% et 28%. Il en va de même parmi les ruraux dont 22% ne sont pas partis sur trois ans ; cette proportion tombe à 5% parmi les habitants de l'agglomération parisienne.

Une enquête sur les conditions de vie réalisée par l'Insee, en 1995, renseigne sur les raisons de non départ invoquées par les Français : près des deux tiers des Français qui ne sont pas partis en séjour touristique en 1995 évoquent certes des raisons économiques mais aussi une certaine joie, un bien être à rester dans leur lieu de vie habituelle.

L'étude réalisée, en 1997, par la Direction du Tourisme et la SOFRES est une autre source d'information pour cerner les causes de non-départ. Les motifs généralement considérés comme rédhibitoires (santé, contraintes professionnelles) ont une importance minime.

Le désir de rester chez soi est très fort : « beaucoup de personnes n'ont pas envie de partir », « apprécient les vacances à la maison », « habitent une région touristique qu'ils souhaitent visiter ».

Pour les non partants ponctuels, la volonté de pouvoir bricoler chez soi explique une part importante des non départs, sans que l'on puisse dire si le bricolage est la cause ou la conséquence du non départ, le bricolage pouvant être conçu comme un loisir.

Le manque d'argent représente la moitié des raisons invoquées notamment parmi les plus jeunes (moins de 25 ans) et parmi les catégories socio-professionnelles peu favorisées (employés, ouvriers).

Raisons personnelles	
Vous vous trouvez bien chez vous	62
Contraintes financières	
Vous n'avez pas suffisamment d'argent	60
Vous avez eu cette année de grosses dépenses exceptionnelles	17
Contraintes de santé	
Les voyages sont fatigants, vous avez besoin de vous reposer	22
Vous avez un handicap qui gêne les déplacements	14
Vous avez eu un accident, une maladie, une incapacité temporaire	11
Contraintes liées au travail	
Vous recherchez un emploi	10
Vous aviez trop de travail	8
Contraintes liées au logement, jardin, animaux	
Vous aviez des travaux à effectuer ou à faire effectuer chez vous	9
Vous deviez vous occuper d'un animal, d'un élevage	9
Vous deviez entretenir le jardin	7
Contraintes familiales	
Des personnes avaient besoin que vous restiez à domicile	14
Vous n'aviez personne avec qui aller, or vous n'aimez pas voyager seul	7
Vous avez eu des difficultés à faire correspondre des dates de congés	4
Un membre de la famille n'aime pas ou supporte mal les voyages	5
Un évènement familial vous a obligé à rester (maternité, mariage)	5
Vous êtes jeune et votre départ dépend de celui de vos parents	4

Tableau : Raisons données pour les non départs (en % de non partants)
Source : enquête INSEE - 1995-

Pas d'argent pour partir	52%
Contraintes familiales	30%
Pas envie de partir	25%
Apprécie les vacances à la maison	22%
Habite dans une région touristique	12%
N'aime pas voyager seul	11%
Pas envie d'aller dans la famille	9%
Raisons de santé	6%
contrainte professionnelle	5%
Economise pour voyager prochainement	5%
N'aime pas les vacances	2%

Tableau : causes de non partance – choix multiples – source DT/SOFRES- 1997

7 - Les départs des familles : Où, quand, comment?

A partir des enquêtes nationales sur la demande touristique, la Direction du Tourisme a extrait des données qui permettent de cadrer les départs en vacances des familles françaises.

Le taux de départ en tourisme n'est pas fonction du nombre d'enfants par famille mais du revenu et du niveau d'instruction. En revanche, le type de tourisme dépend du nombre d'enfants.

7.1 - Motivations de départ

Plus la taille de la famille est élevée plus les motivations de départs tendent vers les vacances et le tourisme au détriment de la visite à la famille.

	pourcentage moyen	foyer de 1 personne	foyer de 3 personnes	foyer de 4 personnes	foyer de 5 pers et +
Vacances, tourisme et loisirs	55%	43%	58%	63%	65%
Visite à la famille	29%	35%	28%	25%	23%
Visite à des amis	6%	10%	6%	5%	6%

7.2 - Transport : la fréquence d'utilisation de la voiture augmente avec la taille des familles au détriment du train

73% des personnes interrogées utilisent la voiture pour partir, et cette utilisation augmente avec la taille de la famille. Le train ne représente que 12% de l'ensemble des personnes interrogées, suivant une ventilation défavorable aux familles nombreuses. L'avion est utilisé à 10% par l'ensemble de la population interrogée.

	voiture	train	avion	autres
familles de trois personnes	77%	8%	9%	6%
familles de quatre personnes	83%	7%	7%	3%
familles de cinq personnes	84%	6%	6%	4%
ensemble	75%	12%	10%	7%

7.3 - Hébergement : le triomphe du non marchand

L'hôtel concerne 11% de la population interrogée, mais il ne représente que 10% des hébergements pour les familles de trois personnes, 7% pour celles de quatre personnes, et 6% pour celles de cinq personnes et plus. En revanche, pour des raisons évidentes financières, les familles nombreuses font plus de camping (15% contre 6% en moyenne)

7.4 - Des activités variables : plus la famille est grande plus les activités sont nombreuses

Que font les familles en vacances ? 23% de l'ensemble de la population interrogée consacre ses loisirs à la plage et à la baignade avec une augmentation très régulière fonction de la taille des foyers . 1 personne: 14% ;

2 personnes: 17% ; 3 personnes : 27% ; 4 personnes : 33% ; 5 personnes et + : 36%

Les parcs de loisirs, aquatiques et animaliers, représentent 3% des pratiques sur l'ensemble de la population interrogée, 4% pour une famille de 3 personnes, 5% pour une famille de 4 personnes, et 6% pour une famille de 5 personnes.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'activités culturelles le pourcentage d'adeptes diminuent avec la taille des familles : 19% pour l'ensemble des personnes interrogées, mais on constate seulement 16% de pratique pour les familles de 3, 4, 5 personnes et plus.

La pratique du vélo concerne 5% de la population interrogée, 6% pour les familles de 3 personnes, 7% pour les familles de 4 personnes et 8% pour les familles de 5 personnes et plus. Il s'agit d'une activité volontiers pratiquée en famille.

Enfin, 20% de la population interrogée déclare ne pas avoir d'activité particulière. Mais ce pourcentage atteint 25% des foyers composés d'une personne, 20% des foyers de 2 personnes, 19% de ceux de 3 personnes et 16% de ceux de 4 ou 5 personnes. Des chiffres soulignant que, plus on est nombreux plus on a **d'activités**

7.5 - Quand partent-ils en vacances?

40% de la population interrogée part au mois de juillet-août mais ce pourcentage baisse à 30% pour les foyers d'une personne. En revanche, il concerne 47% des familles de 3 personnes, 56% des familles de 4 personnes, 59% des familles de 5 personnes et plus.

7.6 - Les territoires favoris

Les bords de mer constituent les territoires de vacances favoris des enfants et ce sont les plus fréquentés par les familles. La campagne suit de très près. En raison probablement de ses faibles coûts et des attaches familiales que beaucoup de Français y ont. La montagne, surtout en été, affiche de faibles performances.

	pourcentage moyen	famille de 3 personnes	famille de 4 personnes	famille de 5 personnes et +
Mer	39%	42%	42%	45%
Campagne	32%	33%	30%	30%
Ville	28%	27%	22%	20%
Montagne avec ski	3%	4%	6%	5%
Montagne sans ski	16%	15%	16%	16%
Lac	6%	5%	6%	7%

7.7 - Les modes de réservation

23% de l'ensemble de la population interrogée passe par des agences de voyage. 27% pour les foyers d'une personne, 21% pour les foyers de 3 personnes, 17% pour les foyers de 4 personnes et 13% pour les foyers de 5 personnes et plus.

Les associations de tourisme représentent 15% des réservations, seulement 14,5% pour les familles de 3 personnes contre 19% pour les familles de 4 personnes et 22% pour les familles de 5 personnes et plus.

7.8 - Où vont les familles ?

85% des familles en moyenne partent en France métropolitaine avec 87% pour les familles de 4 personnes et 88% pour les familles de 5 personnes et plus.

8 - Typologie des Français selon leur activité de tourisme

Le taux de départ en tourisme varie fortement **selon les revenus du foyer -et la catégorie sociale du ménage**. Les séjours coûtent en transport et en hébergement. Ainsi, les ménages dont les revenus sont les plus bas ont des fréquences de départ plus faibles que les ménages aux revenus les plus élevés. Pour des raisons économiques équivalentes, les cadres et les anciens cadres partent plus souvent. La moitié des individus dont le ménage dispose d'un revenu mensuel inférieur à 1 200 Euros ne partent pas (cf.annexe).

7 classes peuvent être décrites¹⁸.

a - Les non partants (25% des Français) - Les Français ne partant pas en voyage appartiennent à des milieux très modestes, aux revenus de très faibles, habitent des communes rurales ou de très petites agglomérations (inférieur à 20 000 habitants), n'ont généralement pas fait d'études, sont agriculteurs, ouvriers ou retraités de ces professions et artisans, commerçants. Ils sont jeunes, âgés de 20-25 ans ou âgés, de plus de 70 ans. Des résidents du Nord et l'Est de la France.

b - les partants ponctuels : les vacances traditionnelles (22% des Français) - Ce groupe rassemble des individus partant peu ou très peu en vacances. Peu mobiles, sans doute soumis à de nombreuses contraintes, ils appartiennent à des catégories socio-professionnelles modestes (ouvriers), et à des ménages de 4 personnes. Ils résident plus particulièrement dans le Nord et l'Est, dans des agglomérations rurales ou de faible taille. Ces Français concentrent dans leur unique déplacement touristique annuel toutes les valeurs du tourisme traditionnel : un séjour de vacances de 2 semaines l'été, à la mer. Ils ne partent pas pour aller rendre visite à la famille ou à des amis, ni pour un motif autre que les vacances.

c - Le tourisme des retraités pauvres : la famille (12% des Français) - Des personnes qui ne partent que dans la famille pour des séjours plutôt courts, des retraités ouvriers, employés, des personnes âgées, plutôt des femmes seules.

d - Le tourisme du Français moyen : la famille et les vacances classiques (14% des Français) - Ces Français partent environ 3 fois dans l'année pour aller en vacances et dans la famille, mais n'ont pas d'amis pour les héberger. Ce sont des couples d'âge moyen (35-50 ans) avec deux enfants, des employés, de revenus moyens, habitent dans des logements plutôt petits (moins d'une pièce par personne), ne possèdent pas de résidence secondaire.

e - Le tourisme des retraités aisés : la famille, la résidence secondaire et le tourisme (12% des Français) - De nombreux séjours pour voir la famille, se rendre dans leur résidence secondaire ou partir faire du tourisme mais rare sont ceux qui ont comme motivation première la visite à des amis. N'ont-ils pas des amis à proximité de leur résidence secondaire ? Ce sont principalement des couples, cadres retraités aux revenus élevés, habitant la région parisienne, propriétaires de leur résidence principale.

f - Le tourisme des cadres moyens et des étudiants : la famille et les amis (10% des Français) - Des séjours très fréquents chez des amis et dans la famille. Des étudiants et des cadres moyens, des personnes vivant seules, assez jeunes.

g - Les zappeurs du tourisme : la famille, les amis, la découverte (5% des Français) - Des personnes hypermobiles, effectuant de nombreux séjours chez les amis, dans la famille et partant aussi en séjours plus typiquement touristiques. Ces sont des personnes seules, des personnes plutôt jeunes (âgés de moins de 30 ans), sans enfant, des cadres supérieurs, résidant en Région Parisienne, des habitants récents de leur commune.

¹⁸ F. Potier - PUCA

VI - POLITIQUES ET DISPOSITIFS

1 - Rétrospective de l'action publique dans le domaine des loisirs et des vacances

La politique des loisirs et des vacances des familles en France naît avec la promotion des départs dans les années 1950. Elle va connaître des transformations radicales, notamment sous l'impulsion des changements sociétaux précédemment évoqués (travail féminin, développement des activités de loisirs, motorisation des ménages, etc.).

1.1- La naissance de la promotion du tourisme vers les familles

C'est par le biais de la politique de la famille et de la santé que naissent dans les années 50-60 les premières actions politiques de promotion des vacances des familles en France, il s'agit du tourisme populaire. L'intervention de l'Etat vise alors à proposer une offre de vacances à destination des familles et des enfants et prend la forme d'une aide individuelle aux familles. Elle a aussi et peut être surtout pour objectif de relancer la machine économique dans un secteur très affecté par la guerre.

1.2 - Un premier tournant : la promotion sociale du départ en vacances

A partir des années 1960, le tourisme de masse se développe, en France notamment. L'action publique dans le domaine des vacances va suivre cette évolution à travers la promotion des départs en vacances et du ré-équilibre du territoire national en matière de lieu de séjour au profit des régions économiquement défavorisées. Clairement, l'objectif est de promouvoir une répartition sociale et spatiale des fruits de la croissance. Dans cette optique, l'Etat finance des équipements de tourisme. C'est durant cette période que naissent de nombreuses associations de tourisme social fonctionnant sur le mode de l'engagement et du bénévolat, qui ont saisi l'opportunité de cette manne financière pour construire. Ces associations se signalent par une grande aptitude à imaginer des montages financiers innovants ; leur forme juridique permet en particulier des montages souples mariant les pouvoirs publics à des personnes morales. Durant les décennies 1960 à 1980, la part des familles partant en vacances va fortement croître, illustrant le succès de la politique menée.

Avec la montée en puissance du travail féminin, le déclin du monde ouvrier, la motorisation et les changements de modes de vie en matière de loisirs (vacances plus courtes, émergences des loisirs), le besoin d'une diversification de l'offre en matière de loisirs et de tourisme se fait sentir. De plus, le soutien à la pierre, dans les années 80, devient moins pertinent, compte tenu du bon niveau d'équipement en matière d'équipements de tourisme social. Par ailleurs, les années 1970 voient le chômage fortement augmenter et modifie la nature de la demande sociale en matière de vacances et de loisirs.

1.3 - Un deuxième tournant : l'aide au temps libre

En 1982 apparaît le chèque vacances, qui permet à la fois d'accéder aux établissements de tourisme social et aux établissements traditionnels, qui se trouvent dès lors en concurrence.

En 1983, l'Etat et la CNAF se désengagent du financement des infrastructures de tourisme social. Cette situation va obliger de nombreuses associations à rechercher la rentabilité économique de leurs équipements. En quelques années, on assiste à un renouveau du tourisme associatif, qui passe du bénévolat au salariat et se débarrasse de ses oripeaux idéologiques -ce qu'illustre bien l'évolution qu'a connue l'UNAT dans les années 1990-. L'offre se modernise en matière de gestion, de produits -plus grande diversité-, de suivi de la satisfaction et d'équipements -le confort est revu -. Le tourisme associatif assure désormais une double fonction de productivité économique et de productivité sociale. La mutation ne se fait cependant pas sans heurts : certains associations peinent à se reconvertir et disparaissent.

Parallèlement à cette évolution, les activités de loisirs à destination des jeunes et des enfants se développent - notamment dans les Comités d'Entreprises - deux cibles dans lesquelles la CNAF réalloue les budgets enlevés à l'investissement des infrastructures de tourisme social. Cette réorientation fait en particulier suite à un double constat : l'essor du travail féminin a conduit au modèle de la double activité professionnelle qui est devenue le

cas le plus fréquent de la vie familiale depuis 1973¹⁹, nécessitant des besoins nouveaux en matière de synchronisation des activités des enfants ; le non-départ en vacances relève non seulement de questions financières, mais aussi de handicaps sociaux et culturels.

Suite à ces deux constats, le développement de l'aide au temps libre est faite au détriment de l'aide aux vacances. La CNAF délivre ainsi des bons vacances pour les jeunes, dès 1994, les budgets consacrés aux loisirs de proximité dépassent le budget de l'aide aux vacances. Avec la création du chèque-vacances, un partage progressif des objectifs se développe entre la CNAF et les CAF qui investissent dans les loisirs de proximité et l'aide aux vacances des personnes vulnérables, tandis que l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) se focalise sur les vacances et loisirs des salariés et de leur famille.

Notons par ailleurs que l'introduction du RMI par le gouvernement Rocard en 1988 et sa gestion par les CAF a progressivement transformé la vocation de ces institutions, qui sont désormais non seulement des organismes chargés de l'application de la politique familiale, mais aussi de la réinsertion sociale.

2 - Dispositifs et prestations

Plusieurs Ministères sont à ce jour impliqués dans la politique sociale des loisirs et des vacances en France :

- Le ministère de l'action sociale (CNAF, CAF, ...) ;
- Le ministère de l'Équipement, des transports, du tourisme (abonnements de transports publics à prix réduits pour les jeunes, réductions pour les familles, Centres de vacances ;
- Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche (réponse aux besoins des 11-15 ans, formation des animateurs, simplification de la réglementation des centres de vacances et des centres de loisirs²⁰) ;
- Le ministère de la Jeunesse et des Sports (Centres d'Éducation Populaire et de Sport, et autres établissements publics intervenant dans la formation de l'encadrement sportif ²¹) ;
- Le ministère de l'Agriculture (Gîtes familiaux) ;
- Le ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées (Maisons familiales de vacances)
- Le ministère de l'Écologie et du développement durable (éducation à l'environnement) ;
- Le ministère de la Culture (réduction pour l'accès aux équipements culturels).

A ces ministères, il convient d'ajouter les régions, les départements les communes et les employeurs à travers les Comités d'entreprises et Organismes Assimilés qui participent aussi et surtout à la politique des loisirs et des vacances.

Il y a donc une grande dispersion des sources de financement et des prestations. Plus qu'une politique, cette dispersion prend la forme d'une mosaïque de dispositifs d'aide qui concernent le financement d'institutions et l'aide à la personne et touchent aussi bien l'aide au départ en vacances des familles et les vacances des jeunes que les loisirs des adolescents et des enfants.

Avant d'entrer dans ce dédale nous aurons un regard particulier sur les comités d'entreprises et organismes assimilés. Puis nous aborderons successivement le financement aux institutions, puis les aides à la personne pour les vacances des familles, les vacances des jeunes, puis les loisirs des adolescents et des enfants.

2.1 – Les Comités d'entreprises et organismes assimilés

2.1.1 - La création des comités d'entreprise : l'Ordonnance du 22 février 1944

L'existence contemporaine des comités d'entreprise et d'établissement, organismes élus par les salariés, agissant comme institutions représentatives de ceux-ci, disposant d'un droit de contrôle et de consultation sur la gestion de l'entreprise et d'un pouvoir de gestion autonome d'activités sociales et culturelles, est une originale « *exception française* », sans précédent.

Le véritable statut moderne des comités d'entreprise -avant la Loi de 1982- résulte de la Loi de 1946²². Si le législateur modifie 14 fois l'ordonnance de 1945, résultant de la Loi de 1946, avant d'être incluse dans le Code

¹⁹ date à laquelle le nombre de couples bi-actifs est devenu supérieur au nombre de couples mono-actifs

²⁰ Fiche de mesures "Offrir des loisirs éducatifs de qualité adaptés aux attentes des jeunes", téléchargée le 3.02.2004 sur le site du ministère <<http://www.education.gouv.fr>>

²¹ Institut National du Sport et de l'Éducation Physique, Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, Ecole Nationale de Voile, Ecole Nationale d'Équitation, Lycée Climatique et Sportif. Cf. <http://www.sports.gouv.fr/ministere/et.asp>

²² La Loi du 16 mai 1946:

du Travail en 1973, et encore neuf fois ensuite, le comité d'entreprise a conservé ses attributions consultatives en matière économique et ses droits de gestion indépendants concernant les activités sociales et culturelles.

2.1.2 - Les CE : une mosaïque d'institutions

L'appellation « comité d'entreprise » et le sigle « CE » sont généralement utilisés, dans l'écrit et le langage, pour désigner des structures différentes, aux attributions parfois similaires, parfois différentes; d'où la nécessité de préciser la nature des différents comités²³.

- **Le Comité d'entreprise** est l'une des institutions représentatives des salariés qui doit être mise en place dans les entreprises d'une - et d'une seule - unité de travail de 50 salariés ou plus (Art. L 431-1 C.trav.). Au-dessous de 50 salariés, un comité peut être institué par convention ou accord collectif.

- **Comités d'établissement et comités centraux d'entreprise** : Si une entreprise dispose de plusieurs unités distinctes de ce type, elle doit constituer dans chacune un comité d'établissement. Une institution est alors créée au niveau de l'entreprise elle-même, un comité central d'entreprise (L 435-1). Exemples :

- Le CCE SKF comprend 2 comités d'établissement distinct ;
- Le CCE MANPOWER en comprend 13, constitués régionalement ;
- Le CCE AIR FRANCE en comprend 22, dont 6 dans les Dom Tom.

Un décompte officiel du nombre de comités d'entreprise ou d'établissement constitués est inexistant. Le ministère du Travail a estimé leur nombre à 27 158²⁴ en 1996-1997. Ce nombre comparé au nombre d'établissements de 50 salariés et plus fait connaître le taux de couverture. Au 1^{er} janvier 1997, selon l'INSEE, le nombre d'établissements de 50 salariés et plus entrant dans le champ d'application de l'article L. 43 1-1 du Code du travail s'élevait à 41808. **Le taux de couverture des CE est de 65%.**

- Comités interentreprises

Plusieurs comités d'entreprise qui possèdent ou envisagent de créer des activités sociales et culturelles communes peuvent constituer un comité interentreprises (Art. R 432-8 C. trav.), en vue de la gestion ou du contrôle de ces activités et uniquement dans ce but. Ces structures étant présidées par un des employeurs, elles peuvent mettre en minorité les comités qui apportent le plus de fonds, ceux-ci étant versés *au prorata* des effectifs, alors que chaque comité dispose de deux voix maximum lors des délibérations. En conséquence, les comités optent souvent pour d'autres formes de coopération, en créant par exemple une association Loi de 1901 ou une société civile. Des comités inter - établissements, non prévus par la Loi, peuvent être constitués, par voie d'accord.

-**Des comités d'établissement et des comités centraux d'entreprise** (CCE) peuvent gérer des activités sociales et culturelles communes aux établissements, selon un accord conclu avec eux, précisant notamment le reversement d'une partie de leur dotation pour financer ces activités.

Par exemple, les 31 comités d'établissements régionaux SNCF perçoivent chacun une dotation égale à 1,721% de la masse salariale brute et reversent 34,1% de cette dotation au CCE²⁵.

Cas: le Comité Régie d'Entreprise (CRE) de la RATP équivalent d'un CCE - composé de 10 Comités départementaux économiques et professionnels (CDEP) est un cas particulier du reversement de la totalité de la dotation, soit 2,811% la masse salariale au CRE.

-
- elle porte le seuil des entreprises concernées de 100 à 50 salariés, portant ainsi le nombre d'entreprises assujetties de 9 000 à 19 000 ;
 - elle donne aux comités d'entreprise un droit de consultation sur l'organisation et la marche générale de l'entreprise qui se substitue à un droit d'information, un droit d'information obligatoire sur les bénéficiers, l'assistance d'un expert-comptable etc. ;
 - elle accorde aux élus des comités des facilités pour l'exercice de leur mandat - vingt heures par mois, limitation du secret professionnel aux procédés de fabrication etc.

²³ **Les comités de groupe et les comités d'entreprise européens**, ne seront pas évoqués car ils n'ont pas d'attributions en matière d'activités sociales et culturelles.

²⁴ En 1967, sur 28 960 entreprises concernées, existaient 8 618 CE, soit 29 %. En 1971, sur 30 476 entreprises existaient 14 158 CE, soit 46 %, en 1990, sur 41 639 entreprises existaient 22 454 CE, soit 54 %.

²⁵ Les CE ont été constitués le 10 octobre 1985 et le CCE le 9 novembre 1985. Le taux de 1,721 correspond à la part des activités transférées aux CE. La SNCF a gardé la gestion de certaines activités (action sociale, maison de retraite etc.), soit 1,275 % de la masse salariale.

Le fonctionnement **des comités interentreprises** est similaire à celui d'un comité d'entreprise pour ce qui concerne exclusivement une ou plusieurs activités sociales et culturelles communes.

Les attributions sociales et culturelles

«Le comité d'entreprise assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés et de leurs familles ou participe à cette gestion, quel qu'en soit le mode de financement... » (Art. L. 432-8. C. trav.). L'article R. 432-2 du Code du travail ajoute comme bénéficiaires les retraités, préretraités et leurs familles.

L'adverbe « *prioritairement* » a été ajouté par la Loi du 17 juillet 2001. Auparavant, depuis 1975, la jurisprudence avait étendu la notion de bénéficiaires en considérant que l'activité devait être exercée « *principalement* » au bénéfice des salariés et anciens salariés, et admettait une quantité marginale d'environ 10-15% de personnes étrangères à l'entreprise. Le nouvel adverbe substitue au critère quantitatif un critère de priorité. Autrement dit, dès lors que les membres et les anciens membres de l'entreprise et leurs familles ont un accès prioritaire aux activités, celles-ci peuvent être ouvertes à des personnes extérieures, sans limitation de nombre.

Le concept « *d'activités sociales et culturelles* » a été introduit par la Loi du 28 octobre 1982 à la place de celui « *d'oeuvres sociales* » figurant dans le texte de l'Ordonnance de 1945. Ceci confirme l'abandon de la conception paternaliste et charitable de l'origine, ainsi que la reconnaissance de la pratique des activités développées par les CE dans le domaine culturel.

Les comités d'établissement ont les mêmes attributions, sous réserve des activités déléguées au comité central d'entreprise.

D'après l'enquête IRES-DARES²⁶ de 1998, seulement 17% des employeurs organisent eux-mêmes certaines activités sociales ou culturelles. Résultat qui démontre que les CE jouent une place prépondérante dans l'organisation de ces activités.

La dotation des employeurs pour les activités sociales et culturelles : très variable

Un premier constat s'impose : dans l'état actuel de la législation, le financement des activités sociales et culturelles par les employeurs n'est pas assuré pour tous les comités. En effet, seules les entreprises qui avaient des activités sociales avant la création du comité d'entreprise sont soumises à l'obligation de la dotation. Les entreprises nouvellement créées n'ont aucune obligation légale; toutefois, une convention collective ou un accord d'entreprise peuvent l'instituer. Ainsi, il existe des CE dépourvus de dotation; ce sont le plus souvent des petites unités – de 50 à 100 salariés - sans organisation syndicale.

Deuxième constat : à chaque entreprise son taux de financement pour les activités sociales et culturelles, car la Loi ne prévoit pas de pourcentage minimum obligatoire contrairement au «9,2 % » pour le fonctionnement.

2.1.3 - Les organismes assimilés : une autre mosaïque d'institutions

L'article L.431-1 du Code du Travail écarte les trois Fonctions publiques - Etat, Hospitalière et Territoriale - de la législation sur les CE. Il en est de même pour des entreprises ou institutions comme La Poste, France Télécom, EDF GDF, le Commissariat à l'Energie Atomique, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Agence Nationale pour l'Emploi(ANPE) etc. faisant l'objet de textes écartant formellement l'application des dispositions du Code du Travail. Toutes ces entreprises ou institutions sont dotées de structures ayant pour objet l'action sociale, mais les statuts et les moyens sont différents. Par ailleurs, des institutions particulières se sont créées dans le secteur privé. Toutes constituent les « *organismes assimilés* » (OA)

A ce jour, aucune enquête approfondie du type de celle de l'IRES-DARES 98 sur les comités d'entreprise, n'a été réalisée à leur sujet ; on ne dispose donc que d'éléments recueillis pour la rédaction du présent rapport.

²⁶ Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) - Direction de l'Animation des Etudes et des Statistiques (DAR-ES), du- ministère du Travail et de la Solidarité; « *Les comités d'entreprise. Enquête sur les élus, les activités et les moyens* », Les Editions de l'Atelier, 1998, 208 pages. L'enquête a été réalisée entre 1995 et 1996 sur un échantillon de 3 000 CE ; 2 280 réponses ont été obtenues – 76% Voir notamment le chapitre « *L'attrait sélectif des activités touristiques* », p. 160 et s.

2.1.3.1 - La fonction publique d'Etat

Les organismes consultatifs

L'article 9 de la Loi du 13 juillet 1983 (titre Ier du statut général des fonctionnaires) édicte que les fonctionnaires « *participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeants dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics. Ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive ou de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent* ». Il existe également des organismes sociaux, qui eux n'ont pas de reconnaissance statutaire. Ces organismes relèvent de mise en place par voie d'arrêtés ou de circulaires dont l'assise juridique et financière est aléatoire.

L'arrêté du 7 septembre 1994 a institué auprès du ministre chargé de la fonction publique le **Comité Interministériel d'Action Sociale des Administrations de l'Etat** (CIAS). Il est chargé d'étudier les mesures de coordination et d'harmonisation des services sociaux et de définir les actions à entreprendre sur le plan interministériel. Composé de 9 représentants de l'administration et de 12 représentants des organisations syndicales représentées au Conseil supérieur de la fonction publique, il est présidé par un représentant d'une des organisations syndicales. En matière de tourisme, il est consulté sur la dotation des chèques-vacances et les aides pour les vacances enfants. Son action est relayée par les **Sections Régionales interministérielles d'Action Sociale** (SRIAS).

Dans chaque ministère, l'action sociale repose le plus souvent sur le dispositif : services sociaux administratifs - organismes centraux et régionaux consultatifs. Ces derniers, bien qu'ayant des actions plus ou moins comparables, ont des appellations différentes :

- Education nationale : Comité Académique des Oeuvres Sociales.
- Justice : Comité National et Régional d'Aide à l'Action Sociale.
- Finances : Comité National et Départemental Administratif des Services Sociaux.
- Agriculture : Action Sociale du ministère de l'Agriculture.
- Défense : Institution de Gestion Sociale des Armées
- Etc....

Les parlementaires votent chaque année le budget de l'Etat qui comprend les crédits sociaux «interministériels» (chapitre 33-94) et « ministériels » (chapitre 33-92). Cette dotation n'a aucune référence avec la masse salariale. A partir des niveaux de crédits accordés l'année précédente suivant les actions engagés s'opère une dotation qui souvent n'a rien à voir avec les effectifs de chaque ministère (3 500 000 agents au total). Ainsi, le ministère des Finances perçoit beaucoup plus que l'Education nationale qui représente près de la moitié des agents de l'Etat (selon une source syndicale, en 1994, 381 F/an pour un agent de l'Education nationale contre 3 486 F/an pour un agent des Finances).

En 2002, les crédits « interministériels » seraient de 129,58 millions d'€ et les crédits « ministériels » de plus de 0,46 milliards d'€, ce qui représenterait au total environ 1 % de la masse salariale qui s'élève à 53,36 milliards d'€.

L'activité vacances-tourisme est très inégale selon les ministères. Le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et celui de la Défense sont ceux qui ont le plus développé une action au travers de l'Association Education et Plein Air Finances pour le premier et l'Institution de Gestion Sociale des Armées pour le second.

- **L'Association Education et Plein Air Finances (APAF)** est placée sous l'égide de la Sous-direction de l'Action Sociale de la Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration. Elle organise chaque année des séjours individuels ou familiaux, des voyages ou des séjours à thèmes sportifs, culturels ou de détente pour les agents du ministère actifs et retraités, leur conjoint et leurs enfants (40 000 bénéficiaires/an).

- **L'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA)** est un établissement public créé en 1966, sous tutelle du ministère de la Défense. Dans le domaine du tourisme et des vacances, son activité comprend les vacances familiales, les centres de vacances jeunes, les voyages. Elle gère un important patrimoine vacances - maisons familiales, villages de vacances, hôtels club, résidences, centres pour jeunes - situés en France métropolitaine et outre-mer. Ce patrimoine peut être propriété de l'IGESA ou loué par elle, ou encore appartenir à l'Etat ou à d'autres collectivités publiques ou organismes privés.

L'IGESA a créé une agence pour les voyages qui fonctionne en partenariat avec une sélection de voyagistes qui consentent des tarifs préférentiels et des conditions souples de réservations sur une gamme de produits - voyages, vols secs, billetterie - vers des destinations du monde entier.

2.1.3.2 - La fonction publique hospitalière

Le Comité de Gestion des oeuvres Sociales des Etablissements Hospitaliers Publics (CGOS), association Loi de 1901, a été créé le 13 octobre 1960, sous l'égide du ministère de la Santé. Il a été agréé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité dans le cadre d'une Convention signée le 26 avril 1999. Il est habilité à collecter les participations financières des établissements qui ont adhéré et offrir aux bénéficiaires et ayants droit, des prestations sociales et des activités culturelles et de loisirs subventionnées, dont le tourisme et les vacances pour les familles - actifs et retraités - et l'enfance.

En 2000, 2 517 établissements adhérents au CGOS, représentant 716 677 agents actifs, ont versé une contribution correspondant depuis 1999 à 1,50 % de leur masse salariale, soit 252 millions d'€ (le taux est fixé par les ministres des Affaires Sociales et de la Santé ; les salaires des personnels médicaux et des personnels rémunérés sur la base d'un contrat de droit privé sont exclus de la masse salariale).

2.1.3.3 - La fonction publique territoriale

L'inexistence d'une organisation d'ensemble de l'action sociale dans la Fonction publique territoriale conduit à une grande diversité dans les choix opérés en matière de structures gestionnaires et à des régimes de prestations très variables d'une collectivité à l'autre. Aucun texte juridique ne crée ou n'impose une structure déterminée pour la gestion de l'action sociale; **seul l'article 9 de la Loi citée** portant le statut général de la Fonction publique s'applique²⁷; Chaque collectivité peut mettre en place ses propres structures et prestations. Les différences de taille et de budget interviennent, mais aussi les choix politiques des élus. Il résulte de cette situation de grandes inégalités entre collectivités. Il est estimé que 600 000 agents actifs, travaillant dans des petites communes, sont privés de toute forme d'action sociale.

Les Comités d'Oeuvres Sociales des Collectivités territoriales

La solution la plus employée est la création de Comités d'oeuvres sociales (COS) au sein des collectivités territoriales, appelés aussi souvent depuis 1982, en référence au concept « *d'activités sociales et culturelles* » des CE, Comités d'action sociale (CAS) ou Comités d'action sociale et culturelle (CASC), sous forme d'associations Loi de 1901, réunissant les agents actifs et retraités des Collectivités. Le Comité d'une ville passe de plus en plus une Convention avec d'autres Collectivités territoriales permettant ainsi une mutualisation de moyens. Le COS peut se concentrer uniquement sur les activités culturelles, sportives et de loisirs. Les ressources des COS proviennent quasi exclusivement de subventions des collectivités²⁸, hormis les éventuelles cotisations des membres et la participation financière de ceux-ci à certaines activités.

Les COS proposent en général des activités tourisme et vacances. Ainsi en 2001, le COS de Nantes (7 575 actifs et 3 279 retraités) a consacré 0,67 M€ aux vacances familiales, et 0,29 M€ pour les vacances jeunes. Certains COS sont propriétaires ou copropriétaires d'équipements, de vacances familles ou jeunes.

Un «COS» particulier : l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes (AGOSPAP). Elle a été créée le 2 novembre 1981, suite à la liquidation du « Comité de Gestion des Oeuvres Sociales de la Préfecture et de l'Assistance Publique de Paris » (CGOSPP). Cette Association se singularise par la composition de ses membres et par celle de son Conseil d'administration : la Ville de Paris, le Département de Paris et l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris (AP-HP), des établissements conventionnés avec l'AGOSPAP, notamment, Centre d'Action Sociale de la Ville, Caisses des Ecoles des 1^{er}, 2^{ième}, 7^{ième}, 20^{ième} arrondissement, Préfecture de Paris, Crédit Municipal, Compagnie des Eaux.

²⁷ Cf Anne-Marie Escoffier, Inspectrice générale de l'Administration, Agnès Fontana, Inspectrice adjointe, « *Rapport de mission sur l'action sociale des collectivités territoriales* », ministère de l'Intérieur, juin 1998. Les principales propositions du rapport

Une volonté de reconnaissance de l'action sociale dans la Fonction publique territoriale, en vue de garantir l'égalité des fonctionnaires en la matière.

Une clarification du champ de l'action sociale, en distinguant les prestations d'action sociale des compléments de rémunération. L'introduction des notions de « *socle de prestations obligatoires* » - aides, prêts, garde d'enfants, **vacances et loisirs** - et de « *prestations complémentaires* » -activités socio-culturelles entre-autres. La confirmation de la nécessité de gérer paritairement l'action sociale.

²⁸ Le décret du 06/06/01 impose une Convention entre le COS et la collectivité, lorsque la subvention de celle-ci excède 3 000 €

L'Association propose à ses membres des vacances destinées aux enfants, adolescents, adultes et familles, organise l'arbre de Noël des personnels, propose des activités de loisirs, sportives et culturelles. L'AGOSPAP gère six centres de vacances enfants et un centre de vacances adultes, propriétés de la ville de Paris

Le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) a été créé en juin 1966 par des élus du département du Nord sous forme d'association Loi de 1901. Peuvent adhérer des collectivités territoriales et leurs établissements et des COS, soit 460 collectivités totalisant 29 000 agents actifs et 5 000 retraités, et dans certains cas les individuels.

Les collectivités territoriales acquittent en 2003 une cotisation fixée à 1 % de la masse salariale nette des agents actifs, avec un seuil minimal et un seuil maximal. Les prestations proposées concernant les vacances sont versées sous forme de :

- prêts à taux préférentiels d'un montant maximum pour les *vacances et achat de matériel de camping*
- allocations forfaitaires primes *vacances enfants, adolescents, retraités,*
- allocations modulées selon la situation du bénéficiaire (quotient familial, indice de rémunération...) à travers les *chèques-vacances.*

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) a été créé en 1967 sur la base du constat des besoins d'action sociale des agents territoriaux en Ile de France, sous forme d'association Loi de 1901. En 2002, le CNAS compte plus de 9 200 collectivités adhérentes - dont 1/ 3 de COS - et 277 000 bénéficiaires directs (420 000 ayant droit). Les prestations du CNAS s'organisent en trois secteurs principaux : prêts, aides, vacances :

- prêts : *avance vacances (sans intérêt) ;*
- aides et *vacances familles, enfance et retraités ;*
- *Vacances et chèques-vacances ;*

2.1.3.4 - Les entreprises publiques

Des statuts particuliers concernent des entreprises et institutions publiques. Leurs structures d'action sociale sont issues d'accords conclus avec les organisations syndicales et parfois évolutives concernant leurs prérogatives. Ainsi, rien n'est prévu en matière d'action sociale par l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) au moment de sa création en 1967, comme établissement public à caractère administratif. En 1971, sera créée l'Association pour le Développement de l'Action Sociale (ADASA) dont l'objet immédiat est la gestion des Chèques-Restaurant. Depuis 1984 l'ADASA, qui est gérée par les organisations syndicales, comporte des structures régionales et son action inclut les activités vacances et tourisme

Exemples de l'action sociale concernant les loisirs et les vacances dans quelques entreprises et institutions .

- **Les Conseils d'Orientation et de Gestion des Activités Sociale (COCAS) de La Poste et de France Télécom.** En matière de vacances, des aides sont versées directement aux bénéficiaires par les services des exploitants, sans passer, sauf exceptions, par les associations. Ces aides sont:

- les chèques-vacances ;
- les aides aux vacances d'enfants et d'adolescents (concernant les vacances d'enfants handicapés dans des centres spécialisés gérés par l'Association des familles d'enfants handicapés de La Poste et France Télécom (AFEH), la participation est versée à cette association) ;
- les aides aux vacances de retraités.

Les associations subventionnées les plus importants qui proposent des activités touristiques pour les adultes et les familles sont au nombre de 4 : Azureva, Comité des Loisirs, Tourisme et Culture, Union des Associations Sportives PTT (vacances à dominante sportive) De plus, la Mutuelle Générale de la Poste propose 5 établissements de vacances. S'agissant des enfants et adolescents, l'essentiel est réalisé avec le secteur privé, La Poste dispose de sa propre association : l'Association de vacances pour enfants et adolescents (AVEA).

AZUREVA gère 40 villages de vacances et un hôtel à Paris, soit 15 000 lits. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de 51,3 millions d'€ L'association **Tourisme et Culture** est spécialisée dans les voyages et séjours à l'étranger, essentiellement avec le concours de voyagistes (environ 10 000 personnes par an) et la billetterie spectacles, musées, cinémas, parcs de loisirs (environ 200 000 billets par an). Elle regroupe une vingtaine d'associations locales, gérées par des bénévoles, qui réalisent également des voyages.

La Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electriques et Gazières (CCAS EDF GDF) est propriétaire d'un réseau de 246 équipements de vacances adultes et familles, dont 4 en Outre-mer, de 216

centres jeunes, et a conclu 129 accords de conventions, représentant en 2003, une capacité d'accueil de 51 010 lits

- **Le Comité d'Action et d'Entraide Sociale du Centre National de la Recherche Scientifique (CAES CNRS)** (association Loi de 1901) a été créé en 1957. Il gère les activités sociales et culturelles proposées aux 25 554 salariés et aux 2660 retraités du CNRS (chiffres 2001). Pour le compte du CNRS, il distribue certaines prestations interministérielles (chèques-vacances notamment). Il gère des activités tourisme et vacances familiales et enfance en France et à l'étranger ; il est propriétaire de 6 équipements de vacances et dispose de lits par accords avec des organismes extérieurs.

En 2001, une Convention de partenariat a été conclue avec le Comité d'Action et d'Entraide Sociale de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicales (CAES INSERM)²⁹ et l'Association pour le développement des Activités Sociales de l'Institut National de la Recherche Agronomique (ADAS INRA)³⁰. Cette Convention « définit la participation des membres du CAES CNRS, du CAES INSERM et de l'ADAS INRA aux activités organisées par ces trois associations tant sur le plan local, régional que national ».

- **L'Association Centrale des Activités Sociales du Commissariat à l'Energie Atomique (ACAS CEA)** (association Loi de 1901) a été créée en 1970. Son activité principale est l'aide aux départs en vacances en France et à l'étranger, en collaboration avec des organismes extérieurs, et la gestion de 7 villages de vacances dont elle est propriétaire. Elle dispose également de lits dans des villages d'autres organismes.

2.1.3.5 - Les institutions de branches professionnelles

Le projet de Loi de 1991 prévoyait également pour toutes les entreprises non pourvues d'un comité d'entreprise, une contribution minimale de 0,20 % de la masse salariale pour les activités sociales et culturelles, versée à un organisme paritaire de mutualisation créé par accord de branche étendu ou, à défaut, par accord interprofessionnel. Ce projet fut ajourné. Actuellement, les entreprises de moins de 50 salariés représentent près de 55 % du total des entreprises, donc sans comité d'entreprise. C'est un très petit nombre de branches professionnelles dont les entreprises emploient majoritairement moins de 50 salariés qui ont créé des institutions, qui par la mutualisation de cotisations, permettent l'utilisation de fonds sociaux consacrés à des activités sociales et culturelles, notamment dans le domaine du tourisme et des vacances.

Nous citerons :

- L'Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région Parisienne (APAS);
- Le Fonds National d'Activités Sociales des Entreprises Artistiques et Culturelles (FNAS);
- L'Association Paritaire d'Action Sociale et Culturelle de l'Automobile, du Cycle et du Motorcycle, Contrôle Technique et Formation des Conducteurs (APASCA);
- Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT).

Toutes institutions confondues, 37 684 CE et OA ont été dénombrés en 1997 représentant un total de 11,2 millions de salariés, soit un actif salarié sur deux.

2.1.3.6 - Le patrimoine touristique des CE et AO

Peu d'informations existent sur le patrimoine touristique et notamment celui des comités d'entreprise et organismes assimilés

Les résultats de l'étude effectuée en 1994³¹, la première et la plus récente, sur le patrimoine vacances permettent de constater que la politique d'investissement des CE a connu plusieurs cycles. La dernière période des investissements « lourds » - villages de vacances, maisons familiales - se situe à la fin des années 70. Depuis cette date, très rares sont les CE qui se sont engagés seuls dans des opérations immobilières d'envergure. A partir de 1990, on assiste à une reprise des investissements en termes de nombre d'installations (+ 5% par an), mais il s'agit d'opérations plus modestes que celles réalisées dans les années précédentes, limitées à des

²⁹ Le CAES INSERM a été créé en 1971. Il est géré par un Comité National d'action Sociale (CNAS) qui comprend 17 membres élus pour 3 ans par les agents. Il dispose d'une dotation égale à 0,60 % de la masse salariale.

³⁰ Pas de données recueillies sur cette association.

³¹ « Patrimoine touristique des comités d'entreprise. Quel avenir ? Inventaire et diagnostique », Somival pour le Cecorel, dans le cadre de « l'accord secrétariat d'Etat au Tourisme/Unat/Cecorel » signé en 1992. L'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), crée en 1920 par le Touring Club de France, l'Automobile Club de France et le Club Alpin Français, regroupe aujourd'hui les principales associations Nationales et des mutuelles

hébergements diffus : appartements à la mer ou à la montagne, au coup par coup, selon des « opportunités » proposées par des promoteurs privés. Les investissements en création d'hébergements collectifs sont désormais exceptionnels et sont le fait d'une infime minorité de CE.

L'ensemble des hébergements touristiques appartenant en pleine propriété aux CE et OA représente au total 239 500 lits répartis sur 8 404 destinations pour 2 015 CE et OA, selon la répartition suivante :

Types d'hébergements	CE proprio	Nbre d'équipements	nbre de lits
Villages de vacances	36	206	66 400
Maisons familiales, hôtels	72	174	24 700
Camping-caravaning	116	163	39 100
Centres vacances jeunes	100	721	69 300
Hébergements diffus	1 880	7 140	50 000
Total	2 015	8 404	239 500

2.2 - Les subventions « stages BAFA »

Chaque année, environ 40 000 directeurs et 120 000 animateurs encadrent les centres de vacances avec hébergement, tandis que ces chiffres sont respectivement de 51 000 et de 377 000 pour les centres de loisirs sans hébergement. Le nombre moyen d'enfants par cadre se situant entre 5,6 et 9. La très grande majorité de ces cadres occupe ces fonctions de façon non pérenne : 15 % des animateurs et 25 % des directeurs sont des professionnels appartenant majoritairement à la Fonction publique territoriale.

Afin de contribuer à la promotion des animateurs nécessaires, de nombreuses institutions subventionnent les frais de stage en vue de l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs de centre de vacances et de loisirs (BAFA), organisés par les associations agréées par le ministère de la Jeunesse, notamment des CE et OA - gestionnaires ou non d'activités enfance - subventionnent les frais de stage des enfants de salariés.

Le BAFA est délivré par le Directeur départemental de la Jeunesse sur proposition d'un jury départemental qui délibère sur l'ensemble du dossier du candidat. Le plus souvent, le stage est subventionné de la même manière qu'un séjour classique (quotient familial) ou fait l'objet d'un forfait.

2.3 - Financement aux institutions, organismes, collectivités publiques

Si il y a encore une décennie, les mécanismes de subvention à des institutions était important en volume, la tendance est actuellement de davantage axer le financement à la personne.

Seules les réalisations sociales à but non lucratif peuvent bénéficier d'aides financières. Celles-ci sont généralement multi-partenariales et donc assez complexes.

C'est par exemple le cas des **Auberges de Jeunesse**³² qui sont le fruit d'une collaboration financière entre une ville, un département, une région et l'Etat, via le Ministère du Tourisme et les CAF.

Concernant les vacances, relevons les dispositifs de financement suivants :

- les **subventions aux actions de solidarité** (autrefois *bourses-vacances*) sont attribuées par l'agence nationale des chèques vacances (ANCV) à des organismes et des associations pour des projets de départ en vacances à destination des familles, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes âgées. Le financement est assuré par la contre-valeur des chèques vacances périmés (près de 2 millions d'Euros chaque année) (<http://www.ancv.fr/rb/rb2.htm>).
- les **subventions aux équipements du tourisme** sont attribuées par l'ANCV pour la modernisation et la rénovation d'équipements touristiques existants ayant une fonction sociale et contribuant au brassage social des publics ou la création d'équipements à caractère social et innovant, contribuant à l'aménagement du territoire (décret du 30 Mars 1982 modifié le 7 décembre 1992).

En ce qui concerne le temps libre, quatre dispositifs principaux de financement aux institutions existent :

- **Les contrats éducatifs locaux (CEL)**, dispositif contractuel entre l'Etat et les communes, qui vise à favoriser l'accès aux loisirs de proximité des enfants ;

³² Fondée en 1930 par Marc Sangnier, inspiré par le développement des Auberges existantes en Allemagne, Tchécoslovaquie, Pologne, Pays Baltes, Autriche et Suisse. La première Auberge fut créée en Allemagne en 1909 par l'instituteur Richard Schirmann. Il existe plus de 2000 Auberges en Allemagne en 1930.

- Le **contrat loisirs**, aujourd'hui **contrat temps libre**. Fondé sur un partenariat entre les CAF, les communes, les groupements de communes et les associations concernées, il vise à favoriser les projets d'actions et de structures locales améliorant la prise en charge des temps libres pré- et postscolaires du mercredi, samedi et des périodes de vacances. Un contrat d'une durée de trois ans renouvelable est signé entre les CAF et les communes pour des activités accessibles en priorité aux familles et aux jeunes les moins favorisés. L'aide financière accordée correspond à une prise en charge de 50 à 70% des dépenses nouvelles engagées par la municipalité sur le secteur des loisirs et des vacances des enfants et adolescents³³.
- **le contrat enfance**. Développé selon une démarche comparable au contrat temps libre, il propose des activités extra-scolaires aux enfants de moins de 6 ans.
- **le contrat jeunesse et sports**. Organisé en partenariat entre le MJENR, les collectivités locales et les associations, il est destiné à améliorer l'accès des jeunes aux équipements et activités de sport et de culture. Il est géré à l'échelle régionale³⁴.

Compte tenu des superpositions dans les subventions de certains dispositifs, une coordination entre organismes comme la CNAF, l'Etat, les communes, les collectivités territoriales a été récemment engagée. Il convient d'y ajouter à l'échelle régionale, Dom-Tom y compris, que les "services déconcentrés Jeunesse et Sport" se chargent de répondre aux besoins en matière de loisirs sportifs pour les jeunes à la fois en matière d'équipement (CREPS).

2.4 - Les partenariats CE-Associations de tourisme social pour les séjours et voyages enfance et famille

Nous citerons trois exemples de partenariats

2.4.1 - Cap France

L'Association regroupe 103 villages de vacances de 30 à 400 lits totalisant 14 800 lits dont 90 % en pension complète. Environ 1 500 000 journées/vacances sont réalisées engendrant un chiffre d'affaires consolidé de 58,500 M€ Les CE ne représentent en 2 002 que 2 à 3 % de ce chiffre d'affaires. Toutefois, une enquête interne de l'Association incite les responsables de l'Association à se « tourner d'avantage vers les CE ».

2.4.2 - Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente (LFEEP)

La ligue, sous la marque « Vacances Pour Tous », est un entité « confédérale » qui génère un chiffre d'affaires de 70 M€ et aussi une centaine de délégations départementales qui présentent leurs activités sous des appellations diverses : FOL, UFOVAL, FALEP, FLASEN etc. Le chiffre d'affaires « vacances » additionné de toutes ces structures atteint plus de 350 M€ qui se décomposent en trois secteurs principaux : 90 M€ qui concernent exclusivement les voyages scolaires et les classes de découverte donc aucun lien avec les CE en dehors du fait que certains accordent des aides financières aux familles - , 220 M€ pour les vacances enfants et adolescents et 40 M€ pour les vacances familiales.

3 500 CE et OA interviennent dans ces deux derniers secteurs, générant 90 M€ de chiffre d'affaires, soit près de 35 % du total, selon le détail des activités suivant

ACTIVITES	CE	PERSONNES	JOURNEES
Centres enfants/ados	3 000	115 000	1 667 500
Séjours linguistiques	150	11 000	165 000
Séjours familiaux	200	20 000	170 000
Adultes étranger	50	2 250	13 500
TOTAL	3 500	148 250	2 016 000

Source : Vacances Pour Tous, 2 002

³³ Bain et Decamps 2002

³⁴ A noter que le contrat de ville (ou d'agglomération) peut également soutenir des projets liés aux loisirs (source : Mémoguide INJEP). Le Contrat de ville et les contrats éducatifs locaux ne se superposent pas avec les contrats jeunesse et sports (Instruction JS n° 98-195 du 30/10/1998 relative aux politiques locales de jeunesse et au contrat éducatif local (CEL). source : <http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr> et INJEP

2.4.3 - Union des Centres de Plein Air

L'UCPA propose aux CE et OA trois formules de partenariats :

- Formule 1 : offre de séjours adultes (18-39 ans) et juniors (7-17 ans), France et étranger, à la semaine ou au week-end. Le CE gère les inscriptions pour le compte des salariés auprès du Service Collectivités de l'Association.
- Formule 2 : même offre de séjours ; les salariés s'inscrivent eux-mêmes auprès de l'Association et règlent leurs séjours.
- Formule Groupes : Le CE contacte l'Association et coopère avec celle-ci pour l'organisation.

Les résultats 2 002 ont été les suivants

Résultats Région Ile de France

FORMULES	CE	PARTICIPANTS	CA en £
Formules 1	179	8 043	5 186 565
Formule 2	128	1 402	1 158 489
Formule groupes	108	3 027	622 225

Source : UCPA Résultats autres Régions

FORMULES	CE	PARTICIPANTS	CA en €
Formule 1	329	14 133	9119601
Formule 2			
Formule groupes		6 940	1 892 145

Source : UCPA

2.4.4 - Vers un développement des partenariats CE-associations de tourisme social

La « Déclaration commune » Confédérations syndicales/Unat a été signée le 28 juin 2001 par les Confédérations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT et CGT-FO et l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air (UNAT). Elle confirme les partenariats existants depuis la Libération entre des CE et OA et des Associations de tourisme social concernant les activités multiformes de vacances et de tourisme pour les familles et la jeunesse. Cette « Déclaration » est une première dans l'histoire du mouvement syndical et celle du tourisme. Les Confédérations syndicales et les Associations s'engagent désormais à se rencontrer régulièrement pour étudier ensemble les évolutions de la demande des salariés et de leurs familles, et les solutions à mettre en oeuvre.

Des objectifs communs ont été retenus :

- une attention particulière à tous ceux qui n'ont pas accès aux vacances (que l'on soit exclu du monde du travail, salarié dont l'entreprise est sans CE, ou ayant un CE doté de faibles moyens...) ;
- le développement des aides à la personne en facilitant l'accès à ces aides et en lissant les effets de seuil (bons vacances des CAF et chèques-vacances),
- une intervention auprès de la CNAF en faveur du développement **de la politique vacances des CAF** ;
- une intervention en faveur des « aides à la pierre » qui sont indispensables pour le financement des rénovations et l'adaptation du patrimoine d'accueil à l'évolution des besoins ;
- -une incitation au développement de la coopération et des partenariats entre associations, comités d'entreprise et autres opérateurs du tourisme social et associatif, - un meilleur étalement des vacances qui pourrait avoir pour effet de faire partir davantage de familles et d'enfants en vacances ; par ce biais, une politique tarifaire accessible serait maintenue

2.5 - Les aides à la personne

Selon un sondage CSA OPINION³⁵ de 1999, un petit tiers seulement des Français bénéficie d'au moins une aide au départ en vacances (en-dehors des aides issues de la famille : 11 %). Celles- ci proviennent surtout des

³⁵ Sondage réalisé dans le cadre des « Etats généraux du tourisme social et associatif ».

chèques-vacances (13 %) et des comités d'entreprise et équivalents (12%), et concernent surtout les salariés (35 % dans le secteur public, 32 % dans le secteur privé).

Mais ces aides sont controversées. On peut lire dans un rapport du CNT³⁶

« ... Repenser les aides, c'est aussi questionner les politiques sociales de vacances des CE.

On touche là un domaine très sensible, porteur d'une histoire forte mais sur lequel on manque d'évaluations quantifiées... ».

« ... les aides des CE sont attribués à des salariés sur un éventail de revenus très large et ne constituent plus un effet déclenchant pour beaucoup de ces bénéficiaires qui pourraient de toute façon partir sans ces aides... Un tiers seulement des bénéficiaires d'aide sociale en ont un besoin déterminant pour partir en vacances... ».

Quelles sont ces aides ?. Si l'innovation la plus marquante dans ce domaine est certainement le chèque vacances, de nombreux autres dispositifs le complète. Tour d'horizon.

2.5.1- Les vacances des familles

Le **chèque vacances** est un titre de paiement garanti qui permet de régler de multiples prestations de loisirs sur le territoire national: hébergement, restauration, transports, activités culturelles et de loisirs. Créé en 1982 par le gouvernement de Pierre Mauroy, il est inspiré du chèque REKA suisse (inventé en 1939) et fonctionne comme un billet de banque. Il est considéré par les spécialistes du domaine comme la forme la plus moderne d'aide aux vacances en France³⁷.

Peuvent en bénéficier les salariés dont le revenu fiscal de référence est égal ou inférieur à 16 320 EUR pour la 1ère part, majoré de 3 785 EUR par demi-part supplémentaire (Montants établis pour 2003. Source : <http://vosdroits.service-public.fr>). Cette règle est cependant battue en brèche par certains employeurs qui en font bénéficier l'ensemble de leur personnel ou définissent d'autres critères d'attribution liés à la famille.

Les chèques-vacances peuvent être distribués par quatre catégories d'acteurs: les employeurs privés, les comités d'entreprise, les collectivités territoriales et la fonction publique. Leurs modalités d'attribution sont définies avec les représentants du personnel. Par l'intermédiaire de l'employeur et pour la fonction publique d'Etat, les achats de chèques-vacances se font pendant quatre mois selon un plan d'épargne établi au sein de l'entreprise.

La durée de constitution de l'épargne varie entre 4 et 12 mois. Le salarié verse de 24,30 à 243,02 EUR par mois, depuis le 1er juillet 2003 (2 à 20% du SMIC sur la base de 169 heures). L'employeur participe à hauteur de 20 à 80% du montant de l'épargne.

Les chèques vacances sont administrés par l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) et non par les CAF, au contraire des bons vacances accordés par certaines CAF. Depuis 1989, le système des chèques vacances est bénéficiaire. Le système a dépassé le seuil critique à partir duquel la densité du réseau de distribution et celle du réseau des prestataires se confortent mutuellement. Cette situation a permis de développer le mécénat social: les chèques vacances non utilisés sont reversés sous forme de subventions (*bourse-vacances*) à des associations ou des projets visant l'intégration de personnes particulièrement défavorisées ou handicapées.

La **Bourse solidarité vacances** (BSV) a été créée le 16 avril 1999 dans le prolongement de la Loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, et notamment à son article 140 qui prévoit « l'égal accès de tous aux vacances », par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, sous forme associative. Elle est devenue un Groupement

³⁶ Michelle Rigalleau, « *Incitation au départ en vacances des non partants* », CNT, Section Droit aux Vacances, 87 pages, voir p. 59.

³⁷ L'ANCV a pour ancêtre REKA. Un peu d'histoire: en septembre 1945, l'association Tourisme et Travail, inspirée par REKA, met en place un système d'épargne-vacances, « le Timbre Loisirs », diffusé notamment dans les comités d'entreprise et subventionné par eux. En 1947, le ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme - Jules Moch - met en place la « Caisse Nationale Vacances » (CNV), appelée à jouer le même rôle que le Timbre Loisirs. Ce dernier, fortement concurrencé par la CNV, cessera d'être émis à la fin des années 50. La CNV s'éteindra au milieu des années 60. En référence à ces initiatives, l'« Union Coopérative Chèques Vacances » est créée le 25 mai 1971 par les Confédérations syndicales (CFDT, CGT, FEN, FO), le Groupement national de la Coopération, La Mutualité Française, le Chèque Coopératif Restaurant, l'Union Coopérative Equipements Loisirs, et les principales associations nationales de tourisme social. Le projet de l'Union sera concrétisé - partiellement - par l'Ordonnance du 26 mars 1982 créant l'ANCV.

d'Intérêt Public (GIP) par décret paru au Journal Officiel du 15 novembre 1999. L'objet du GIP est « de collecter et mettre à la disposition des porteurs de projet le plus grand nombre d'offre de qualité, de transport et d'accueil dans des structures de vacances, pour permettre le départ en vacances des personnes en difficulté et, ainsi de répondre à la demande légitime de vacances relayées par les associations humanitaires, caritatives et de chômeurs » (article 2 de la Convention constitutive).

Ce dispositif offre des séjours à prix réduits diffusés auprès des acteurs sociaux. L'activité de BSV a débuté le 17 mai 1999 et a vite pris de l'ampleur. En 2001, 30 166 offres de séjours d'une semaine (dont environ 10 000 restituées) ont été collectées auprès de 43 partenaires. Avec 35,5 % des offres, les comités d'entreprise se situent en tête de l'offre de séjours, suivi par les associations de tourisme social, 33,3 %, les entreprises privées, 29,5 % et les collectivités territoriales, 1,6 %³⁸.

Les **Bons vacances**. Les CAF accordent des bons vacances pour les vacances. 85% des CAF accordent des bons pour des séjours en centres familiaux de vacances, 80% des CAF fournissent des aides aux vacances individuelles, tandis que 35% délivrent une aide au premier départ dans le cadre de projets collectifs ou individuels. Ces aides sont délivrées à partir de critères liés au revenu des ménages. Utilisés par seulement un tiers de leurs bénéficiaires potentiels, ce système a une efficacité sociale limitée et les montants qui lui sont alloués sont progressivement réduits.

Les prestations des **comités d'entreprise**. Les organisations syndicales assurent pour leurs salariés une action sociale dans le domaine des vacances par l'intermédiaire des comités d'entreprise. Les prestations ainsi offertes sont accessibles aux employés selon des tarifs dégressifs fondés majoritairement sur le quotient familial. D'une manière générale, il faut cependant relever que l'implication des entreprises dans le secteur des prestations de vacances et de loisirs va plutôt en déclinant.

En 1991, une enquête du Centre de Coopération pour la Réalisation d'Equipements de Loisirs (CECOREL)³⁹ portant sur 131 CE donne les résultats suivants concernant le pourcentage de la part du budget consacrée aux « vacances-voyages » :

	Vacances familles
Moins de 200 salariés	36,6%
200 à 499 salariés	22,14%
5000 à 999 salariés	24,78%
1000 salariés et +	18,89%
Ensemble	19,34%

D'après l'enquête IRES-DARES 98, La part du budget des CE consacrée aux vacances et au tourisme serait de 24% de l'ensemble des dépenses. Un sondage de l'Union Nationale des Comités pour les Vacances (UNCOVAC) réalisé en 2002 auprès de 69 CE révèle des pourcentages proches des deux résultats précédents (23%)

2.5.2- Les vacances et les loisirs des jeunes

Toute une série de dispositifs, pour la plupart récents, concernent les vacances et loisirs des jeunes⁴⁰.

Un *mémo*guide de tous les dispositifs publics touchant les jeunes (ministériels, interministériels, européens) a été créé (<http://memoguide.injep.fr/>). Un moteur de recherche intégré facilite l'accès à l'information. Pour les "vacances", il mentionne le Contrat éducatif local, le coupon sport, l'Ecole ouverte, le programme Ville Vie Vacances (VVV), le ticket sport, ainsi que l'action ville vie vacances/solidarité internationale.

³⁸ En réalité l'offre des CE est supérieures, car les vacanciers accueillis dans les villages copropriétés de CE gérés par Touristra ont été inclus par erreur dans les Associations. En 2001/2002, ces villages ont accueillis 1 400 personnes *via* la BSV.

³⁹ Créé en 1971, le CECOREL a cessé ses activités en 1998. Il comprenait 3 collèges :

- les usagers : Confédérations syndicales (CFDT, CGT-FO, FEN) ;
- Associations familiales, Coopératives, Mutuelles, Associations d'éducation populaire etc. les Associations gestionnaires d'équipements de vacances ;
- les Organismes de formation, d'études etc.

⁴⁰ Ancelin 1997

Pour les "loisirs", il mentionne la Commission départementale d'accès à la citoyenneté (CODAC), le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le réseau information jeunesse (RIJ) et le Service volontaire européen (SVE).

La réponse à la requête "temps libres" oriente vers le Contrat jeunesse et sports.

Ces dispositifs sont généralement la concrétisation sous forme d'aide à la personne des dispositifs institutionnels précédemment décrits. En particulier, les contrats temps libres négociés entre l'Etat et les communes supposent une accessibilité à toutes les familles des prestations offertes, ce qui suppose des tarifs modulés en fonction de la situation familiale (CNAF lettre circulaire 76-98) Sans prétendre à une exhaustivité sans doute illusoire tant l'offre est diversifiée dans ce domaine, insistons sur les prestations qui nous semblent être les plus significatives :

- La **Carte Jeunes** est un dispositif privé autrefois financé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports destiné aux jeunes de moins de 26 ans, qui propose des réductions financières pour les loisirs ou l'éducation, mais également pour la culture, le sport et le transport (SNCF). Son fonctionnement est assuré par Carte Jeunes SA⁴¹ ;
- Le **contrat jeunes** qui complète le contrat enfance, destiné aux enfants de moins de 6 ans propose des activités extra-scolaires durant le mercredi, après l'école et durant les vacances scolaires ;
- Le **programme Ville Vie Vacances** (VVV) vise à favoriser l'accès aux vacances des jeunes issus des quartiers difficiles ;
- Le **ticket loisir** est un remboursement ou une avance sur les dépenses de loisirs des familles qui touchent des prestations d'allocation familiale. Le montant de la prestation dépend de l'âge des enfants, du type d'activité de loisir, du département de résidence et du quotient familial. Des activités artistiques ou sportives sont subventionnées par ce dispositif ;
- Le **coupon sport** est une aide qui accorde une réduction aux jeunes de 10 à 18 ans désirant s'inscrire dans un club sportif. D'un montant unitaire de 100 F (trois unités au maximum par enfant peuvent être allouées), il est distribué par les directions départementales de la Jeunesse et des Sports et également par l'agence nationale des chèques vacances (ANCV). Il est attribué aux jeunes dont les familles justifient de la perception de l'allocation de rentrée scolaire ;
- Le **ticket sport** permet l'ouverture pendant les vacances des installations sportives pour les enfants qui ne partent pas (mesure nouvelle en 1999 à hauteur de 10 KF). Ce dispositif est inclus depuis 1994 dans le cadre des contrats locaux d'animation (contrats Jeunesse et Sports) ;
- Le **passport loisirs jeunes** (CAF et Mutuelle sociale agricole) est accordé dans certaines communes aux jeunes dont la famille bénéficie de bons vacances, pour une activité dans une association sportive ou culturelle.

2.5.3 - Les subventions pour les transports

Les organismes subventionnent maintenant des moyens de transport, ce qui résulte de la prise en compte des vacances pratiquées individuellement ou en famille, et non plus seulement comme à une époque, les seules vacances organisées ou proposées par les organismes.

3 - Les offres et leur adéquation à la demande

La diversification des dispositifs et leur réorientation des vacances vers les loisirs, la politique familiale des vacances et des loisirs s'est considérablement transformée ces dernières décennies pour suivre les évolutions sociétales que nous avons décrites.

L'étude des catalogues et autres publications notamment celle des CE et OA montre que toutes les formes de vacances et de tourisme existantes aujourd'hui sont proposées : voyages et séjours en France et à l'étranger (tous continents) , croisières maritimes et fluviales, vacances sportives (ski, voile, randonnées à cheval, trekking etc.) ou de santé (thalassothérapie, cure), séjours à thèmes culturels, gastronomiques et encore parcs de loisirs... Toutes ces activités concernent les adultes, les familles, souvent les enfants et les jeunes et, dans une moindre mesure, les retraités.

Les dispositifs mis en relief permettent-ils de proposer une offre en bonne adéquation avec les aspirations de la population ?

3.1 - Les vacances des familles

Le **tourisme familial social**. Le terme de tourisme social renvoie à trois choses différentes : l'accueil des clientèles aidées, des politiques tarifaires d'aides aux familles, le soutien aux zones rurales en difficulté. Il s'agit donc de l'exercice d'une solidarité dans le domaine du tourisme. Si ce sont traditionnellement des associations qui pratiquent le tourisme social, des acteurs traditionnels du tourisme s'y sont maintenant lancés, grâce aux chèques vacances. C'est ainsi que « Nouvelles Frontières » et « FRAM » le pratiquent en France, tout comme Thomson en Grande-Bretagne. Cette ouverture du tourisme social au secteur commercial correspond de facto à un élargissement et une diversification de l'offre vacances.

Dans ce contexte d'ouverture, plusieurs enquêtes ont montré que les équipements du tourisme social associatif souffrent de trois handicaps : une image « sociale » parfois jugée stigmatisante par rapport au tourisme traditionnel, une obsolescence des équipements en termes de confort et une obsolescence dans la conception des lieux de séjours (configuration des équipements et localisations peu attrayantes)

Si la part des départs en vacances a fortement crû dans les années 1960 et 1970, elle a ensuite stagné quelques années avant d'entamer une décroissance depuis 1997. Si les raisons de ces non-départs sont multiples et ne peuvent en conséquence être réduits à une cause principale⁴², il est certain que le déclin du tourisme associatif social explique une partie de la croissance des non-départs, tout comme la flexibilité du temps de travail et la croissance des contrats à durée déterminée.

3.2 - Le tourisme des jeunes

Les jeunes sont moins nombreux à partir que la moyenne de la population. Ils vont plus à la mer et plus en ville que leurs aînés et privilégient les circuits, mais leur taux de départ est de plus en plus faible (comme le montrent les tableaux présentés précédemment). Le voyage chez les jeunes a souvent une connotation initiatique : il s'agit de temps privilégiés de découverte, de rencontres et d'échanges culturels.

L'activité jeunesse - concernant généralement les tranches d'âges de 4 à 18 ans - reste pour beaucoup de CE une priorité, malgré une baisse de la fréquentation des centres de vacances d'environ 15 % sur trois ans constatées par l'enquête (baisse stabilisée aujourd'hui). Si, en 1998, 76 % des parents souhaitent que leurs enfants participent à des séjours collectifs de vacances, 27 % déclarent ne pas faire partir leurs enfants pour des raisons financières.)

Le tourisme associatif occupe une place quasi-monopolistique dans le tourisme jeune :

- **Les Centres de vacances** : regroupés au sein de l'Union Française des Centres de Vacances, ils offrent des séjours pour enfants de 4 à 18 ans en hiver et en été (pour des périodes de 7, 15 ou 21 jours) et des vacances pour personnes handicapées (240'000 lits). L'offre des centres de vacances se décline autour de séjours à dominante éducative et culturelle ou sportive.
- Les **auberges de jeunesse** : inventées en 1907 par un Allemand, René Schirrmann, on en compte déjà 900 en 1939 en France. Structures d'accueil pour séjours individuels ou en groupe. Elles sont aujourd'hui regroupées par la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (www.fuaj.org) ou la Ligue Française pour les Auberges de la Jeunesse. Les Centres d'Echange Internationaux et l'Union des Centres de Rencontres Internationaux de France regroupent d'autres structures de rencontres et d'accueil de jeunes⁴³
- **Les séjours linguistiques**. Les séjours linguistiques se sont considérablement développés ces dernières années notamment vers les pays anglo-saxons, une bonne maîtrise de la langue anglaise devenant de plus en plus indispensable au plan professionnel. Le subventionnement de tels séjours est l'exception.
- Les **séjours sportifs destinés aux jeunes**. Dans ce domaine, l'offre est abondante et multiple, mais l'INJEP relève que l'information est très morcelée. « C'est un peu à l'image d'un grand bazar où l'on trouve de tout et à tous les prix, depuis la formule de luxe pour familles très aisées jusqu'au « camp trappeur » subventionné » ;

⁴¹ INJEP, 1999

⁴² Périer 1997

⁴³ INJEP, 1999

- Les **vacances thématiques**. Ainsi que nous l'avons déjà relevé, l'offre est dans ce domaine assez diversifiée, mais peu accessible faute d'une information centralisée adéquate : relevons pléthore de séjours « nature » (ATENA), de séjours à thèmes originaux, comme « la découverte de la forêt », les raids « transcamargaise » à pied et à cheval, etc.

3.3 - Les loisirs des enfants et des adolescents

Le créneau des loisirs est en pleine expansion : la demande est en forte hausse et l'offre s'est considérablement étoffée. Les enquêtes budgets-temps montrent que les mercredi en période scolaire sont les moments les plus difficiles à gérer dans les familles (Ancelin 1997 : 370) et que c'est précisément durant ces plages de temps que la demande est forte. L'offre en la matière est là également très diversifiée :

- **Les centres de loisirs**. Toute activité qui regroupe plus de 8 mineurs pendant plus de 15 jours pendant l'année scolaire (MJENF) est considérée comme un centre de loisirs. La vérification des activités des centres de loisirs par le MJENF est régie par la nouvelle réglementation sur la protection des mineurs en Centre de Vacances⁴⁴. Les centres de loisirs sont regroupés dans trois grandes fédérations : Fédération nationale des Francas, Jeunesse au Plein Air, Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (INJEP, 1999). Les centres de loisirs offrent une palette large d'activités en semaine (le mercredi en particulier) et durant les périodes de vacances scolaires.
- **Le scoutisme** : les différents mouvements de scoutisme français⁴⁵ proposent aux jeunes des activités en autonomie (le plus souvent dans la nature) selon des principes de ⁴⁶ vie communautaire, d'éducation par l'action, de relation adulte/jeune, le tout fédéré par l'adhésion du jeune aux principes de base du mouvement (la "promesse" et la "loi scout"). Certaines associations scouts bénéficient de financement public à travers les bourses vacances de l'ANCV (cf. plus haut). Le MJENR planche actuellement sur l'opportunité de labelliser ces mouvements scouts. Certains sont agréés Jeunesse et Sports. Les activités scouts sont assimilées à celles des centres de loisirs (MJENF).
- **Les mouvements de jeunesse** non scouts agréés Jeunesse et Sports (recensés par l'INJEP, 1999) : Association des Cœurs vaillants et Ames Vaillantes de France, Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne. Ces mouvements offrent en particulier des camps et des rencontres hebdomadaires ou bi-mensuelles. Au delà de l'aspect spirituel ou idéologique, il y a un esprit d'apprentissage de la vie en société parallèle à l'école dans les mouvements de jeunesse.
- **Les chantiers de jeunes**. Les chantiers de jeunes permettent à de jeunes français ou étrangers à partir de 15 ans d'exercer une activité bénévole d'utilité sociale (Coordination pour le Travail volontaire des jeunes, Union Rempart, Concordia). (INJEP, 1999)
- **Autres activités de loisirs**. De nombreuses fédérations proposent également aux jeunes l'accès à une activité spécifique (jeu, communication et médias, théâtre, cinéma, nature, théâtre, musique, sport, etc). Elles sont recensées par l'INJEP. L'institut a également lancé le site internet "Passeurs de culture". (<http://passeursdeculture.injep.fr/>), qui recense les événements, formations et divers contacts en matière de pratiques culturelles.

⁴⁴ Le centre de loisir doit fournir au MJENF la Déclaration ad hoc, auxquels sont joints projet éducatif, projet pédagogique, assurance RC, ainsi que vérification par le déclarant qu'aucune personne encadrant les jeunes ne fait l'objet de mesures administratives ou pénales le lui interdisant (Nouvelle réglementation sur la protection des mineurs en Centre de Vacances).

⁴⁵ Les associations de scoutisme en France sont regroupées au sein de deux organismes : la Fédération du Scoutisme Français (Eclaireuses et Eclaireurs de France, Eclaireuses et Eclaireurs Israélites de France, Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France, Guides de France, Scouts de France, Scouts Musulmans de France) ainsi que la Conférence Française de scoutisme (Eclaireurs Neutres de France, Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs, Guides et Scouts d'Europe). Source : Communiqué de presse du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche du 24 avril 2003.

⁴⁶ Source : Eclaireurs et Eclaireuses de France

Malgré la diversité des offres, plusieurs enquêtes récentes ont montré que l'accès à celle-ci est jugée insuffisant :

- L'offre en matière d'activités extra-scolaire de la CNAF est jugée insuffisante pour les enfants de 6 à 12 ans : l'offre de proximité est jugée lacunaire faute d'équipement adéquats et les tarifs sont jugés élevés, les dispositifs complexes à comprendre et l'information mal diffusée⁴⁷.
- Une enquête récente sur l'opinion des parents à l'égard des loisirs proposés aux enfants dans leur commune montre que des difficultés d'accès en termes d'étendue de l'offre dans la proximité (les enfants, adolescents n'ont pas toujours un large choix d'activités), de prix (les tarifs des centres de loisirs sont jugés élevés par nombre de parents), et d'horaires d'ouverture⁴⁸.
- Les travaux de Dubreuil (1995) montrent que la politique des loisirs pour les adolescents ne peut se borner à financer des prestations par l'intermédiaire de dispositifs de financement (ticket loisir, etc.). L'enjeu des activités de loisirs est le développement de l'autonomie de l'enfant et donc les aspects relationnels sont importants et font défaut dans les politiques actuelles.

4 - Comparaisons internationales

4.1 - Au niveau national

On peut schématiquement différencier deux modèles d'action publique dans le domaine des vacances et des loisirs. Le premier, que Froidure qualifie de « Franco-Italien », consiste à combiner aides à la personne et aide aux institutions à la fois dans le domaine des vacances et des loisirs. Il se caractérise en outre par une forte implication des pouvoirs publics. Le second modèle, anglo-saxon, se borne à développer des aides à la personne. Les structures d'accueil sont alors celles qu'offre un tourisme de masse à bas prix. Ce modèle se caractérise en outre par une implication importante d'acteurs privés.

Depuis les années 1990, ces deux modèles se rapprochent, ou plus précisément, le modèle « Franco-Italien » se rapproche progressivement de modèle anglo-saxon (développement de l'aide à la personne, fortes diminutions de l'aide à la pierre). Ce processus de rapprochement n'est cependant pas total et nombreuses sont les spécificités qui subsistent à ce rapprochement. C'est en particulier le cas pour tout ce qui concerne le droit aux vacances, le développement d'équipements spécifiques et l'implication financière des pouvoirs publics.

Au delà de ces grands modèles, relevons que les politiques des loisirs et du tourisme restent très largement nationales. Les dispositifs sont différents dans chaque pays, et reflètent des préoccupations politiques nationales (tous les pays européens n'ont pas mené une politique nataliste comme la France, ce qui n'est pas sans incidences sur les offres en matière de loisirs et de vacances) et renvoient à des histoires spécifiques. En Suède par exemple, les associations de jeunesse reçoivent des subsides de l'Etat depuis 1908 (arguments tour à tour invoqués : la prévention de l'alcoolisme, de la délinquance, la stabilité sociale). Autre exemple, en Suisse le système des chèques vacances existe depuis les années 1960 sous le nom de chèques REKA, etc.

Cette forte contextualité n'empêche pas certaines préoccupations d'être à l'agenda politique de la plupart des pays européens. C'est en particulier le cas de l'équilibre entre activité professionnelle et responsabilités familiales et des dispositifs qu'il suppose en matière de garde d'enfants et d'offre en matière d'activités de loisirs⁴⁹.

4.2 - Au niveau européen

Au niveau européen, il y a bien quelques tentatives de développer des actions transnationales, mais celles-ci restent largement balbutiantes (à l'exception de l'office Franco-Allemand pour la jeunesse) ou jouent davantage un rôle d'incitateur qu'un rôle moteur à cause des niveaux de crédits qu'elles offrent (c'est par exemple le cas des programmes d'échanges ERASMUS et COMETT de l'Union Européenne).

⁴⁷ Hatchuel et Kowalski 1999

⁴⁸ CSA 2000

⁴⁹ Ancelin 1997

4.3 - Un regard particulier sur l'action des syndicats européens : des institutions économiques et sociales différentes des institutions françaises

L'exception française

Dans les pays européens - comme dans ceux du reste du monde - des institutions similaires aux CE français sont inexistantes. Il existe des institutions consultatives ayant compétence sur des questions économiques et sociales comme en Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas - ou encore de cogestion - Allemagne -, mais aucune n'est dotée de droits de gestion autonome d'activités sociales et culturelles.

Ces activités, lorsqu'elles existent, sont gérées par l'employeur, sous le contrôle éventuel de l'institution représentative des salariés. C'est par exemple le cas au Luxembourg au sein des « *comités mixtes d'entreprise* » (Loi du 6 mai 1974).

Dans certains pays, ce sont donc des Organisations syndicales ou des structures créées par elles ou encore des groupements de salariés qui organisent des activités sociales et culturelles, dont des activités touristiques, directement et/ou par l'intermédiaire de prestataires. Dans d'autres, où il n'existe pas d'institutions représentatives du personnel, il n'existe pas non plus une action syndicale spécifique (Cf. Grande Bretagne).

Quelques exemples de différentes institutions existantes.

4.3.1 - Allemagne⁵⁰

Le Conseil d'établissement (ou comité d'entreprise) a été créé par la Loi du 11 octobre 1952, réformée en 2001. La Loi prévoit la mise en place d'un Conseil dans tous les établissements de droit privé comportant au moins 5 salariés. Le Conseil a trois principaux domaines d'intervention : les « affaires sociales », les « questions de personnel » et les « affaires économiques ». Dans chacun de ces domaines, ses pouvoirs sont différents. Concernant les « affaires sociales », le Conseil dispose d'une compétence générale, la Loi lui permettant de conclure des accords d'établissement avec l'employeur et il dispose du « *pouvoir de codécision* », dans la mesure où ni une Loi ni une convention collective ne comporte de règles particulières.

Le domaine des « affaires sociales » inclut notamment « la gestion des oeuvres sociales » et « l'organisation des congés-payés ». Le pouvoir de codécision en matière sociale se concrétise dans des accords d'établissement et se traduit par le fait que l'employeur ne peut décider sans l'accord formel du Conseil. En cas de désaccord, seule la Commission paritaire interne de conciliation peut prendre la décision.

4.3.2 - Autriche

Le syndicat OGB a un accord de partenariat avec l'agence SOTOUR Austria. Cette agence édite un catalogue vacances destiné aux adhérents de l'OGB, avec tarifs préférentiels : séjours en villages de vacances, hôtels et camping en Autriche, Turquie, Italie, Croatie, Malte, croisières en Méditerranée et Russie, séjours de 4 jours à Amsterdam, Londres, Rome et Paris dont un spécial « *Disneyland* ». (Catalogue 2003).

Par ailleurs, un système d'aide aux vacances dénommé « *Ferienhilfe* » a été instauré en 1997, toujours en partenariat avec l'agence SOTOU. Le but est de faciliter l'accès aux vacances des familles aux revenus modestes, membres du syndicat, dans trois des villages de vacances de Sotour. Cette aide prend la forme d'une réduction sur les séjours pouvant varier de 30 à 50 % selon les revenus des personnes. Le financement est assuré pour 50 à 70 % par l'épargne du salarié et pour 30 à 50 % par le syndicat et Sotour.

4.3.3 - Belgique

La Fédération Générale des Travailleurs Belges (FGTB) a créé son premier centre de vacances en Belgique (Blankenberge) en 1925. Aujourd'hui il a ses propres associations de tourisme : Vacances et Santé, créée en 1938, - laquelle a participé à la création du Bureau International du Tourisme Social (BITS)⁵¹, dont elle est toujours membre - qui coordonne les activités des organisations syndicales FGTB et des mutuelles socialistes et

⁵⁰ Aucune réponse n'a été obtenue sur les éventuelles actions du syndicat DGB

⁵¹ Créé en 1963, le BITS totalise aujourd'hui 145 membres - associations et organismes de tourisme social, institutions publiques - issus de 36 pays - 18 pays européens, 10 d'Amérique du Nord et du Sud, 6 d'Asie, 2 d'Afrique du Nord. La France est représentée par 23 associations et organismes (dont l'Agence Nationale Chèques Vacances).

l'association Joie et Vacances qui gère sous la marque « Floréal Club » des centres de vacances en Belgique appartenant aux organisations socialistes. Les deux associations s'orientent principalement sur le marché des salariés, des retraités et des personnes handicapées. Les centres de vacances réalisent environ 1,5 millions de nuitées par an et un chiffre d'affaires d'environ 13 millions d'Euros

La branche Bâtiment-Industrie de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) est propriétaire d'un hôtel de 300 chambres à Houffalize et de deux à Ostende ; dont l'un a remporté le « Prix de l'accessibilité 2002 » pour les personnes handicapées, décerné par la municipalité.

La branche Métal de la CSC a obtenu une réduction de 33 % pour ses membres dans deux hôtels situés à Blankenberge et Spa.

4.3.4 - Espagne

La Confédération des Commissions Ouvrières (CCOO) a des partenariats avec :

- Les Résidences du Temps Libre gérées par les Communautés Autonomes (voir ci-après).
- Le Groupe Voyages Iberia.
- La Centrale de réservation du Tourisme rural, qui propose des séjours en maison ou hôtels
 - Une résidence à Robredordo (Madrid) et un centre de vacances à Asturias
 - L'association française Vacances Tourisme Famille (VTF) - membre du BITS - pour des séjours dans les villages de vacances gérés par celle-ci en France.

De plus, la CCOO gère un village de vacances à Morillo de Tou, situé dans la région des Pyrénées Centrales d'Aragon. Ce centre était à l'origine un village datant du 13^{ème} siècle, abandonné pour la construction du barrage de « El Grado », et concédé au syndicat par la Région Autonome en 1986. Restauré et aménagé par le syndicat, il comprend un hôtel, un camping libre, des caravanes équipées, un bar, une cafétéria, un centre social, un restaurant, un supermarché, des installations sportives dont une piscine. Il est ouvert toute l'année, sauf en janvier. Il accueille des groupes et individuels français, via les syndicats ou les CE.

L'Union Générale des Travailleurs (UGT) a des partenariats avec des agences de voyages, des hôtels, les Résidences du Temps Libre et la résidence de Robredoros.

Elle gère également, par le biais de la « *Fundacion Ligüerre de Cinca* » - membre du BITS - un centre de vacances situé dans la même région que celui de la CCOO. Il s'agit également d'un village de la même époque et abandonné pour la même raison, qui a été concédé à l'UGT dans les mêmes conditions. Là aussi rénové et aménagé par le syndicat, il comprend des bungalows, des appartements, des chambres doubles, une auberge, un camping, des salles d'activités et des installations sportives, dont une piscine. Il accueille également des groupes et individuels français, via les syndicats et les CE.

La coopération de la CCOO et de l'UGT avec les Maisons du Temps Libre

La CCOO et l'UGT proposent des séjours dans les 24 Résidences du Temps Libre existantes créées et gérées par 14 Communautés Autonomes (Régions). L'exemple de la Région Autonome de l'Andalousie, qui dispose de 6 « Résidences » est ici pris, en précisant qu'il existe de nombreux points communs avec les autres régions⁵². Les orientations de gestion et de fonctionnement, la fixation des prix etc. sont décidées par un Conseil de direction. La gestion opérationnelle est assurée par le Service des « Résidences du Temps Libre » qui dépend du Conseiller à l'Emploi et au Développement Technologique de la Région.

Le nombre de places disponibles est divisé en trois parties : une pour le Service des Résidences, et les deux autres par chacune des organisations syndicales.

Le Service des Résidences attribue les places en haute saison - 0 1/07 au 10/09 - pour chaque période de séjour par tirage au sort à Séville, capitale régionale.

En basse saison, les personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que les groupes de 25 personnes au moins qui séjournent 7 nuits consécutives dans la même résidence peuvent avoir une remise de 20 % sur les prix publics. En haute saison, le prix 2003 en pension complète par jour et par personne a été de 22,32 E.

Les organisations syndicales attribuent leurs places selon leurs propres critères.

⁵² Ce sont les régions suivantes, avec entre parenthèses, le nombre de « Résidences » : Caceres (1), Galicie (2), Aragon (1), Vizcaya (1), Valence (3), Madrid (1), Murcie (1), Baléares (1), Cantabria (1), Canaries (1) Castille -Léon (1), Catalunya (3), Asturies (1).

4.3.5 - Grande Bretagne

Il n'existe pas d'institutions représentatives des salariés. Les employeurs n'ont aucune obligation d'action sociale. Toutefois quelques employeurs subventionnent des « Clubs sociaux d'entreprise », lesquels organisent entre autres des activités touristiques.

4.3.6 - Hollande

La Fédération des Syndicats Néerlandais (FNJ). Les syndicats membres de cette Fédération sont propriétaires d'un centre de vacances et de plusieurs maisons de vacances aux Pays-Bas, qui peuvent être louées par les membres du syndicat.

4.3.7 - Italie

Les Cercles Récréatifs d'Entreprises pour les Travailleurs (CRAL) (Circoli Ricreativi Aziendali Lavoratori)⁵³ constituées dans les entreprises publiques ou privées par les salariés, sont des associations sans but lucratif (assimilables aux associations françaises Loi de 1901), reconnues par la Loi qui régit les droits des salariés. Elles sont complètement autonomes. Chacune adopte ses propres statuts, et élit son Conseil d'administration lors des Assemblées générales qui ont lieu en général tous les trois ans. Chacune a son mode de fonctionnement, de financement - cotisations et participation des adhérents aux activités ; cotisations de Collectivités - son affiliation ou son indépendance syndicale. L'objet des CRAL est la « gestion du temps libre » - tourisme, sport, culture -. Certains CRAL gèrent des infrastructures sportives, d'autres, moins nombreux, des salles des fêtes, de cinéma, théâtre, et établissements de vacances.

La Fédération Italienne du Temps Libre (FITEL) Les Organisations syndicales Confédération Générale Italienne du Travail (CGIL), Confédération Italienne Syndicale des Travailleurs (CISL) et Union Italienne des Travailleurs (UIL), ont créé la FTI'EL - membre du BITS - a laquelle adhèrent 500 CRAL et plus de 800 000 membres individuels.

La CISL La CISL a sa propre association de tourisme, de sport et de culture : l'Ente Turistico Sociale Italiano (ETSI) - membre du BITS -. L'ETSI organise des séjours et voyages en Italie et à l'étranger pour ses adhérents - syndiqués de la CISL et leurs familles, ainsi que des CRAL.

4.3.8 - Luxembourg

La Confédération Générale de la Fonction Publique (CGFP) a créé en 1977 son service de tourisme, qui chaque année, propose un programme de voyages en groupe, réservé exclusivement à ses membres, principalement en autocar, mais aussi en avion et en bateau. Le programme 2003 comporte des séjours hiver respectivement de 7 à 11 jours au Tyrol, en Suisse (Valais), et en été, des séjours et circuits de 5 à 12 jours en Norvège, à Prague et Budapest, en Autriche), Mer BaltiqueMecklembourg-Berlin, Londres, Tyrol du Sud et Lac de Garde, et un séjour de 4 jours à Paris, fin décembre. Par ailleurs, un accord a été conclu avec l'agence Lux Voyages. Celle-ci accorde des tarifs préférentiels aux membres de la CGFP.

La Confédération Syndicale Indépendante (OGB.L) propose des séjours de vacances à prix réduits à ses membres, par l'intermédiaire de l'agence de voyages ATOL/Voyages Flamming.

La Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens (LCGB) organise en coopération avec la Mutuelle du Personnel Chrétien des Transports (SYPROLUX), des vacances d'été et d'hiver à Flesch (Suisse), pour des enfants entre 8 et 14 ans, ainsi que des vacances d'été à Blankenberge (Côte Belge) pour des enfants entre 7 et 13 ans.

4.3.9 - Norvège

Les employeurs octroient une prime de vacances équivalente à 12 % du montant du salaire annuel. Quelques syndicats gèrent des villages de vacances ou bungalows réservés à leurs membres.

⁵³ Un workshop « villages de vacances du tourisme social » organisé en juin 2002 par Maison de la France, a réuni 17 CRAL et 3 associations dans des villages de la Côte méditerranéenne. Les CRAL étaient issus de 7 entreprises industrielles et de services, 5 communes, 4 entreprises publiques et 1 ministère.

4.3.10 - Portugal

La représentation syndicale dans les entreprises

- Une représentation syndicale (délégué syndical, comité syndical d'entreprise et comité intersyndical d'entreprise). Les délégués syndicaux sont élus et leur nombre dépend de la taille de l'entreprise. Ces structures syndicales ont des droits spécifiques notamment en ce qui concerne la négociation collective.
- Une commission composée de salariés, élus directement et sans lien avec les syndicats. Elles fonctionnent selon les statuts approuvés par les salariés, et ont un nombre de membres variables de 1 à 11 selon la taille de l'entreprise. Elles ont notamment droit à l'information sur la gestion et la participation dans les domaines sociaux. Elles sont surtout existantes dans les entreprises de grande taille.

Il en résulte deux situations différentes en matière de tourisme et de vacances :

- Des activités gérées et supportées financièrement par les syndicats pour leurs membres : voyages et séjours dans des centres de vacances pour les familles et enfants, à prix réduits.
- Des activités gérées par les entreprises - voyages et séjours à prix réduits. Les commissions citées peuvent influencer sur ces activités qui restent dépendantes des dispositions de la convention collective ou de la volonté de l'entreprise.

L'Inatel

Par ailleurs, les deux Confédérations syndicales - Union Générale des Travailleurs (UGT) et Confédération Générale des Travailleurs Portugais (CGTP) - siègent au Conseil de gestion de l'INA'1 EL (Instituto Nacional par Aproveitamento dos Tempos Livres dos Trabalhadores) - créé en 1971 et membre du BITS.

Cet Institut est un organisme public doté d'autonomie administrative, financière et patrimoniale. Il gère 14 centres de vacances d'une capacité de 4 100 lits, 3 campings pouvant accueillir 8 000 personnes, ainsi qu'un théâtre, deux complexes sportifs, 9 annexes de sport et 4 centres de sport aventure.

Ses activités s'adressent à ses membres - salariés en activités, retraités et jeunes - soit 275 000 associés et 3 300 groupes affiliés.

4.3.11 - Suisse

L'Union Syndicale Suisse (USS) : Des syndicats membres de l'Union Syndicale Suisse, (USS) proposent à leurs membres des possibilités de vacances à des prix réduits -jusqu'à moins 20 % - dans des appartements, des chalets, des hôtels... leur appartenant ou avec des organismes avec lesquels des accords ont été conclus.

Le syndicat de l'Industrie, de la Construction et des services (FTMH) a commencé tôt à élaborer des offres de vacances pour ses membres. Des premiers établissements de vacances ont été créés dans les années 30 dans les Grisons et dans l'Oberland bernois. Il s'est également engagé dans le tourisme et l'hôtellerie/restauration avec les Maisons du Peuple, et a également soutenu la construction de funiculaires. Il gère actuellement en Suisse 2 hôtels et 4 chalets équipés en appartement de 2 à 4 pièces ouverts à tout public depuis 1975, les adhérents bénéficiant d'une réduction de 20 %.

Le Syndicat Industrie et Bâtiment (SIB) est propriétaire de 3 hôtels situés aux bords des lacs Majeur, Léman et Quatre Cantons ; ce dernier, d'une capacité de 62 chambres, dans un parc exotique de 25 Ha, est classé parmi les 10 meilleurs 3 étoiles de Suisse ; il est également classé parmi les 100 meilleurs restaurants et comme le meilleur hôtel pour séminaires... Ces hôtels sont ouverts à tous, les membres du syndicat bénéficiant d'une réduction de 15 %.

Le Syndicat des Services Publics (SSP) a des accords en Suisse avec 10 hôtels et un camping, et 16 organismes gestionnaires d'appartements, chalets ou maisons de vacances, dont 4 sites de la Coopérative des Maisons de Vacances et de ski des Cheminots (FSG), 5 du Syndicat de l'Industrie, de la Construction et des Services (FTMH) et 2 du Syndicat Industrie et Bâtiment (SIB).. Il propose également un site en Autriche et un en Italie (REKA).

Le Syndicat des Transports (SETS) est lié à la Coopérative des Maisons de Vacances et de Ski des Cheminots (FSG). Les membres du SEV ont ainsi accès à trois maisons situées en Suisse, et en France, à un village de vacances à Giens, (presqu'île de Hyères)

La Caisse Suisse de Voyage REKA

Par ailleurs des syndicats accordent des aides à la personne par l'intermédiaire de la coopérative Caisse Suisse de Voyage REKA - membre du BITS. L'Assemblée constitutive tenue le 22 juin 1939, comptait 21 membres fondateurs représentants d'organismes de tourisme, de transports, du secteur bancaire, de l'Administration des PTT, et de 8 organisations syndicales⁵⁴.

Aujourd'hui, deux secteurs constituent l'activité de la coopérative : Vacances REKA et Chèque REKA.

En Suisse, REKA est le N° 2 de la location d'appartements de vacances et d'hôtels :

- Suisse : dans 140 stations, 1 100 offres de vacances familiales sont proposées en été et hiver. Le choix s'étend sur 500 appartements dans 16 villages ou maisons de vacances en propriété et 700 sous contrat, ainsi que sur 270 appartements de vacances à la ferme, en collaboration avec l'Association Vacances à la Ferme.
- Etranger : 1 050 appartements en villages de vacances et hôtels en France,, Espagne, Autriche, Italie, Dalmatie/Istrie.

Chaque année, près de 35 000 familles suisses, avec plus de 50 000 enfants, fréquentent ces équipements pour un total de plus de 1,1 million de nuitées. L'accueil de clientèle étrangère en Suisse représente 146 500 nuitées.

L'objectif social fixé en 1939, « aider les familles aux revenus modestes » a été maintenu. Ses quelques 500 sociétaires - employeurs, syndicats et associations de salariés, entreprises de tourisme et de transports, coopératives Coop etc. - soutiennent l'idéal social en renonçant aux intérêts sur leur part à la coopérative, conformément au principe : « *valeur sociale plutôt que valeur actionnariale* ». Chaque année, la REKA offre environ 38 000 journées/vacances à quelque 600 familles à faible revenu et monoparentales. Par ailleurs, d'autres familles peuvent bénéficier de réductions sur les séjours REKA allant de 10 à 50 % selon leur revenu et le nombre d'enfants. Une aide est également apportée à des personnes handicapées (1 932 personnes totalisant 18 467 journées/vacances en 2001). Ce sont environ 14 millions de francs suisses qui sont ainsi affectés à l'aide aux vacances, dont 1,6 million pour les vacances gratuites ou à prix réduits, 9 millions consacrés à la réduction du prix des Chèques. Les 3,4 millions restants sont versés au un Fonds pour vacances familiales, ce qui permet d'amortir plus rapidement les centres de vacances.

Des échanges de familles avec l'Agence Nationale Chèques-Vacances (ANCV) ont été établis depuis 1994⁵⁵. En 2001, 10 familles françaises sélectionnées et préparées par là FNAFMA ont séjourné dans un village de vacances REKA à Montfaucon (Jura Suisse) et 10 familles suisses ont été accueillies dans un village de vacances de l'association VAL à Port Barcarès.

Avec l'émission des chèques, REKA contribue à la promotion du tourisme et des transports nationaux et facilite une épargne réservée aux vacances, aux loisirs et aux voyages. Le système des chèques REKA est basé sur une réduction accordée à l'achat : pour un chèque d'un montant de 100 F, l'acheteur ne paie qu'entre 80 et 96 F, selon la réduction accordée par les « points de vente » - quelques 2 300 employeurs, syndicats de salariés, 470 magasins Coop etc.

REKA remet aux « *points de vente* » des chèques avec une réduction de 1,5 %. Quant aux « *points d'encaissement* », ils sont constitués de près de 6 000 entreprises du secteur du tourisme, des transports et des loisirs qui acceptent les chèques en paiement, et versent à la REKA entre 3 et 4 % de commission.

⁵⁴ Cf Ralph Krebs et Hans Teusher, in « *Les 50 ans de Reka. 1939-1989* », Edition Caisse Suisse de voyage, Berne, 1989, 78 p.

Les 8 organisations syndicales sont les suivantes : Union syndicale suisse, Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, Fédération du personnel des services publics, Fédération suisse des cheminots, Fédération suisse des ouvriers métallurgiques et horlogers, Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, Fédération suisse des ouvriers du textile et des fabriques, Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment

⁵⁵ Un historique des échanges ANCV-REKA pour la période 1994-1997 figure dans le rapport de la Section Sociale du Conseil National du Tourisme « *Les vacances facteur d'insertion sociale* », rapporteur Guy Matteudi, Président-Directeur général de l'ANCV.

De 268 millions de francs suisses en 1991, la vente de chèques s'est élevée à 431 MF en 2001 et a concerné 1,9 millions de personnes

Le tableau ci-après détaille ce résultat par « points de vente » :

	ACHATS MF	%	REMISES MT	
EMPLOYEURS	278,730	64,65	47,080	80 84
MAGASINS COOP	108,697	25,22	1,086	1,87
SYNDICATS	29,596	6,86	2,105	3,61
DIVERS	14,065	3,27	7,965	13,68
TOTAL	431,088	100	58,236	100
REMISES REKA			9,908	
TOTAL REMISES			68,144	

Source - REKA, Rapport annuel 2001 **Lecture** : les Syndicats ont acheté des chèques pour un montant de 29,596 millions de francs suisses, soit 6,86 % du total des achats ; ils ont accordé 2,105 MF de remises à leurs membres, soit 3,61 % du total. Il s'agit de Syndicats membres de l'USS, de la Fédération des Sociétés Suisses d'Employés, de Syndicats membres de la Confédération Générale des Syndicats Chrétiens et Syndicats divers. La moyenne de remise des employeurs en 2001 s'établit à 16,89 %, avec un pic de 20 % ; celle des Syndicats varie de 5 à 10 %, avec une moyenne de 7,11%.

Un exemple : le syndicat SEV délivre des chèques à ses membres qui en font la demande ; l'achat maximum pour l'année 2002 était fixé à 600 F suisses, la remise était de 7 %, soit une aide de 42 F.

4.4 - Les coopérations CE français/syndicats européens

Cette coopération, peu développée à ce jour, est essentiellement le fait de CE ou OA d'entreprise publiques. Exemples :

- le CCE SNCF a des coopérations avec les syndicats des cheminots de la Bulgarie, de la Hongrie, de la République Tchèque, de la Russie, du Maroc et du Vietnam, sous forme d'échanges vacances familles ou séjours communs enfance jeunesse (Bulgarie, Hongrie, République Tchèque).
- La CCAS en 2001/2002, a fait participer 1023 personnes à des séjours à l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux, en Autriche, Espagne, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Maroc.. Tunisie, Canada, Cuba et Polynésie.

4.5 - Vers des coopérations syndicats-organismes de tourisme social européens ?

La Convention de coopération entre la Confédération Européenne des Syndicats (CES)⁵⁶ et le Bureau International du Tourisme social (BITS) a été signée le 2 juillet 2001 à l'occasion de la Conférence ministérielle organisée par le Président de l'Union européenne, tenue ce jour là à Bruges sur le thème « Tourisme pour tous ».

Le communiqué de presse conjoint souligne que «... le Tourisme social et associatif avait une fonction irremplaçable d'intégration et de cohésion sociale ; son apport est considérable tant au niveau de la création d'emplois qu'au niveau du développement de beaucoup de régions de l'Union européenne ».

Le poids économique concernant les activités dans PUE des associations et organisations européennes membres du BITS a notamment été souligné

⁵⁶ Créée en 1973, la CES compte actuellement 77 Confédérations nationales de 35 pays, 11 Fédérations syndicales, regroupant 60 millions d'adhérents. S'ajoutent la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées (l'ERPA) et le Conseil des Cadres Européens (Eurocadres).

Voir Emilio Gabaglio, syndicaliste italien, Secrétaire général de la CES de 1991 à 2003, in « qu'est-ce que la Confédération Européenne des Syndicats ? », Editions de l'Archipel, juin 2003, 118 pages.

- 8 milliards d'Euros de chiffre d'affaires
- 6 000 structures d'hébergement
- 1 million de lits
- 35 millions de personnes accueillies
- 130 millions de journées vacances
- 300 000 salariés

Des domaines de coopération ont été définis dans la Convention

- *L'établissement d'un texte de soutien au Tourisme social européen pouvant faire l'objet d'une Résolution du Comité exécutif de la CES; cette Résolution préciserait une série de coopération entre les deux organisations et les Fédérations syndicales européennes, la FER TA et les comités d'entreprise européens.*

- *Une déclaration commune CES/BITS invitant les institutions européennes en général et la Commission européenne en particulier à accorder une attention renouvelée à l'importance du Tourisme social en matière de créations d'emplois, d'intégration et de cohésion sociale, et que cela se reflète tant au niveau de leur processus de consultation que dans la définition de diverses politiques communautaires (Entreprises et Tourisme, Formation, Fonds structurels etc.).*

- *Le développement de relations entre le Bits et le Comité Economique et Social ainsi qu'une coopération assidue avec le Groupe II (Groupe Travailleurs) concernant notamment l'élaboration d'avis en matière de Tourisme social ou d'autres secteurs connexes. La même démarche pourrait être entreprise au sujet du Parlement européen et du Comité des Régions.*

- *Le repérage, à travers les organisations syndicales affiliées à la CES, des organisations qui en Europe sont actives au niveau du Tourisme social et qui ne seraient pas encore membres du BITS. L'objectif étant que ces organisations puissent devenir membres actifs du BITS.*

- *L'appui réciproque à leurs activités respectives ainsi que la promotion de projets ou d'activités conjointes chaque fois que dicté par l'intérêt commun des deux organisations ».*

Il est prématuré d'effectuer aujourd'hui un bilan de la mise en oeuvre des principes de la Convention. En effet, si d'une part les syndicats et les organisations de tourisme social sont appelés à se réunir pour effectuer un travail commun dont la finalité est que plus de personnes puissent partir en vacances, d'autre part, toutes les structures communes nécessaires pour réaliser cette finalité ne sont pas encore en place. Ce retard provient du fait que pour les organisations syndicales et les associations de chaque pays, le concept de « tourisme social » n'est pas uniforme ; de plus, les problèmes économiques existants dans certains pays ne favorisent pas la prise en compte des activités de tourisme social et associatif.

ANNEXES

LES FAMILLES FRANÇAISES : DES FAMILLES PLURIELLES

Une analyse quantitative et qualitative

Les familles françaises n'ont plus la même physionomie. La libéralisation des mœurs aidant, ainsi que des facteurs culturels et économiques ont fait éclater la structure familiale, l'ont scindée, décomposée, parfois recomposée et en ont, en tout cas, individualisé les comportements.

Des bouleversements non négligeables à prendre en compte dans une offre touristique et un marketing familial.

Sur les quelque 8,8 millions de familles vivant en France à l'heure actuelle, la famille traditionnelle est toujours majoritaire. Et de loin. Mais, estimée à 73%, elle n'en constitue pas moins une structure familiale en perte de vitesse. En 10 ans, selon les chiffres publiés dernièrement par l'Insee, on enregistre une chute de 8,6% des familles traditionnelles au bénéfice de nouveaux regroupements familiaux, en tête desquels se situent les familles monoparentales.

De plus en plus nombreuses, celles-ci étaient 1,65 million en 1999 et devraient être 1,8 million aujourd'hui. Ces familles à un seul parent représentent donc quasiment un cinquième de la population familiale actuelle !

Quant à la part des enfants vivant avec un seul parent, très faible avant 4 ans, elle progresse avec l'âge pour atteindre son maximum autour de 13 ans, et représente 2,7 millions de garçons et de filles sur un total d'environ 16 millions de moins de 25 ans, vivant encore chez leurs parents. Soit un enfant sur 4 parmi les moins de 16 ans.

Les familles françaises entre 1990 et 1999 –

A- enfants de moins de 25 ans-

	1990	1999
Familles traditionnelles	7 millions soit 77,6%	6,47 millions, soit 73,4%
Familles monoparentales	1,4 million soit 15,3%	1,65 million, soit 18,6%
Familles recomposées dont	0,65 million soit 7,1%	0,71 million, soit 8,0%
-aucun enfant n'est du couple actuel	0,31 million, soit 3,4%	0,33 million, soit 3,7%
-les enfants du couple actuel et d'une précédente union	0,34 million, soit 3,7%	0,38 million, soit 4,3%

b- Les enfants entre 1990 et 1999

	1990	1999
Familles traditionnelles	13,6 millions, soit 69,3%	2 millions, soit 65,7%
Familles monoparentales	2,25 millions, soit 11,4%	2,75 millions, soit 15%
Familles recomposées dont	1,4 million, soit 7,3%	1,6 million, soit 8,7%
- enfants avec demi-frères ou demi-soeurs	1 million, soit 5,0%	1 million, soit 5,8%
- enfants sans demi-frère ou demi-soeur	0,4 million, soit 2,0%	0,5 million, soit 2,8%
- enfants vivant hors du foyer parental	2,3 millions, soit 12,0%	1,9 million, soit 10,6%

Un enfant sur quatre vit avec un seul parent

Autre donnée importante en 1999, le parent unique avec lequel vit l'enfant, est, dans une écrasante majorité, une mère. 84% des enfants de familles monoparentales vivent en effet avec leur mère et 16% avec leur père. Dans les familles recomposées, en revanche, qui sont d'ailleurs souvent assez jeunes et nettement plus nombreuses que les autres -17% d'entre elles ont quatre enfants et plus - la situation est plus contrastée 37% des enfants vivent avec leur père et 63% vivent avec leur mère. En effet, refaire sa vie de couple est moins fréquent pour les mères dont 28% seulement constituent un nouveau couple au bout de 4 ans contre 44% des pères.

• **Le nombre d'enfants selon la structure familiale**

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Familles traditionnelles	40%	40%	15%	5%
Familles monoparentales	56%	29%	10%	5%
Familles recomposées	29%	37%	24%	11%

LES MODES DE FONCTIONNEMENT DE LA FAMILLE

L'analyse de la famille française, représentative par ailleurs de la famille européenne, constitue de toute évidence l'une des clés du marketing familial. C'est en effet le nombre d'enfants au foyer et leurs âges respectifs qui, dans beaucoup de cas, déterminent le mode d'hébergement ainsi que les activités de loisir, le mode de vacances étant très fortement lié au revenu.

Quant à la structure du couple, elle n'est pas sans influence non plus, comme l'a remarqué l'étude de Touriscopie réalisée en 2002 pour la Direction du Tourisme. Avec une nette exigence de la part de la famille monoparentale où le parent isolé dans un contexte de vacances, serait demandeur d'un peu plus de services et d'animation capables de le faire sortir de sa solitude.

FAMILLES PLURIELLES: SIX TRIBUS

Mais, la structure familiale n'est pas tout. Une analyse qualitative très fine permet d'observer différents types d'attitudes au sein de nos familles hexagonales, dont la connaissance permet de prévoir des modes différents de fonctionnement dans le domaine des vacances et du loisir en général.

Ainsi, selon, le sociologue Gérard Bonnafont, ces attitudes sont au nombre de six et correspondent en général aux valeurs des parents et à leur propre histoire. Une histoire avec laquelle, certains rompent résolument alors que d'autres, plus nombreux, la perpétuent et la répètent.

Quelles sont ces tribus?

• **LA FAMILLE POUVOIR**

- Attitude dominante "les parents savent, l'enfant apprend".
- Rôle de l'enfant : un enfant sujet
- Règle de base : il faut respecter les aînés.
- Valeurs et comportements autorité, respect, conformité, apprentissage

• **LA FAMILLE A RESPONSABILITE LIMITEE**

- Attitude dominante "chacun vit sa vie"
- Rôle de l'enfant un enfant-adulte
- Règle de base : fais comme tu veux
 - Valeurs et comportements : indépendance.
 - Vies parallèles. Pouvoir de décision. Expériences. Autonomie. Individuation.

• **LA FAMILLE NOURRICIÈRE**

- Attitude dominante "les parents doivent assurer le confort des enfants»:
- Rôle de l'enfant enfant-chiot
- Règle de base : être certain que les enfants ont tout ce qui leur est nécessaire
- Valeurs et comportements : recherche de garantie et de sécurité. Relation très matérialiste avec l'enfant.

• **LA FAMILLE PLAISIR**

- Attitude dominante : "la vie est belle"
- Rôle de l'enfant enfant-acteur
- Règle de base : on s'amuse tous ensemble
- Valeurs et comportements :hédonisme. Pratiques collectives, surtout dans le loisir. Echange, ouverture, convivialité.

• LA FAMILLE COCON

- Attitude dominante : "le monde est dangereux"
- Rôle de l'enfant enfant poussin.
- Règle de base : restons ensemble
 - Valeurs et comportements surprotection de l'enfant.
 - Pratiques collectives dominantes. Ouverture limitée du cercle familial.

UNE SOMME D'INDIVIDUS

Enfin, il conviendra de retenir que ce paysage de plus en plus hétérogène qui représente la famille d'aujourd'hui est régi par un nouvel ordre. Un ordre individuel qui n'est rien d'autre que la résultante des mutations d'une société dont les comportements ont été individualisés à la fois par les technologies, le travail, le loisir, les temporalités. Quant à la désacralisation du mariage, elle pèse aussi très lourd dans le délitement du lien familial et la perte d'autorité des parents.

Avec une conséquence irréversible : la revendication d'autonomie de la part de tous les membres de la famille. Il va de soi, comme l'explique encore le sociologue François de Singly, qu'un nouveau modèle familial a pris le dessus sur un modèle fondé sur des contraintes économiques et institutionnelles et une relation hiérarchique entre ses membres.

La famille contemporaine, fondée sur des relations affectives fortes mais moins autoritaires, serait plus une «famille relationnelle» la rendant plus fragile mais aussi plus attachante.

• LES 11-14 ANS "C'EST ÇA QUE JE VEUX!"

- il est pré-adolescent de 10 à 12 ans.
- il commence à se rebeller contre l'autorité parentale et à négliger ses grands-parents.
- il préfère passer ses week-ends à la maison avec ses copains, plutôt que de suivre ses parents à la campagne.
- il est toujours attiré par la rue et ses jeux mais aussi par les fast-food.
- c'est le temps des clans, des tribus, du cinéma comme mode de distraction favori.
- il aime toujours la plage, la mer et commence à avoir envie de ne rien faire...
 - mais, il est aussi très attiré par les glisses et le fun.
- il aime toujours les parcs à thèmes mais irait bien tout seul, plutôt qu'accompagné
- s'il n'en a pas fait l'expérience plus tôt, il a envie de partir "en colo".
 - il commence à être attiré par des voyages à l'étranger les USA, le Canada, mais de plus en plus l'Australie et surtout par les destinations soleil. et renouvellement, nouveauté et modernité, ludisme, transgression, convivialité, un brin de nouvelles technologies, et surtout, une forte dose de liberté – même apparente ! -.

Les loisirs quotidiens

% de personnes aucun loisir hors dom hebdomadaire	nombre dépl /pers hebdomadaire	nombre dépl mécani /pers hebdomadaire	dist/ déplacement en km hebdomadaire	dist/ dépl méca en km hebdomadaire
------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	------------------------------------------------	-----------------------------------------------	---------------------------------------------

type de ménage fondé sur la présence d'enfants

Personne seule	33%	4,4	3,4	13,1	16,9
Couple sans enf	33%	3,8	3,2	15,0	17,7
Couple 1 enf	25%	4,1	3,5	17,2	19,9
Couple 2 enfants	24%	3,8	3,2	16,9	19,8
Couple , + de 2 enf	29%	3,7	3,0	12,7	15,6
Monoparentales	34%	4,0	3,1	11,0	13,8

ANNEXE 2 – Le TOURISME

	Taux de non-départ	Nb séjour /pers/an	Nb nuitées /pers/an	Nuitées/séjour
total	100,0%	25,6	3,2	20,0
Nombre d'enfants dans le ménage				
Famille sans enfant	25,9	3,4	21,6	6,3
Famille avec 1 enfant	27,8	2,7	14,0	5,3
Famille avec 2 enfants	20,9	3,0	16,5	5,5
Famille avec 3 enfants et +	24,0	2,7	16,1	6,0

Références bibliographiques

- Ancelin J. (1997) - L'action sociale familiale et les caisses d'allocation familiale. Un siècle d'histoire, Association pour l'étude de l'Histoire de la sécurité sociale, Paris.
- Bain M.T. et Decamps M.L (2002) "La politique temps libre des CAF de 1945 à aujourd'hui", in : Informations sociales n°100, pp. 84-95.
- Bramham et al (éds.) (1993), Leisure policies in Europe, Cab international, Oxon.
- Cazes G. et Potier F. (1996), Le tourisme urbain, Que-Sais-Je?, PUF
- CNAF (1996), Les Temps Libres et l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales, Synthèse des séminaires des CAF – Moulin de Quip-Allaire 20-22 mai 1996 – Estanyot Port-Barcarès 19-21 juin 1996.
- CNAF (2001) La politique temps libre de l'institution, Septembre 2001
- Commissariat Général au Plan (1998), Réinventer les vacances, groupe prospective, Présidence J. Viard
- Coulangeon P., « Temps libre et loisirs. Grandes tendances » in L'état de la France , Ed . La découverte. Paris
- Conseil Economique et Social (2001), Accès aux vacances des jeunes adultes
- Corbin A. (2001), L'avènement des loisirs –1850-1960 , Champs, Flammarion
- CREDOC (1999), Les vacances d'été des enfants
- Dubreuil B. (1995) « Loisirs des adolescents et condition familiale » in : Recherches et prévisions n° 40.
- CSA (2000) L'opinion des parents sur les loisirs proposés aux jeunes dans leur commune, synthèse des principaux résultats, CSA/Les Francas.
- Degenne A. ,Lebeaux MO., Marry C. (2002) , Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie - Economie et statistique - INSEE - N° 352-353
- Donnat O. (1999), « La stratification sociale des pratiques culturelles », Revue française de Sociologie, XL-1, pp.111-119
- Dubreuil B. (1995) « Loisirs des adolescents et condition familiale » in : Recherches et prévisions no 40.
- Dumazedier J. (1988), Révolution culturelle du temps libre – 1968-1988, Klincksieck, Paris
- Dumontier F. et Phan Ké Shon J.L. (1999), «En treize ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », Insee Premières n°675
- Erickson B.H. (1996), « Culture, class and Connections », American Journal of sociologie - 102-1 pp 217-251
- Fermanian J.D. (1999), Le temps de travail des cadres, Insee Premières n° 671
- Froidure J. (2002) "Du tourisme social à une politique sociale du tourisme", in : Informations sociales n°100, pp. 64-73.
- Godechot O., Lurol M. et Méda D. (1999), «Des actifs à la recherche d'un nouvel équilibre entre travail et hors travail », Premières synthèses, Dares, n°20.1.
- Gershunny J. (2000), Changing Times : work and leisure in postindustrial society, Oxford University Press
- Herpin N. et Verger D. (2000), La consommation des Français (deux tomes), Ed. La Découverte
- Hatchuel G. et Kowalski A.-D. (1999) Opinions sur les caisses d'allocations familiales et sur l'organisation du temps libre des enfants de 6 à 12 ans, CREDOC, Paris.
- INJEP (1999) Les jeunes aujourd'hui, n°38, Editions Bayard - la Croix, Paris.
- INSEE (2001), Les départs en vacances : la persistance des inégalités
- INSEE (2002), Etude sur les inégalités des conditions de vie dans la zone euro
- Labadie F. et Linarès C. de (1995) « Financements de l'Etat et politiques de jeunesse », in : Recherches et prévisions no 40, 37-44.
- Leroy Michel (2004) : l'impact économique sur le tourisme des CE et assimilés, rapport CNT
- Leseve-Nicolle et Jonc (1993) "Les grands axes d'intervention du Ministère de la Jeunesse et des sports dans le champ des loisirs".
- Périer P. (1997) « Les vacances familiales sans départ – contribution à une sociologie de la non-pratique » in : Recherches et prévisions n° 47, 65-78.
- Philippe P. (2002) "Les centres de vacances enfant à la SNCF", in : Informations sociales n°100, pp. 74-82.
- Laporte R. (1999), Sports et réseaux sociaux, thèse de doctorat, Université Paris V
- Linder S. (1982), La ressource la plus rare, trad. française., Les éditions Bonnel, Paris
- Méda D. (2001), Le temps des femmes, Flammarion
- ONT (1998), Typologie des comportements touristiques des Français des années 90, Les essentiels du tourisme n° 6
- ORTIF (2001), Les pratiques de tourisme et des loisirs des Franciliens en Ile de France
- Potier F. and alii (1999), Situation and trends on tourism mobility in Europe, Deliverable n°1, ARTIST, DG7
- Potier F, (2002), Mobilité loisir-tourisme : exclusions et disparités, PUCA
- Potier F, (2002), Mobilité et temps des vacances - Informations sociales -CNAF- n°100
- Potier F., (2001), Temps libérés, les défis des 35 heures, Saint Denis

- Potier F. (2001), Temps libres et dynamiques spatiales, DATAR
 - Potier F, (1997), Les métamorphoses du tourisme, Sciences Humaines, pp34-37
 - Schor J. (1993), The overworked americana : the unexpected décline of leisure, NY Basic books
 - Sicsic J., (2000 – 2004), Touriscopie, Paris
 - Sue R. (1994) Temps et ordre social, PUF, Paris
 - Urbain J.D. (2000), sur la plage, Plon
 - Urbain JD (2003), les paradis verts,
 - Viard J., Potier F. et Urbain J.D. (2002), La France des temps libres et des vacances, Ed.l'Aube-DATAR
 - Viard J. (2002), Le sacre du temps libre. La société des 35 heures . Ed l'Aube
 - Yonnet P. (1999), Travail, loisir : temps libre et lien social, éd. Gallimard.
- Bain M.T. et Decamps M.L (2002) "La politique temps libre des CAF de 1945 à aujourd'hui", in : Informations sociales n°100, pp. 84-95.

Internet

<http://memoguide.injep.fr/>